MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Septième séance – Mardi 26 juin 2007, à 20 h 30

Présidence de M. Guy Dossan, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Patrice Mugny*, maire, *Mme Laurence Andersen*, *MM. Alpha Dramé*, *Christian Lopez Quirland*, *Mme Charlotte Meierhofer*, *MM. Thierry Piguet* et *Georges Queloz*.

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, vice-président, *M. Rémy Pagani*, *Mme Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 14 juin 2007, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 25 juin et mardi 26 juin 2007, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 avril 2007, sur demande du Département du territoire, en vue de l'approbation du projet de modification de limites de zones N° 29537, qui prévoit l'abrogation de la zone industrielle et artisanale, la modification des limites de la zone de développement 3, la modification des limites de la zone de verdure ainsi que la création d'une 3e zone ordinaire, aux Charmilles (PR-548 A)[1].

Rapport de Mme Alexandra Rys.

La commission s'est réunie les 22 et 29 mai 2007, sous la présidence de Mme Ruth Lanz Aoued. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier.

La commission a tout d'abord entendu MM. Scattolin et Sonderegger, représentant le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), ainsi que Mme Marie-José Wiedmer-Dozio et M. Gilles Doessegger, pour le Service d'urbanisme. A la séance suivante, la commission a entendu MM. Bénédict Hentsch, Antoine Chabloz, architecte, Jean-Claude Jacquet, chef de projet, et Jean-Pierre Chappuis, directeur de la Société coopérative d'habitation de Genève.

[1] «Mémorial 164e année»: Proposition, 7037.

Le présent projet de modification des limites de zones est compris entre l'avenue de Châtelaine, le chemin des Sports, les voies CFF et le nouveau quartier des Charmilles, situé à la promenade de l'Europe, sur le territoire de la Ville de Genève. La modification de zones dont le Conseil municipal est saisi est la suite – logique et attendue – de la promesse de don faite à la Ville du stade des Charmilles par son propriétaire, la Fondation Hippomène, par courrier de juillet 1997, à l'époque du lancement du projet de stade de la Praille. Faut-il rappeler que ce don est fait sans contrepartie aucune?

Les parcelles concernées par la présente proposition appartiennent, pour certaines, à Bénédict Hentsch, pour d'autres à la Société immobilière du Servette Football Club, dont l'actionnaire unique est la Fondation Hippomène.

En 2005, les propriétaires des parcelles ont déposé une demande de renseignements auprès du DCTI, portant sur le projet suivant:

1. réalisation du parc, offert à la Ville. La surface de ce parc diffère selon les interlocuteurs: 29 460 m^2 selon les requérants, 18 400 m^2 selon la Ville de Genève;
2. construction d'un immeuble de 80 logements à l'emplacement d'une des tribunes de l'ancien stade des Charmilles;
3. réhabilitation du bâtiment abritant autrefois l'usine Pic-Pic et extension de ce bâtiment, totalisant 50 logements;
4. réhabilitation du bâtiment dit Elna dans son affectation originale en surfaces administratives, le bâtiment étant destiné à être classé une fois sa rénovation terminée;
5. transformation de l'usine Tavaro en Espace Hippomène, centre de conférences événementiel et culturel;
6. construction d'un parking souterrain de 300 places destiné aux habitants des logements ainsi qu'aux utilisateurs de l'Espace Hippomène.

Modification des zones

Le stade des Charmilles (21 146 m^2) est en zone de verdure, à l'exception d'une partie qui se trouve en zone de développement 3 (13 320 m^2), correspondant à la parcelle sur laquelle doit être construit l'immeuble pour 80 logements. A ces parcelles, se sont ajoutées celles de l'ancienne Tavaro, dont M. Hentsch s'est porté acquéreur en 2003. Pour celles-ci, il s'agit de créer une zone 3 ordinaire, permettant de maintenir l'affectation administrative du bâtiment Elna, de créer le centre de conférences Espace Hippomène et de créer 50 logements dans le bâtiment Pic-Pic et sa future extension.

Observation des riverains

Le Groupement des locataires des 58 et 60b, avenue d'Aïre et 2, rue Camille-Martin a observé, par courrier au Département du territoire, que la création du parc n'était pas nécessaire, étant donnée la proximité du parc des Franchises, et il relevait qu'on pourrait construire le triple des logements projetés. La Ville réfute cette revendication, remarquant que, même avec la création du parc, la densité sera de 1,3.

Lors de leur audition, les représentants de l'Etat n'ayant apporté que des réponses floues aux questions des commissaires, ceux-ci se sont mis en devoir d'éplucher ce projet et ont abordé un grand nombre d'aspects.

Convention

La cession des 18 000 m^2 de parc doit encore être avalisée par convention entre la Ville et les requérants. Celle-ci stipule que le parc sera aménagé aux frais des requérants, que la surface totale du parc ouverte au public sera d'environ 26 000 m^2, que le terrain est rendu dépollué, qu'un local d'environ 100 m^2 destiné au Service des espaces verts et de l'environnement est mis à disposition gratuitement et qu'une piste cyclable sera aménagée le long des voies CFF.

Dans la mesure où, en l'absence de signature de cette convention, le projet devient caduc, les commissaires se sont inquiétés auprès des requérants de savoir ce qui freinait la signature. Les requérants ont été formels: il n'y a aucune raison que la convention ne soit pas signée, le retard étant dû à une question d'ordre fiscal, en passe d'être résolue.

Plan localisé de quartier

Un commissaire socialiste se demande pourquoi il n'y a pas de plan localisé de quartier (PLQ) en projet pour cette zone. Le Service d'urbanisme lui répond que, à l'appui de la nouvelle disposition dérogatoire qu'offre la loi générale sur les zones de développement (LGZD), les architectes ont l'intention de déposer une demande préalable pour la construction des futurs logements, afin d'éviter l'établissement du PLQ. En effet, dans la foulée des mesures en faveur de l'accélération des procédures, le Grand Conseil a voté un deuxième alinéa à l'article 2 de la LGZD, qui prévoit que: «En dérogation à l'alinéa 1, lettre a, le Conseil d'Etat peut, après consultation du Conseil administratif ou du maire de la commune, renoncer à l'établissement d'un PLQ dans les périmètres de développement de la 5e zone résidentielle, en zone de développement affectée à de l'équipement public ou dans les quartiers de développement déjà fortement urbanisés.» Cette nouvelle disposition a déjà été utilisée pour quelques dossiers en ville de

Genève, bien que la notion de «quartiers de développement déjà fortement urbanisés» ne soit pas toujours simple à apprécier.

Il semble que la direction de l'aménagement ait déjà donné son accord. Cependant, la consultation du Conseil administratif devra encore être organisée et une évaluation juridique effectuée, dans la mesure où la future zone de développement 3 ne se superpose pas (comme le précise la loi) sur une 5e zone résidentielle mais sur une zone de verdure.

Logements sociaux

La question des logements sociaux est un point crucial de ce projet. Elle est posée pour le nouvel immeuble qui se construirait le long du chemin des Sports; l'autre immeuble de logements, Pic-Pic et son extension, accueillera de la propriété par étage (PPE), ce qui n'est pas contesté.

Le texte alambiqué de l'exposé des motifs a considérablement contribué à compliquer la compréhension du projet et la demande de la Ville à l'égard des logements sociaux, mais l'audition des requérants a clarifié la situation.

En l'état, le projet prévoit que 50% des 80 logements, soit deux allées sur quatre, seront au bénéfice de la loi générale sur le logement (LGL) (HM-habitation mixte) et 25% seront en coopérative. En outre, les 80 logements seraient des «logements à mixité intégrée», logements dont le principe, dû à Le Corbusier, est de permettre de lier une activité au logement (par exemple pour un indépendant), grâce à l'adjonction d'un espace supplémentaire.

Répondant à un commissaire, M. Chappuis, interlocuteur des requérants depuis trois ans sur la question des logements subventionnés et en coopérative, rappelle les principes de fonctionnement d'une coopérative. Celle-ci offre la possibilité de s'assurer un logement pour une mise de fonds propres de 5% plutôt que des 20% usuels. Ensuite, l'absence – statutaire – de spéculation rend le loyer attractif. Concernant les logements subventionnés, une fois l'immeuble sorti du contrôle de l'Etat, il observe que, à Genève, les loyers demeurent plus de 1000 francs inférieurs aux loyers de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation. Il explique ensuite que réaliser une allée en habitations bon marché (HBM), dont les caractéristiques sont très spécifiques, obligerait à revoir tout le bâtiment.

Le Conseil administratif, pour sa part, souhaite que la moitié des logements LGL soient des HBM, considérant qu'ils sont seuls de leur espèce à être pérennes. Pour mémoire, un logement HM offre plus de flexibilité au bailleur, il n'est par exemple pas nécessaire de résilier le bail systématiquement lorsque le revenu de la famille occupant le logement augmente; en outre, il sort du contrôle de

l'Etat au bout de dix ans. En HBM, l'augmentation du revenu implique la résiliation du bail; le HBM ne sort jamais du contrôle de l'Etat.

Répondant à une question, le Service d'urbanisme précise que, dans le périmètre des Charmilles, il y a 892 logements, dont 676 en HLM et le reste en libre. Il n'y a aucun HBM. Compte tenu de leur date de construction, les logements HLM sortiront de ce régime dans cinq et neuf ans, respectivement.

On mentionnera encore que cet immeuble est prévu pour répondre aux normes Minergie.

Parking

Le projet prévoit un parking souterrain de 300 places destinées aux habitants des logements de Pic-Pic et son extension, aux utilisateurs de l'Espace Hippomène et son personnel d'exploitation, aux utilisateurs du bâtiment Elna et aux visiteurs des logements du nouvel immeuble. L'Etat et l'Office cantonal de la mobilité sont d'accord avec ce parking. Le Conseil administratif regrette l'emprise du parking, qu'il juge trop importante, mais n'en demande pas la modification.

Discussion et vote

La commissaire démocrate-chrétienne est rassurée de savoir que la convention va bel et bien être signée. Elle ajoute que la meilleure garantie d'avoir des logements sociaux pérennes est assurée par la présence de la coopérative, plutôt que par l'imposition du régime HBM. Elle pense dès lors que la demande du Conseil administratif ne paraît plus justifiée. Elle propose donc de supprimer l'article 2.

Le commissaire radical se dit également rassuré par l'audition des requérants. Il ajoute que les loyers des coopératives sont ce qui se fait de mieux au niveau du social. Il déclare en outre que le parking n'est pas surdimensionné, comme le démontre l'acceptation de l'Office cantonal de la mobilité. Il propose, quant à lui, la suppression des articles 2 et 3.

Une commissaire des Verts se déclare alors séduite par ce projet. Elle rappelle cependant qu'il n'y aura pas de PLQ et qu'il existe des coopératives qui ne sont pas sociales, raison pour laquelle elle souhaite conserver l'article 2. Elle déclare ensuite que les 300 places sont trop nombreuses au vu du nombre de logements et elle remarque que les transports publics sont très proches. Elle propose donc d'ajouter un article 4 nouveau: «De charger le Conseil administratif de poursuivre les négociations en vue de diminuer drastiquement le nombre de places de parc.»

Et un article 5 nouveau: «De charger le Conseil administratif de rappeler régulièrement à la Fondation Hippomène et au maître d'œuvre l'importance de maximiser les rendements énergétiques et écologiques.»

La commissaire démocrate-chrétienne fait observer qu'il n'est guère possible de demander du logement HBM et l'application de Minergie en même temps; mais, pour la proposante verte, son article 5 n'est pas contraignant.

Le commissaire du Parti du travail trouve ce projet effectivement séduisant. Il apprécie le fait que M. Hentsch ait eu l'intelligence de faire appel à la coopérative. Il rappelle, cela étant, que M. Hentsch gérera cependant l'Espace Hippomène ainsi que les 50 logements du bâtiment Pic-Pic. Il pense, en conséquence, qu'il est important de maintenir les articles 2 et 3 du projet d'arrêté.

Un commissaire libéral remarque alors que ce projet a été présenté en décembre 2003 et il trouve regrettable que ce dossier ne parvienne à la commission qu'à présent. Il propose la suppression de l'article 2 et de l'article 3, mais refusera les articles 4 et 5 des Verts afin d'éviter un blocage.

Un commissaire socialiste se félicite de ce projet, qui sera une bouffée d'air. Il ajoute qu'un espace culturel représente une innovation intéressante. Il déclare, cela étant, qu'il maintiendrait l'article 2, car il pense que les tarifs HBM sont plus bas que ceux des coopératives. Il soutiendra également la diminution des places de parc au vu de la proximité de la halte CFF. Il pense par ailleurs que l'article 5 devrait être une recommandation d'usage.

La présidente pense que ce projet est un plus pour ce quartier. Elle ajoute que la mixité intégrée et la coopérative compensent l'absence de HBM. Elle regrette toutefois que le parking soit si grand, car elle pense qu'il sera vide la majeure partie du temps.

Mis aux voix, l'article 4 nouveau est refusé par 5 non (2 L, 1 R, 1 DC, 1 T) contre 2 oui (1 S, 1 Ve) et 1 abstention (AdG/SI).

Mis aux voix, l'article 5 nouveau est refusé par 4 non (2 L, 1 DC, 1 R) contre 4 oui (1 S, 1 Ve, 2 AdG/SI).

Mise aux voix, la suppression de l'article 2 est refusée par 4 non (1 S, 1 Ve, 2 AdG/SI) contre 4 oui (2 L, 1 DC, 1 R).

La présidente passe encore au vote de la suppression de l'article 3. Cette suppression est refusée par 4 non (1 S, 1 Ve, 2 AdG/SI) contre 4 oui (2 L, 1 DC, 1 R).

Au final, la proposition PR-548 est acceptée à l'unanimité des commissaires présents (2 L, 1 DC, 1 R, 1 S, 1 Ve, 2 AdG/SI).

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département du territoire et sur proposition du Conseil administratif;

vu les objectifs d'aménagement décrits dans le texte et dans la légende du plan;

vu le projet de convention établi entre la Ville de Genève et la Fondation Hippomène,

arrête:

Article premier. – De donner un préavis de principe favorable au projet de modification des limites de zones N° 29537.

Art. 2. – De charger le Conseil administratif de poursuivre les négociations en vue d'établir une convention entre la Ville de Genève et la Fondation Hippomène afin qu'une servitude, garantissant qu'au moins 50% des logements prévus dans la future zone de développement 3 soient au bénéfice de la loi générale sur le logement et dont la moitié doit être affectée à des logements sociaux pérennes (HBM), soit inscrite.

Art. 3. – De charger le Conseil administratif de poursuivre les négociations afin que les surfaces rendues en pleine propriété à la Ville de Genève soient les plus proches possible des termes du protocole d'accord passé entre l'Etat et la Ville le 17 septembre 1997.

Mme Alexandra Rys, rapporteuse (DC). Je prends très brièvement la parole, Monsieur le président, pour signaler que si le rapport peut paraître un peu long, en tout cas selon les standards en vigueur, ce n'est pas parce que la commission a trouvé beaucoup de problèmes dans cette proposition. Bien au contraire, puisque vous avez vu que le projet d'arrêté est accepté à l'unanimité. Mais il faut bien dire que la présentation initiale faite par les représentants de l'Etat était tout sauf satisfaisante. Elle a soulevé, en effet, des questions auxquelles deux séances ont été nécessaires pour y répondre. Les commissaires se sont demandé s'il était vraiment judicieux, comme le demandait le Conseil administratif, d'exiger des logements HBM (habitation bon marché). J'y reviendrai tout à l'heure au nom de mon groupe. Le Parti des Verts a également présenté en commission quelques amendements sur des aspects plus environnementaux liés au projet.

D'une manière générale, sans trahir la pensée d'aucun des groupes, je crois qu'on peut dire que tout le monde a considéré qu'il s'agit peu ou prou d'un excellent projet. Il offre, d'une part, des zones de verdure plus que nécessaires dans ce quartier et, d'autre part, il a l'immense mérite de créer du logement. Ce n'est pas à vous, Monsieur le président, que je rappellerai à quel point nous souhaitons tous créer des logements en ville.

Premier débat

Mme Christine Camporini (R). A notre avis, le projet qui nous est soumis est un projet intelligent, utile et qui satisfait tout le monde. Il est utile à tous, grâce à une construction de logements de divers types et à la réalisation d'un parc magnifique qui va dans le sens de la qualité de vie. Il est utile également avec la réalisation d'un parking en sous-sol. Ce projet amène de la vie dans un endroit mort et morne, bien qu'il soit géographiquement très bien situé. Il s'agit d'un bon et d'un beau projet et il donne la preuve que tout ce qui vient du privé ne mord pas…

Le groupe radical votera ce projet d'arrêté en souhaitant que les choses aillent de l'avant le plus vite possible.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). A l'égard de cette proposition, diverses questions se posent. La première question – vous permettez à un vieux conseiller municipal de la poser – est de savoir comment on peut arriver aujourd'hui avec une proposition aussi mal préparée par le précédent Conseil administratif. Tout cela faisait partie d'un paquet ficelé. On nous avait parlé d'un échange extrêmement complexe de parcelles et de droits et, à la lecture de la proposition du Conseil administratif, on constate que rien n'a été préparé, qu'aucune promesse n'a été passée par un acte notarié.

D'abord, j'aimerais dire que si nous délibérons sur ce sujet, c'est parce que les propriétaires du stade – la Fondation Hippomène, M. Hentsch – se sont révélés fidèles à leur parole. Quoique le Conseil administratif n'ait rien fait pour s'assurer des engagements pris, les propriétaires du stade sont encore et toujours présents pour accepter les engagements souscrits oralement ou par écrit, mais qui ne les obligent pas, parce que seuls les actes notariés – qui étaient attendus par ce Conseil municipal il y a une dizaine d'années, quand nous avons voté le paquet ficelé – les y auraient contraints. Il faut bien s'en rendre compte. Pour ceux d'entre nous qui se souviennent des conditions dans lesquelles nous avions négocié, avec quelle tension dans ce Conseil municipal ces majorités se sont faites, je dois dire ici l'effarement qui a été le mien en lisant la proposition et en constatant que rien n'a été entrepris.

Cela dit, je vous propose deux amendements – que je déposerai sur votre bureau, Monsieur le président – qui consistent à supprimer les articles 2 et 3 du projet d'arrêté. Je m'explique. S'agissant des compétences délibératives du Conseil municipal, c'est-à-dire celles par lesquelles nous prenons un arrêté sujet à un référendum, la loi sur l'administration des communes (LAC) est sans ambiguïté, nous pouvons préaviser favorablement ou défavorablement à un plan localisé de quartier (PLQ). S'agissant d'observations, de nouveau de jurisprudence constante, nous avions la pratique de donner des avis que nous faisions voter séparément sous une forme ou sous une autre, mais jamais par une modification de l'arrêté.

En ce qui concerne l'article premier, donner un préavis favorable ou le refuser, c'est de notre compétence. C'est une compétence sujette à référendum, c'est une compétence qui fait l'objet d'un arrêté. En ce qui concerne la compétence de charger le Conseil administratif de poursuivre les négociations, c'est très clairement une compétence du Conseil administratif. C'est dire que, pour notre part, nous n'en avons pas la compétence. Alors nous pouvons dire au Conseil administratif, comme j'ai tenté de le faire quand ce projet est arrivé devant notre Conseil municipal: «Oui, négociez!» Mais si nous mettons ce mandat dans nos compétences délibératives, nous ne faisons rien d'autre que rendre ce projet d'arrêté nul. Alors que voulons-nous? Voulons-nous dire quelque chose ou voulons-nous simplement laisser passer le temps à la faveur de la nullité de cette délibération, laquelle est examinée d'office par l'autorité de surveillance des communes?

Nous avons des compétences, défendons-les! Le Conseil administratif a les siennes, il ne sert à rien de se substituer à lui. Nous pouvons lui enjoindre de négocier si nous estimons que c'est nécessaire, mais nous ne pouvons pas en débattre, par les articles 2 et 3 de ce projet d'arrêté – au risque de la nullité de cet d'arrêté. Je vous suggère alors d'être sensiblement plus simples et de procéder comme nous l'avons toujours fait – et M. le président y procédera avec la spontanéité et l'expérience que nous lui connaissons – en transformant les articles 2 et 3 en des recommandations dont le Conseil administratif fera bon usage:

Projet d'amendement

Suppression des articles 2 et 3 du projet d'arrêté et leur transformation en recommandations.

Mme Alexandra Rys (DC). Selon l'article 2 du projet d'arrêté, une partie des logements, au moins 50%, doivent être des logements HBM. Or cette demande ne paraît pas pertinente au groupe démocrate-chrétien, et pour la raison suivante.

Une lecture attentive du rapport PR-548 A, que vous aurez certainement tous faite, montre que les requérants se sont associé, depuis trois ans, le directeur de la Société coopérative d'habitation de Genève (SCHG) pour l'élaboration précisément des projets de logements, et que le projet actuel comprend des logements HM (habitation mixte), donc soumis à la loi générale sur le logement (LGL), et 25% de logements en coopérative.

Vous n'êtes sans doute pas sans savoir que la SCHG est plus que centenaire. C'est un gage de l'excellence des logements sociaux qu'elle produit et qu'elle fournit. Vous aurez peut-être vu, l'été dernier, qu'une étude de la SCHG a démontré que le loyer de ces logements, une fois qu'ils étaient sortis du contrôle de l'Etat, demeurait environ 1000 francs inférieurs aux loyers du marché.

La caution morale et technique qu'offre la SCHG à ce projet est, pour le groupe démocrate-chrétien, le meilleur gage de la création de logements sociaux pérennes. Or si on persiste à vouloir des logements HBM, la réponse nous a été donnée très clairement en commission: le projet tel qu'il est ne pourra pas voir le jour – je parle donc du nouvel immeuble à construire sur le petit côté de l'ancien terrain de foot – et tout devrait être repris de zéro. Nous aurons, d'une part, perdu du temps et, d'autre part, à notre sens, nous n'aurons pas construit du logement social. C'est la raison pour laquelle il faut supprimer cet article 2 et nous avions nous-mêmes pensé déposer un amendement en ce sens.

Dans son amendement, M. Froidevaux indique que les articles 2 et 3 peuvent être transformés en recommandations. Mais, à notre sens, c'est précisément ce qu'il ne faut pas faire. Je vous invite réellement à réfléchir et à vous documenter rapidement – les moyens techniques le permettent – sur la qualité de pérennité des logements de la SCHG aujourd'hui. C'est vraiment un gage qui a fait ses preuves, car ce sont réellement des logements sociaux pérennes. Par conséquent, cela doit nous suffire pour accepter ce projet sans cette demande de logements HBM qui, certes, partait d'un bon sentiment, mais qui, techniquement, n'est pas pertinente.

M. Pierre Rumo (AGT). Tout d'abord, je signale que cet arrêté, voté le 29 mai 2007, ne l'a été que par huit commissaires présents. Il faut rappeler que, ce jour-là, il y avait la prestation de serment du Conseil administratif et, de ce fait, la séance prévue à 20 h n'a réuni que huit commissaires: quatre de l'Entente et quatre de l'Alternative, ce qui n'a pas trop faussé les votes.

Au sujet des 80 logements le long de la ligne de chemin de fer, nous, A gauche toute!, nous sommes d'avis qu'il faut maintenir l'article 2, c'est-à-dire assurer une servitude garantissant qu'au moins 50% des logements prévus dans la future zone de développement 3 soient au bénéfice de la LGL, et dont la moitié doit être

affectée à des logements sociaux pérennes HBM. En effet, même si Mme Rys a expliqué de manière relativement convaincante qu'on pouvait faire confiance à la SCHG, nous estimons malgré tout qu'il faut assurer des logements pérennes dans ce projet de modification de zone et maintenir les articles 2 et 3.

Quant aux projets d'amendements de M. Froidevaux en vue de supprimer ces deux articles au bénéfice de recommandations, au risque peut-être d'une nullité de cet arrêté par la surveillance des communes, nous ne les accepterons pas, parce que nous pensons qu'il faut maintenir, dans le projet d'arrêté, les articles 2 et 3.

Avec le présent projet, je souligne tout de même que, dans le bâtiment appelé Pic-Pic, il y aura 50 logements de type loft, qui seront certainement loués à des prix très intéressants pour le propriétaire, M. Hentsch. Sur 130 logements – 80 le long de la ligne de chemin de fer et 50 dans le bâtiment Pic-Pic – nous estimons que 20 logements de type HBM, ce n'est pas une proportion trop importante.

Nous pensons que le bâtiment Hippomène, consacré aux événements culturels et autres, est peut-être une bonne chose. Il permettra, par exemple, de fêter les victoires judiciaires inattendues octroyées par des tribunaux proches de Zurich, comme l'a rappelé hier M. Tornare… Nous n'oublions pas qu'il y aura ce bâtiment Hippomène consacré à des *events*, mais, à notre avis, un parking de 300 places, c'est trop. Contrairement aux votes en commission, les caucus servent quand même à quelque chose et A gauche toute! votera les deux amendements qui seront à nouveau déposés par les Verts. Le premier de ces amendements propose la réduction drastique des places de parking et le second est en faveur des rendements énergétiques et écologiques en matière de construction de logements.

Un autre point est à souligner, la création d'un parc public, avec parfois des estimations relativement différentes sur le nombre de mètres carrés, entre 25 000 et 28 000 m^2. Même si, à cet endroit, il y a déjà le parc des Franchises, il sera bon pour ce quartier très urbanisé, très densifié avec les immeubles du quartier de l'Europe, qu'il y ait un parc public. Là, c'est vrai, nous pouvons remercier M. Hentsch, surtout la Fondation Hippomène, d'avoir octroyé ce parc public et accepté de l'aménager.

Je relèverai encore qu'une modification de la loi générale sur les zones de développement (LGZD) au niveau cantonal ne va pas tout à fait dans notre sens, puisqu'il n'y aura plus forcément de PLQ. En effet, si l'on considère que nous sommes dans un quartier fortement urbanisé, les autorités peuvent dispenser les propriétaires d'avoir un PLQ. En tout cas, cela a été discuté en commission et nous avons vu que cette question n'était pas totalement réglée par les fonctionnaires de l'Etat et de la Ville. Il faut reconnaître, et cela a été souligné par Mme Rys,

rapporteuse, l'excellente présentation du projet par les fonctionnaires de la Ville, à la différence de ceux de l'Etat.

En résumé, A gauche toute! acceptera le projet d'arrêté tel qu'il figure dans la proposition PR-548, avec les deux amendements que les Verts déposeront dans quelques minutes.

Mme Sarah Klopmann (Ve). Monsieur le président, pour ne pas faire durer le suspense, nous présenterons effectivement deux amendements. Je ne ferai pas l'historique de ce projet, déjà exposé par M. Froidevaux. Il y aura un parc public, des logements, la piste cyclable et certains bâtiments patrimoniaux seront réhabilités. Cela paraît assez merveilleux mais, comme il a déjà été dit, nous ne faisons, avec cette proposition, que voter une modification des limites de zones. Mais on ne nous présentera sûrement jamais le projet qui sera réalisé grâce à cette modification des limites de zones, à cause des dispositions dérogatoires votées par le Grand Conseil. L'Alternative se bat pour garder les articles de ce projet d'arrêté, pour verrouiller le projet, pour avoir la garantie qu'on ne donnera pas un blanc-seing à des privés qui, ensuite, une fois les limites de zones établies, feront ce qu'ils voudront. Nous refuserons donc les amendements libéraux.

Je comprends, les plans étant faits, que la demande de rajouter maintenant une allée de logements HBM, puisque les critères de construction ne sont pas les mêmes, soit regrettable, mais on peut faire un effort. Je tiens aussi à rappeler que les logements sociaux ne sont pas tous pérennes – seuls les HBM permettent cela – et les logements coopératifs ne sont pas tous sociaux, car certaines coopératives ne sont pas forcément destinées aux personnes aux revenus modestes.

Ensuite, je ne comprends pas pourquoi cela rendrait nos débats nuls. Finalement, nous ne sommes pas là seulement pour accepter ou refuser un préavis, nous avons le droit de le commenter et de donner notre avis. Il est important que nous gardions ce droit. Nous l'avons fait bien des fois sans difficulté et ce serait dommage d'avoir un problème pour cette affaire-là. Je préciserai encore que ces articles ne sont pas contraignants: ils ne font que charger le Conseil administratif de poursuivre les négociations dans le sens que nous voulons. Le Conseil administratif essaiera et nous serons ravis s'il y arrive. Sinon, ce serait dommage, mais au moins qu'il essaie! Nous avons le droit de le dire et je ne vois pas en quoi cela nuirait au projet.

Ce projet arrive devant le Conseil municipal assez tard et il n'est pas très vert à notre avis. Nous essayerons donc de le verdir au maximum maintenant. Pour cela, nous présentons deux amendements identiques à ceux présentés en commission, mais en espérant qu'ils seront cette fois acceptés. Je vous lis d'abord l'amendement concernant le parking:

Projet d'amendement

«*Art. 4.* – (nouveau) De charger le Conseil administratif de poursuivre les négociations en vue de diminuer drastiquement le nombre de places de parc.»

Comme d'habitude, en commission, j'ai posé des questions sur ce parking et nous avons appris qu'il était destiné à plusieurs utilisateurs, dont les habitants en priorité. Là, nous sommes d'accord, car nous n'avons jamais dit qu'il ne fallait pas faire de parking pour les habitants. Notre politique est une place par logement afin de permettre aux gens de laisser leur voiture au sous-sol, au lieu de l'utiliser tous les jours. Je rappelle que ce projet comprend 130 logements et qu'un tiers des ménages à Genève n'ont pas de voiture. Ainsi, même si le parking contenait 130 places, il resterait plusieurs places pour d'éventuels visiteurs.

Le parking est aussi prévu pour les utilisateurs et le personnel de l'exploitation de l'Espace Hippomène, ainsi que pour les surfaces administratives du bâtiment Elna. Ces places seront destinées aux personnes qui viendront travailler ici, mais c'est ce trafic-là que les Verts veulent éradiquer. Nous le disons à chaque fois: le trajet maison-boulot ne doit pas être fait en voiture. Ce trajet est fait en tout cas deux, voire quatre fois par jour, souvent avec une seule personne dans le véhicule. Il existe des bus ou d'autres solutions encore que la voiture.

En outre, on se trouve là dans un milieu urbain bien desservi par les transports publics, cela a été dit à maintes reprises. Il y aura peut-être, nous l'espérons, une gare et la possibilité de se déplacer à vélo en toute sécurité, puisqu'une piste cyclable sera créée – pour notre plus grand bonheur! A proximité, il existe déjà le parking de Planète Charmilles, destiné aussi aux habitants et aux visiteurs. Mais il est très souvent à moitié vide et il pourrait être utilisé s'il n'y a pas d'autres solutions.

Je vous lis maintenant le deuxième amendement. Il concerne plutôt l'empreinte écologique et la qualité énergétique de ce projet:

Projet d'amendement

«*Art. 5.* – (nouveau) De charger le Conseil administratif de rappeler régulièrement à la Fondation Hippomène et au maître d'œuvre l'importance de maximiser les rendements énergétiques et écologiques.»

Evidemment, quand nous discutons avec les personnes qui ont conçu le projet, comme d'habitude, elles nous assurent que tout sera fait au mieux… Le projet répond aux normes Minergie, mais il ne faut pas l'indiquer, parce que si on s'enferme maintenant dans un label et que cela ne marche pas, le tout risque de capoter… C'est convaincant et rassurant d'entendre cela en commission, mais,

au final, quand on réclame des comptes, on nous répond qu'il fallait le rappeler, que cela a été oublié… Nous chargeons donc le Conseil administratif de rappeler régulièrement à la Fondation Hippomène et au maître d'œuvre l'importance de maximiser les rendements énergétiques et écologiques. Ce n'est pas trop contraignant et il serait bien de le rappeler régulièrement, comme pour tous les projets.

Nous vous invitons toutes et tous à accepter ces deux amendements, qui sont pleins de bon sens, je pense.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Notre groupe n'est pas pour le mélange des compétences, mais pour le respect de chacun des deux Conseils, car c'est la seule manière d'administrer notre commune dans la sérénité. C'est pourquoi nous soutiendrons l'amendement pertinent de notre collègue libéral. Ainsi, l'article premier deviendra l'article unique de l'arrêté.

Mme Monique Cahannes (S). En préambule, permettez-moi de vous suggérer une correction au rapport de Mme Rys. Au milieu de la première page du rapport figure la phrase suivante: «Faut-il rappeler que ce don est fait sans contrepartie aucune?» C'est absolument faux! Dans la proposition du Conseil administratif, nous lisons «que la cession du parc public à la Ville de Genève n'est pas une donation mais le résultat d'un échange inscrit dans le cadre du protocole d'accord entre l'Etat et la Ville (…) relatif à la réalisation du stade de la Praille». Dont acte.

C'est vrai, il s'agit d'un projet intéressant, mais il faut malgré tout y mettre un certain nombre de cautèles pour qu'il réponde au souhait du Parti socialiste et de l'Alternative dans son ensemble. C'est-à-dire, évidemment, la proportion de logements sociaux pérennes, qui nous semble absolument fondamentale, parce que, malheureusement, dans cette ville, tout le monde ne peut pas acheter ou louer un loft. Les besoins prépondérants de la population en matière de logement se situent dans des catégories de prix bien inférieures.

Comme l'a rappelé mon collègue Rumo, les amendements proposés par les Verts n'ont pas eu l'accueil qu'ils méritaient en commission, parce qu'il y avait énormément d'absences étant donné la date choisie.

Je ne répéterai pas les propos de Mme Klopmann, mais il est évident que, pour nous aussi, ce parking est surdimensionné. Maintenant, nous connaissons assez les cris d'alarme des experts au sujet du réchauffement climatique et il faut vraiment passer de la parole aux actes. Nous le savons très bien, dans ce domaine comme dans d'autres d'ailleurs, l'offre crée la demande. Ainsi, une place de par-

king par logement nous semble être une offre raisonnable. D'autant plus que ce périmètre est extrêmement bien desservi par les transports publics et que – cerise sur le gâteau – une halte CFF serait même prévue au bas de la parcelle.

Nous voterons donc les amendements des Verts et nous refuserons ceux du Parti libéral.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, avant de m'exprimer sur le fond de ce dossier, j'aimerais dire que l'acte de générosité de M. Hentsch n'est pas du tout remis en cause. Cette transaction, comme vous l'avez dit, était, si j'ose dire, gagnant–gagnant. M. Hentsch a véritablement voulu faire un acte symbolique.

Toutefois, aujourd'hui, cet acte symbolique s'oppose à une nécessité de la collectivité, à savoir maintenir des logements bon marché au centre-ville. Je vous rappelle qu'à Genève, depuis trente ans, nous nous sommes battus les uns et les autres pour maintenir des logements, et des logements bon marché, dans les quartiers populaires comme aux Eaux-Vives, aux Pâquis, aux Grottes. Dans ce projet, il s'agit de la perpétuation de cette volonté-là.

Il n'est pas question de régler quoi que ce soit avec qui que ce soit. Mais, en l'occurrence, et M. Froidevaux en faisait très clairement état, il y a eu un accord tacite, de bonne foi, passé entre les personnes. Aujourd'hui, M. Hentsch s'oppose à cet accord dans la mesure où les services de M. Ferrazino d'abord et mes services ensuite ont essayé de lui proposer une convention, qui n'est toujours pas signée à ce jour. J'ai vu poindre, parmi les interventions faites, des tentatives de vider cette convention de son contenu.

Cette convention est assez simple. Elle veut maintenir 20 logements HBM, qui correspondent aux besoins prépondérants de la population. Si nous voulons faire en sorte qu'il soit encore agréable de vivre à Genève et que les quartiers du centre-ville ne soient pas désertés la nuit – comme nous l'avons constaté lors d'un autre débat sur les Rues-Basses – si nous voulons éviter les allers et retours de plus en plus fréquents entre la périphérie et le centre – malheureusement, en Europe, les centres urbains sont destinés au travail et les gens habitent à l'extérieur – il faut impérativement poursuivre la politique dessinée ces trente dernières années et inscrite dans l'esprit des lois cantonales. Il s'agit de se battre par tous les moyens pour imposer du logement pérenne et du logement bon marché au centre-ville.

En conséquence, d'ailleurs avec l'avis de la majorité du Conseil administratif, nous soutenons le projet d'arrêté tel quel. Quant aux deux amendements libéraux, nous ne les approuvons pas, même si les articles 2 et 3 peuvent être entachés de

nullité. Nous verrons bien. Toujours est-il qu'il s'agit de maintenir la position fondamentale de ce Conseil, qui consiste à trouver au moins 20 logements bon marché dans une promotion qui en groupe 130. C'est une première chose qui devait être dite sur le fond.

Sur la forme, j'ai écrit à M. Hentsch – c'est une des premières lettres que j'ai envoyées dès mon entrée en fonction – pour l'inviter à signer cette convention. Je n'ai encore reçu aucune réponse, mais je pense qu'il attendait aussi le débat de ce soir pour voir dans quel sens tourneraient les événements. Je lui ai rappelé une chose importante, c'est que la zone de fond impose un PLQ, contrairement à ce que M. Rumo disait. A mon avis, M. Hentsch sera de toute façon mis devant cette nécessité. Cet aspect devait être relevé.

A propos des besoins prépondérants de la population, je ne crois pas à la logique, exprimée d'ailleurs par la majorité du Conseil d'Etat actuel, selon laquelle il faut construire des logements en propriété par étage (PPE) pour dégager des logements locatifs et loger les gens dans de meilleures conditions. Ce n'est pas la réalité. Dès le moment où vous construisez des logements en PPE, les rentabilités sont de 19% à 20%.

Ces loyers ou ces achats sont extrêmement chers et ils attirent une certaine catégorie de gens dans le tissu urbain de notre ville, mais ils font fuir les travailleurs, les habitants, la majorité de la population… *(Remarque de Mme Fontanet.)* Oui, Madame, dans toutes les villes européennes – contrairement à Genève – la majorité de la population, celle qui satisfait aux besoins prépondérants des gens, doit malheureusement vivre en périphérie et effectuer des va-et-vient quotidiens. Pour moi, pour nous, il s'agit de voter en l'état cet arrêté.

Quant aux deux amendements proposés par les Verts, nous les soutiendrons. Le rapport une place de parking par appartement établi par Mme Klopmann devra être rediscuté au sein de l'administration et avec les commissions; tout un débat sera nécessaire à ce sujet. Pour l'instant, restons-en à cette proposition PR-548 et je vous invite à voter les deux amendements du groupe des Verts!

M. Alexis Barbey (L). Je n'avais pas l'intention d'intervenir sur ce sujet pour lequel je n'ai pas de compétences particulières, mais ce que je viens d'entendre de la part de l'intervenant des Verts et du conseiller administratif me désole. Là, nous sommes face à un bon projet sur lequel presque tout le monde était d'accord, mais, à la dernière minute, on y introduit des clauses qui le rendent plus difficilement acceptable. Je trouve ces mesures extrêmement négatives et, même si l'amendement pour les places de parking ne m'étonne pas de la part du groupe des Verts, je suis déçu par ces manœuvres de dernière minute. Mais, bon, c'est encore de la bonne politique…

Mais ce qu'a dit M. le conseiller administratif – vous transmettrez, Monsieur le président – est simplement inacceptable. Vous rendez-vous compte qu'il s'agit d'un homme propriétaire d'un bien immobilier à l'intérieur de la ville de Genève, de surfaces sur lesquelles il y avait un terrain de football, et que ce monsieur vient en faire don à la Ville? Madame Cahannes – vous transmettrez également, Monsieur le président – la contrepartie était entre la Ville et le Canton et pas entre M. Hentsch et la Ville. Il s'agissait d'un acte complètement gratuit, dans un esprit familial, puisque le donateur tenait à un espace vert qui porte le nom de son père dans ce quartier.

Naturellement, un tel raisonnement dépasse certains, qui veulent tout de suite trouver des sous-entendus et des désirs de rentabilité, qui seraient les seules motivations possibles de ces gens. Mais, je vous rassure, ils n'ont pas besoin d'ajouter de la rentabilité à leur situation! Ils travaillent, ils gagnent leur vie convenablement, ils n'ont pas ce genre de motivations. Je trouve que c'est faire preuve de mauvaise foi que leur attribuer ce type d'intention.

Enfin, lorsque M. le conseiller administratif dit qu'en attirant des contribuables fortunés on fera fuir des contribuables pauvres, les bras m'en tombent! En Ville de Genève, on essaie d'avoir un tissu avec des mélanges de populations harmonieux, un tissu où des gens aux revenus confortables côtoient des gens dont les revenus sont moindres. On ne «ghettoïse» ni les uns ni les autres. Il ne s'agit pas de reconstruire des quartiers comme Champel ou les Pâquis, qui sont d'ailleurs beaucoup plus mélangés depuis quelques années. C'est une bonne chose.

En décidant de ne garder que les gens qui ont besoin d'assistance et de logements à loyer modéré, on contredit toute la politique menée par la Ville depuis dix ans. Je ne peux pas le laisser dire: il ne s'agit pas de faire fuir les bons contribuables, qui paient leurs impôts et qui amènent de la substance fiscale à la Ville. Ce sont des nécessités, Monsieur Pagani, et on parviendra de cette manière à financer des projets d'habitations à bon marché pour les gens qui en ont besoin. Disons haut et clair que les contribuables sont des gens désirables et ne les faisons pas fuir! *(Applaudissements.)*

Mme Alexandra Rys, rapporteuse (DC). Je dois malheureusement contredire le magistrat, car, en séance de commission, il a clairement été dit par le Service d'urbanisme que le deuxième alinéa de l'article 2 de la LGZD, votée par le Grand Conseil, permet effectivement au Conseil d'Etat d'accepter que des demandes soient formulées sans passer par l'établissement d'un PLQ. Je vous ferai grâce de la lecture de cet article. Cela semble être désormais bel et bien une possibilité.

Je dois également corriger Mme Cahannes, qui a eu la difficile tâche de donner la position de son groupe sans avoir participé aux travaux de la commission. Elle

a dit que j'avais fait une erreur dans le rapport en disant qu'il n'y avait pas eu de contrepartie pour la Fondation Hippomène et Bénédict Hentsch. Mais c'est effectivement le cas, car précisément la difficulté – c'est ce qui a beaucoup occupé la commission dans sa première séance – est que la convention Ville-Etat, que vous avez citée, n'engage que ses signataires, c'est-à-dire la Ville et l'Etat, qui ont procédé à l'échange de terrains. Cet échange n'a pu avoir lieu que sur la base d'un engagement purement épistolaire de Bénédict Hentsch, engagement qui a été respecté, comme l'a dit M. Froidevaux, en l'absence de tout cadre juridique formel.

C'est vrai, nous sommes tous habitués à chercher la petite bête quand des cadeaux sont faits… J'imagine que vous connaissez l'adage *Timeo Danaos et dona ferentes*, mais, pour une fois, on nous fait un cadeau qui ne présente pas de vice caché. Je crois réellement que nous pouvons voter ce projet.

M. Philippe Cottet (Ve). Réagir n'est peut-être pas la bonne solution, Monsieur Barbey, mais je trouve que vous avez l'indignation un peu facile. A la suite de votre collègue, M. Froidevaux, vous faites des remarques sur le travail de la commission et sur les propositions d'amendements des Verts, qui découlent quand même d'une certaine réflexion faite en commission.

Vous dites que nous présentons des amendements de dernière minute, que nous remettons tout en question, que nous blindons ce processus de manière à le rendre peut-être virtuellement impossible. En fait, c'est nous faire un bien mauvais procès, parce que le fond de l'histoire est que nous avons salué ce projet depuis le début de son étude en commission, en souhaitant un arrêté où nous acceptons un préavis avec des réserves.

Nous avons reconnu dès le départ qu'il s'agissait d'une bonne idée, d'une évolution saine et intelligente de ce quartier, par rapport à un nouvel espace dégagé. Un parc était nécessaire et nous avons accueilli avec intelligence le «cadeau» de M. Hentsch. Pour nous, c'était très bien! Mais de là à dire que nos amendements seraient une opposition déguisée ou quelque chose qui viendrait à tout prix freiner la réalisation de ce projet, je pense que c'est nous faire un bien mauvais procès.

Cela dit, ces amendements sont importants, parce que, dans une réflexion que le magistrat nous a rappelée, nous essayons, et le Canton fait de même, de trouver une situation consensuelle où l'ensemble des acteurs – politiques, institutionnels, professionnels – viennent sur des terrains communs, afin de trouver des bonnes solutions. Je pense que le délibératif que nous sommes peut se prononcer sur un préavis qui va plus loin que de simplement dire oui ou non, parce qu'il est aussi un espace où ces consensus se dégagent. Je regrette profondément que vous preniez notre position et nos propositions d'amendements comme des provocations.

Il s'agit aussi de dire que ce n'est pas parce que c'est un bon projet que les idées sont intelligentes en arrière-plan et que nous ne devrions pas faire certaines réflexions sur les parkings, sur notre environnement et sur les normes de construction. Ce serait comme si tout à coup nous ne parlions que pour la galerie. Nous ferions de la politique d'une manière que beaucoup de nos concitoyens et concitoyennes dénoncent. Mais au moment d'agir, au moment où nous pouvons remettre entre les mains du Conseil administratif certaines exigences qui sont, je pense, le reflet de nos électrices et électeurs, nous le faisons. Il revient maintenant au Conseil administratif d'exercer sa responsabilité dans ces négociations.

A mon avis, il est très important, dans toutes les situations où nous serons saisis de questions d'aménagement, de construction, de réfection, de réparation d'immeubles, que nous ayons à l'esprit cette logique de rendre ce canton durable au niveau de son développement et de sa consommation énergétique, et cela le plus vite possible.

M. Pierre Rumo (AGT). A vrai dire, la discussion semble ouverte à propos de la nécessité d'un PLQ. J'aimerais rappeler qu'en séance de commission, le 22 mai 2007, M. Piguet a demandé s'il y aurait un PLQ et M. Sonderegger, représentant le Département du territoire, a répondu que ce projet de modification de limites de zones serait soumis au Grand Conseil. Il a ajouté que la zone de développement pourrait être soumise à un PLQ, bien que le Département du territoire puisse considérer que le contexte est suffisamment développé pour en faire l'économie, grâce à une dérogation. Malgré tout, j'espère que le Département du territoire, dirigé par M. Cramer, estimera un PLQ nécessaire pour le projet futur qui sera proposé par les requérants.

Au sujet des amendements, je comprends mal la position de M. Alexis Barbey. Ce n'est pas la première fois que des amendements sont déposés en séance plénière alors qu'ils avaient déjà été proposés et refusés en commission. Je crois que c'est l'objectif et la fonction de notre chambre délibérative de réexaminer, parfois en séance plénière, des amendements discutés et refusés en commission. Autrement, il faut se demander à quoi servent les séances plénières si tout est bloqué par les votes en commission.

M. Barbey a dit qu'il fallait remercier M. Bénédict Hentsch. A mon avis, il faut remercier avant tout la Fondation Hippomène, mais il est vrai que M. Hentsch a un rôle prééminent dans cette fondation. Nous n'avons pas toujours la documentation en main en commission, mais j'ai retrouvé un article de la *Tribune de Genève*, du mois de décembre 2006, qui posait cette question – c'est là d'ailleurs que le bât blesse. Je vous lis cet article: «Le but de la Fondation Hippomène n'est pas du tout de réaliser des opérations immobilières ou de construire des parcs, ce qu'elle veut faire aux Charmilles, mais de favoriser la pratique et le développe-

ment de tous les sports athlétiques dans le canton de Genève et plus particulièrement ceux pratiqués par le Servette Football Club. Dès lors, Hippomène peut-elle réellement légalement réaliser les projets annoncés aux Charmilles?»

La journaliste écrit: «Il suffit à M. Hentsch de changer les statuts de sa Fondation Hippomène, nous dit-on? Que nenni, la loi genevoise sur les fondations de droit privé a été retouchée en avril dernier. Le député libéral Olivier Jornot, qui était rapporteur de la commission judiciaire, explique qu'une fois créée, une fondation de droit privé est censée être éternelle. Son but ne peut pas être modifié facilement. Qui peut le faire? La loi genevoise le dit clairement, le Conseil d'Etat est compétent pour modifier l'organisation ou le but des fondations de droit privé, ainsi que pour prononcer leur dissolution.»

Il semblerait donc – pour M. Froidevaux, très sensible aux questions juridiques – qu'il y ait également un problème de ce côté-là, un problème qui n'est peut-être pas insurmontable. Mais un problème concernant le but de la Fondation Hippomène, puisque actuellement le but de cette fondation est de favoriser les sports athlétiques et, évidemment, le football.

Par conséquent, le groupe A gauche toute! estime tout à fait nécessaire de voter les deux amendements proposés par les Verts et d'accepter le projet d'arrêté, avec les cinq articles.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Froidevaux demandant la suppression de l'article 2 est refusé par 37 non contre 35 oui.

Mis aux voix, l'amendement de M. Froidevaux demandant la suppression de l'article 3 est refusé par 38 non contre 35 oui.

Mis aux voix, l'amendement de Mme Klopmann demandant l'ajout d'un article 4 est accepté par 38 oui contre 35 non.

Mis aux voix, l'amendement de Mme Klopmann demandant l'ajout d'un article 5 est accepté par 38 oui contre 34 non (1 abstention).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté amendé est accepté par 72 oui contre 1 non.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département du territoire et sur proposition du Conseil administratif;

vu les objectifs d'aménagement décrits dans le texte et dans la légende du plan;

vu le projet de convention établi entre la Ville de Genève et la Fondation Hippomène,

arrête:

Article premier. – De donner un préavis de principe favorable au projet de modification des limites de zones N° 29537.

Art. 2. – De charger le Conseil administratif de poursuivre les négociations en vue d'établir une convention entre la Ville de Genève et la Fondation Hippomène afin qu'une servitude, garantissant qu'au moins 50% des logements prévus dans la future zone de développement 3 soient au bénéfice de la loi générale sur le logement et dont la moitié doit être affectée à des logements sociaux pérennes (HBM), soit inscrite.

Art. 3. – De charger le Conseil administratif de poursuivre les négociations afin que les surfaces rendues en pleine propriété à la Ville de Genève soient les plus proches possible des termes du protocole d'accord passé entre l'Etat et la Ville le 17 septembre 1997.

Art. 4. – De charger le Conseil administratif de poursuivre les négociations en vue de diminuer drastiquement le nombre de places de parc.

Art. 5. – De charger le Conseil administratif de rappeler régulièrement à la Fondation Hippomène et au maître d'œuvre l'importance de maximiser les rendements énergétiques et écologiques.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

Le président. Nous traitons maintenant la motion d'ordre demandant l'ajout à notre ordre du jour de la résolution R-103 intitulée: «Participation démocratique à l'approbation du projet d'agglomération franco-valdo-genevois».

Je passe tout d'abord la parole à un membre par parti pour qu'il s'exprime sur l'urgence. Madame Valiquer Grecuccio, vous avez la parole.

Mme Nicole Valiquer Grecuccio (S). L'urgence de cette résolution est justifiée parce que nous demandons au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat avant une séance destinée aux élues et aux élus, qui aura lieu le 4 septembre prochain. En conséquence, l'urgence est simplement motivée par le délai inscrit sur cette résolution.

M. Jacques Hämmerli (UDC). L'Union démocratique du centre accepte l'urgence et souhaite, si l'urgence est acceptée, qu'on ne passe pas des heures en blablabla, comme hier soir. Finalement, comme disent les Arabes, ce n'est que du vent dans du vent.

M. Christian Zaugg (AGT). Le groupe A gauche toute! accepte également de débattre en urgence de cette résolution.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée sans opposition (1 abstention).

4. Résolution du 26 juin 2007 de Mmes Nicole Valiquer Grecuccio, Isabelle Brunier, Monique Cahannes, Diana Duarte Rizzolio, Silvia Machado, Mary Pallante, Véronique Paris, Annina Pfund, MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, Christian Lopez Quirland, David Metzger et Jean-Charles Rielle: «Participation démocratique à l'approbation du projet d'agglomération franco-valdo-genevois» (R-103)[1].

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

– la résolution R 530 relative à la participation du Grand Conseil à l'approbation du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, adoptée à l'unanimité lors de la séance du Grand Conseil du 14 juin 2007;
– la nécessité d'asseoir la légitimité de ce projet d'envergure pour notre région;
– les délais impératifs impartis par la Confédération pour la reddition du projet, fixés au 31 décembre 2007,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à demander au Conseil d'Etat d'assurer une large diffusion aux élu-e-s municipaux de l'invitation au séminaire des élu-e-s qui aura lieu le 4 septembre prochain;
– à prendre contact avec le Conseil d'Etat pour que soit soumis aux conseillères et conseillers municipaux le projet d'agglomération tel qu'il ressortira de la procédure de consultation des acteurs concernés du canton de Genève, afin qu'ils puissent au moins en prendre acte, si ce n'est l'approuver.

Mme Nicole Valiquer Grecuccio (S). Cette résolution fait écho à la résolution 530 présentée par des députés et députées de l'ensemble des partis du Grand Conseil lors de la dernière session, qui a été votée à l'unanimité. Au fond, il ne s'agit de rien d'autre que de reprendre une partie des considérants développés par les députés au Grand Conseil, pour rappeler que ce projet d'agglomération franco-valdo-genevois est une grande opportunité pour notre canton de penser la région.

Il convient d'avoir un débat démocratique large pour favoriser l'adhésion à ce projet d'envergure qui marquera, nous n'en doutons pas, les générations qui nous succéderont. En conséquence, différents séminaires ont été organisés et nous demandons que le Conseil administratif intervienne auprès du Conseil d'Etat

[1] Annoncée, 406. Motion d'ordre, 558.

pour qu'il y ait une large information sur la tenue du prochain séminaire, qui s'adresse aux élues et élus, qui aura lieu le 4 septembre prochain. Nous demandons également que le Conseil municipal puisse avoir un écho assez large des travaux tels qu'ils seront présentés à la Confédération, puisque le Conseil d'Etat a jusqu'à la fin du mois de décembre 2007 pour présenter ce projet d'agglomération à la Confédération.

La seule différence, avec cette résolution R-103, tient à la dernière invite, puisque les députés souhaiteraient approuver, ou tout au moins prendre acte, alors qu'en tant que Conseil municipal nous pouvons souhaiter prendre acte plutôt qu'approuver, étant donné la longueur des procédures. Mais nous pensons que plus le débat sera large, plus les options seront riches et que, dans toutes les déclinaisons qui seront faites non seulement du point de vue urbanistique, mais dans les autres volets que sont le développement durable, la culture, les transports, le logement, notre commune, située au cœur même de cette agglomération, aura très certainement un point de vue à développer. Les élues et les élus de notre commune auront tout intérêt à participer largement au séminaire afin d'enrichir ce projet, et c'est dans cet esprit, comme dans l'esprit du Grand Conseil, que nous avons déposé cette résolution.

Préconsultation

M. Christian Zaugg (AGT). Le groupe A gauche toute! le dit très clairement: nous soutenons cette résolution dans son intégralité, virgules comprises. Pour nous, il n'y a donc pas de problème, sauf un tout petit: Mme Valiquer Grecuccio nous a dit qu'au Grand Conseil ce projet avait été soutenu par l'ensemble des partis et c'est là peut-être que le bât blesse… Nous avons certes tous quelques spécificités et personne ne s'étonnera, par exemple, que le groupe A gauche toute! présente des résolutions ou des amendements relatifs au personnel, ou que les Verts proposent des motions relatives aux parkings ou au développement durable. Or voilà un sujet qui nous met tous d'accord et je ne comprends pas pourquoi le Parti socialiste a décidé de déposer cette résolution tout seul.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Nous n'avons pas ce genre de susceptibilité et nous trouvons que cette résolution est intelligente. Effectivement, l'agglomération est en train de se faire, le projet est déjà lancé depuis longtemps, sous la houlette de certains conseillers d'Etat, voire de certaines directions de service, d'un côté comme de l'autre de la frontière.

Il est très important que les parlements – le Grand Conseil comme le Conseil municipal – se saisissent de la problématique, non seulement pour que nous

soyons informés, mais également pour que nous ayons envie d'être les acteurs de ce projet d'agglomération en train de devenir une réalité dans tous les domaines cités à l'instant par Mme Valiquer Grecuccio.

Pour le Parti démocrate-chrétien, c'est une adhésion complète à cette résolution R-103.

M. Olivier Fiumelli (R). Le Parti radical salue cette résolution R-103 et il salue la résolution 530 déposée au Grand Conseil. Je rappelle juste – on s'en félicite! – que les radicaux sont à la base de ce projet, qui figure dans notre programme, et nous allons même plus loin en proposant une assemblée régionale. C'est pourquoi nous soutenons ce projet de résolution R-103 ce soir, même si, quelque part, nous nous demandons si les conseillers municipaux n'ont pas un peu tendance à jalouser les députés et députées au Grand Conseil. Mais c'est de bonne guerre…

Mme Sandrine Salerno, conseillère administrative. Finalement, l'agglomération arrive en Ville de Genève et c'est tant mieux! Nous aurions peut-être pu souhaiter que ce texte soit signé par l'ensemble des partis de ce plénum, mais, Monsieur Zaugg, vous en conviendrez avec moi, la Ville commence heureusement à se pencher sur autre chose que son nombril.

Mesdames et Messieurs, Mme Nicole Valiquer Grecuccio l'a dit, nous sommes au cœur de l'agglomération, dont tous les enjeux concernent le développement économique, le développement environnemental, le développement social, que nous voulons solidaires. M. Lathion l'a dit à juste titre et avec raison – d'ailleurs, Monsieur Lathion, vous faites partie de ces fameux groupes de travail en matière de formation professionnelle – il est important que la commune s'approprie ces enjeux-là, qu'elle les connaisse, qu'elle puisse en débattre même si, de l'avis du Conseil administratif, il est aujourd'hui relativement tard pour influer sur un projet qui doit être rendu à la Confédération pour la fin de l'année.

Toutefois, il est quand même toujours suffisamment tôt pour mettre l'agglomération au centre de nos préoccupations, pour nous décentrer, pour débattre autrement des enjeux communaux, dans une perspective plus large qui est la perspective de demain. Mais – soyons réalistes! – c'est aussi la perspective actuelle, puisque, dès qu'il s'agit de logements, d'urbanisation, de transports, de santé, nous parlons forcément de l'agglomération. Mesdames et Messieurs, il est temps que ce sujet-là, petit à petit, intervienne dans les différentes commissions: des finances, mais du logement aussi, de l'aménagement, des travaux. En effet, les impacts de ce que nous faisons ici, aujourd'hui, touchent aussi la région fran-

çaise frontalière et également – et c'est avec joie que nous le disons – la région vaudoise, puisque le Canton de Vaud participe depuis peu au projet d'agglomération.

Je vous incite à voter de manière unanime cette résolution R-103. Comptez sur le Conseil administratif pour faire diligence et vous informer peut-être à la place du Conseil d'Etat – c'est plus simple pour nous – des travaux qui sont menés, voire pour organiser, avec le Conseil d'Etat, une information qui vous préparerait aux débats et au séminaire du 4 septembre! Puis, au nom du Conseil administratif, de vous dire, de nous dire: bienvenue dans les enjeux de l'agglomération, qui sont, en définitive, avant tout les enjeux de notre commune!

Mise aux voix, la résolution est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à demander au Conseil d'Etat d'assurer une large diffusion aux élu-e-s municipaux de l'invitation au séminaire des élu-e-s qui aura lieu le 4 septembre prochain;
– à prendre contact avec le Conseil d'Etat pour que soit soumis aux conseillères et conseillers municipaux le projet d'agglomération tel qu'il ressortira de la procédure de consultation des acteurs concernés du canton de Genève, afin qu'ils puissent au moins en prendre acte, si ce n'est l'approuver.

5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour égayer le quartier de la Jonction» (P-190 A)[1].

Rapport de M. François Gillioz.

Le Conseil municipal a renvoyé la pétition citée en marge à la commission des pétitions lors de sa séance plénière du 17 janvier 2007.

Sous la présidence de M. François Sottas, la pétition a été examinée au cours de la séance du 5 février 2007.

Que Mlle Tamara Saggini, qui a assuré la prise des notes de cette séance, soit remerciée pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 5 février 2007

Audition des pétitionnaires: M. Yves Khatchadouriari, membre de l'association de la Maison de quartier de la Jonction, Mme Patricia Ceresa, animatrice de la Maison de quartier de la Jonction, M. Silvio Albino, animateur de la Maison de quartier de la Jonction

M. Albino remercie la commission de les recevoir si rapidement, car leur pétition a été remise le 16 janvier 2007. Il fait circuler certains documents illustrant le problème (voir annexe). Les pétitionnaires ont lancé la pétition en date du 8 novembre 2006, constatant l'état très délabré de l'espace situé devant la bibliothèque de la maison de quartier. Ils ont proposé aux habitants de faire une plantation de fleurs à cet endroit. Beaucoup de passants s'étant déclarés prêts à signer une pétition, M. Albino précise que, avec les organisateurs de la maison de quartier, ils ont improvisé une pétition qui ne demande pas grand-chose, juste l'attention des services municipaux concernés. Le magistrat en charge du département concerné, M. Ferrazino, a déjà répondu positivement à une de leurs attentes prévoyant de déplacer les conteneurs postés devant la bibliothèque. Après avoir fleuri le devant de la bibliothèque, personne ne le voyait plus comme un dépotoir. M. Albino termine en disant que, parfois, un petit geste peut amener une amélioration considérable et que, actuellement, de grands problèmes sont posés par le square des vélos.

[1] «Mémorial 164e année»: Commission, 4423.

Un commissaire, qui connaît assez bien les problèmes du quartier, résume que certains d'entre eux sont déjà résolus et ajoute que la saleté amène la saleté. Il demande quelles mesures doivent encore être prises pour améliorer l'état des lieux. Mme Ceresa précise que M. Ferrazino a promis de prendre des mesures, mais qu'il ne l'a pas encore fait.

M. Albino informe la commission que sur tout le terrain concerné se trouvait autrefois un abattoir et que ce terrain appartient à la Ville. Si les conteneurs étaient enlevés, ce serait déjà un grand pas. Il faudrait ajouter à cela des problèmes qui sont en voie de résolution depuis longtemps, mais qui n'ont jamais été résolus: l'aménagement du parc Gourgas, l'arrangement de l'esplanade devant la rue David-Dufour, qui est actuellement un no man's land, la demande de passerelle vers le Théâtre du Loup, et d'autres nombreux projets, comme celui d'augmenter le nombre de passages pour piétons à la rue du Vélodrome.

Une commissaire remarque que, d'après les photos, les déjections canines se trouvent plutôt au pied des arbres. Elle demande donc s'il y a suffisamment de sachets au square et affirme que l'on pourrait demander un nettoyage plus fréquent.

M. Albino dit qu'il n'a vu qu'un distributeur de sachets.

Un commissaire demande où se situe le square et ce qu'ils souhaitent précisément.

Mme Ceresa répond que le square est dans le prolongement de la bibliothèque et qu'il faudrait plus de couleurs, d'animation et d'éclairage dans la zone arrière. Le même commissaire ajoute que l'association Survap des Pâquis a adressé une pétition que la commission des pétitions a traitée et il suggère aux personnes auditionnées de prendre exemple là-dessus en rédigeant une pétition plus générale, avec des suggestions.

Une commissaire précise qu'il y a des problèmes dans différents quartiers et que la Jonction n'est pas particulièrement mise de côté.

Une autre commissaire, ayant vécu dans le quartier, aimerait les féliciter pour leur patience, car les conteneurs sont là depuis longtemps et elle les encourage à continuer, même si le temps politique est long.

Après le départ des pétitionnaires, le président demande quelles sont les suggestions.

Discussion et vote

Les commissaires, unanimement, proposent le renvoi direct au Conseil administratif, au plus vite, sans attendre l'élection du prochain Conseil administratif.

Un commissaire déclare que, lorsqu'on vote sur une pétition, il faut prendre en compte la démarche participative des habitants.

Une commissaire propose un renvoi au Conseil administratif du texte des pétitionnaires, car il est assez complet, sauf au sujet de l'éclairage qui n'y figure pas.

Le président met aux voix le renvoi de la pétition avec des recommandations. Le renvoi avec recommandations est refusé par 7 non (1 R, 2 L, 2 UDC, 2 AdG/SI) contre 6 oui (2 Ve, 1 DC, 3 S) et 1 abstention (L).

La commission des pétitions vous recommande donc le renvoi de la pétition au Conseil administratif, sans recommandations.

Annexes mentionnées

1

POUR ÉGAYER LE QUARTIER DE LA JONCTION

Pétition adressée au Conseil municipal de la Ville de Genève.

Afin d'embellir l'espace devant l'entrée de la bibliothèque et le square du Vélodrome ,et ainsi améliorer le cadre et la qualité de vie dans le quartier tout en assainissant ces espaces publics

Les soussignés demandent :

- De déplacer les containers de récupération qui se trouvent actuellement devant l'entrée de la bibliothèque municipale dans endroit plus adéquat .
- D'entretenir « l'espace vert » en le fleurissant afin que ce ne soit plus un dépotoir où les pigeons font leurs besoins.
- D'aménager le square du Vélodrome en espace utilisable par les habitants du quartier à des fins de détente et de rencontres
- De tout faire pour que les chiens du quartier n'y fassent plus leur besoins.

NOM	Prénom	Adresse	Signature

Pétition à rapporter, même remplie partiellement
à la Maison de Quartier de la Jonction, 18 bis, av. Ste-Clotilde (tél. :022 708-11-70)

2
La bibliothèque municipale de la Jonction
Dans cette image, trouvez la bibliothèque municipale

ASCENSEUR PARKING
Réponse...

MORGES HALLE CIP
(r)évolution climatique?
Chérir, c'est aussi prévoir.
fsmo.ch
Dans cette image, trouvez la bibliothèque municipale

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
Chérir, c'est aussi prévoir.
fsmo.ch
MOULIN ROUGE
Réponse...

Mais où vont tous ces volatiles urbains?

***mercredi 8 novembre à 15h**
plantations de pensées devant la bibliothèque de la Jonction
(bvd Carl-Vogt 22) - goûter offert aux enfants

Petits gestes, grands effets!

Le square du Vélodrome
4 à 14 rue du Vélodrome
Agir ensemble pour la mise en valeur de cet espace urbain

projet? reconquérir l'espace!
*samedi 11 novembre dès 12h
risotto gratuit, animations avec Art-Action

Laisser jouer les enfants?

(4)

ALBINO Silvio

De: ALBINO Silvio [silvio@mqj.ch]
Envoyé: vendredi, 17. novembre 2006 17:58
À: patrice.mugny@ville-ge.ch; manuel.tornare@ville-ge.ch; christian.ferrazino@ville-ge.ch
Objet: Accès à la bibliothèque municipale de la Jonction

Dossier bibliothèque Jonction....

MM les conseillers administratifs,

le mercredi 8 novembre 2006 la Maison du Quartier de la Jonction a organisé une action de plantation de fleurs destinée à embellir le massif qui se trouve devant la bibliothèque de la Jonction. Cette action et ses résultats sont documentés dans le dossier joint au présent e-mail.

Comme vous pouvez le constater, le fleurissement de ce petit massif est une contribution discrète mais non négligeable à la qualité de vie des habitants du quartier.

Nous sollicitons donc chacun de vous selon ses compétences dans ce dossier:

M. Manuel Tornare, afin que vous incitiez le SEVE à assurer l'entretien de ce massif (nous avons par ailleurs également formulé cette requête directement à Mme Cottu);

M. Christian Ferrazino, afin que vous incitiez la Voirie à trouver un emplacement plus adéquat aux conteneurs de récupération qui encombrent l'entrée de la bibliothèque (par exemple à côté de la pompe à essence qui se trouve à la rue du Vélodrome);

M. Patrice Mugny, afin que vous soyez informé de cette action destinée principalement aux usagers, adultes et enfants, de la bibliothèque municipale.

En vous remerciant de votre attention et dans l'attente d'une action concrète de votre part, je vous prie d'agréer, MM les conseillers administratifs, mes salutations les meilleures.

Pour la Maison du Quartier
Silvio Albino, animateur

---

www.mqj.ch
Maison du Quartier de la Jonction
18bis av. Ste-Clotilde, CP 204, 1211 Genève 8
tél: 022 708 1170 - fax: 022 708 1177
horaires: du mardi au samedi de 14h à 22h
La Pépinière, 19 rue Gourgas, 1205 Genève, 022 328 60 05
Local 9-12, 3 rue du Village-Suisse, 1205 Genève, 022 328 95 14

DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT,
DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF

VILLE DE GENÈVE

Maison de quartier de la Jonction
Monsieur Silvio Albino
Animateur
Avenue Ste-Clotilde 18 bis
Case postale 204
1211 Genève 8

Genève, le 29 novembre 2006

bjet **Site de récupération des verres usagés devant l'entrée de la bibliothèque municipale de la Jonction**

Monsieur,

J'accuse réception de votre courriel du 17 novembre 2006, qui a retenu toute mon attention.

Cette problématique a déjà été évoquée dans le cadre de discussions entre les gérants de la bibliothèque municipale de la Jonction et le service Voirie – Ville propre.

Le site de récupération en question sera déplacé et enfoui en face de la Migros du boulevard Carl-Vogt. Cette migration est prévue pour le mois de février 2007.

Tout en vous remerciant de l'intérêt que vous témoignez pour les usagers de la bibliothèque municipale de la Jonction, je vous présente, Monsieur, mes salutations distinguées.

Christian Ferrazino

Copie à : Monsieur Fredy Martin, chef de la section levée des résidus ménagers, Voirie – Ville propre

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4
CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 20 20
F +41(0)22 418 20 21

WWW.VILLE-GE.CH
WWW.GENEVA-CITY.CH
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)

Premier débat

M. Philippe Cottet (Ve). La commission des pétitions a examiné cette pétition et je ferai deux remarques. Premièrement, le soutien apporté à de telles démarches citoyennes, même si ce sont des petites choses, contribue beaucoup à l'amélioration du cadre de vie. A mon avis, il est important de faire passer ce message à nos concitoyennes et concitoyens qui continuent à solliciter l'administration de la Ville, par l'intermédiaire du Conseil municipal ou du Conseil administratif, avec ce genre de demandes.

Les arguments sont bien présentés. Nous devons rappeler aux habitants que, dans le secteur de la rue du Vélodrome, des aménagements seront réalisés avec le passage du tram Cornavin-Onex-Bernex. Le Conseil administratif pourra prendre certaines mesures provisoires, mais il faudra associer les habitants à une réflexion sur des aménagements pérennes dans cette zone.

Deuxièmement, ce quartier est relativement sinistré en termes d'aménagements et les photos du rapport illustrent particulièrement bien cette situation. D'après mes informations, le square de Cité-Jonction, légèrement surélevé derrière la Maison de quartier de la Jonction – c'est le même bloc de maisons – est de plus en plus en mauvais état et il commence à ressembler à une décharge à ciel ouvert, du type de ce que nous trouvions à l'entrée de la Bibliothèque municipale.

J'invite le Conseil administratif à suivre à nouveau ce dossier. Si mes souvenirs sont bons – je n'étais pas encore élu à l'époque – M. Tornare avait pris position en faveur de l'égaiement des lieux et certains aménagements avaient été réalisés, notamment des jardins potagers. C'est pourquoi les Verts vous proposent de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

Mme Maria Pérez (AGT). Le groupe A gauche toute! a particulièrement apprécié le dossier des pétitionnaires, qui démontre comment des gestes simples peuvent améliorer la qualité de vie de nos quartiers et des habitants. Les photos nous semblent extrêmement éclairantes sur l'état d'abandon où se trouvait ce square. Nous saluons l'initiative des habitants de la Jonction qui, en se rassemblant pour refleurir ce qui était un dépotoir, se sont réapproprié leur quartier. Nous ne saurions qu'encourager ce genre d'initiatives, en espérant qu'elles se multiplieront à l'avenir dans tous les quartiers de Genève.

Selon nous, il n'y a pas lieu de se livrer à des interprétations ou autres déductions, mais plutôt de suivre au plus près le texte d'une pétition qui se suffit à elle-même. La position d'A gauche toute! est de la renvoyer au Conseil administratif, sans recommandations.

M. Alexandre Chevalier (L). D'abord, au nom du groupe libéral, j'aimerais remercier les habitants du quartier de la Jonction de cette prise de responsabilité individuelle. La responsabilité individuelle, l'initiative personnelle sont chères dans les valeurs des libéraux. C'est vrai que cette initiative est importante pour des gens qui ont été extrêmement patients, qui ont souffert du retard pris par les magistrats précédents dans le règlement de ces problèmes. Comme cela a été dit en commission, et c'est une réalité: la saleté amène la saleté!

Le groupe libéral renverra cette pétition, qui parle d'elle-même, sans besoin de recommandations supplémentaires, au Conseil administratif, afin que les mesures soient prises pour débarrasser définitivement l'entrée de la bibliothèque des conteneurs présents depuis longtemps et réaménager cette place.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je m'étonne un peu que cette pétition nous soit renvoyée sans recommandations, parce que je trouve que son contenu est quasiment exceptionnel. En effet, ce sont les habitants qui prennent en charge leur environnement et ils demandent juste à la municipalité de les accompagner dans les idées, assez intelligentes, émises dans cette pétition et qui, de plus, ont été mises en pratique.

Nous voyons sur les photos un certain nombre de personnes en train de bêcher pour réaménager un terrain non entretenu – je le connais bien, parce que je le fréquente depuis de nombreuses années. C'est un dépotoir. Même si cette pétition nous est renvoyée sans recommandations, nous prendrons en compte ses demandes et nous les réaliserons le plus rapidement possible.

Je profite de l'occasion pour vous dire que mes services ont déjà été proactifs. En effet, il y a un mois environ, une demande nous a été adressée d'installer des parcs à vélos au boulevard du Pont-d'Arve, devant le Centre d'action sociale et de santé de Plainpalais. La lettre a été envoyée pour dire aux personnes qui sollicitaient ces parcs à vélos qu'ils seraient installés très rapidement. Nous devrons les mettre en place et nous continuerons cette pratique qui garantit la viabilité de microaménagements, tels que proposés dans cette pétition.

Il ne s'agit pas – toutes les administrations, cantonales ou communales, sont perfectionnistes… – de dire qu'il faut mettre les conteneurs ici, puis changer les tuyaux en dessous et aménager la place à côté… Les demandes de crédits finissent par être importantes et tout cela demande du temps, parce qu'il faut y réfléchir. Les solutions proposées par les habitants nous montrent qu'il est possible d'aménager de manière simple, peu coûteuse, pour rendre la vie un peu plus agréable à tous nos concitoyens.

C'est pourquoi je m'attacherai à faire en sorte que ces microprojets soient validés très rapidement et mis en place, dans la mesure où ils sont soutenus et pérennisés grâce à l'aide des habitants.

Mme Diana Duarte Rizzolio (S). Je voulais préciser que les conteneurs placés devant la Bibliothèque municipale ont été déplacés il y a plusieurs semaines. Entre-temps, les responsables de la Maison de quartier ont appris que le périmètre, qui doit être réaménagé dans le secteur du square du Vélodrome, appartient à la Gérance immobilière municipale, avec laquelle ils ont des contacts, et qu'un certain nombre d'aménagements prévus avec les habitants ne pourront pas se réaliser, vu que les bâtiments sont protégés.

Un autre aspect sur lequel je voulais revenir concerne les habitants de la Jonction et les animateurs de la Maison de quartier. Ces personnes sont très actives et elles attendent toujours la réalisation d'autres aménagements, dont les crédits ont déjà été votés par ce parlement.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées à l'unanimité.

6. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion de Mme Michèle Ducret, MM. Michel Ducret, Alain Fischer et Pierre Maudet, renvoyée en commission le 20 novembre 2002, intitulée: «Pour un musée des transports à Genève» (M-310 A)[1].

Rapport de Mme Annina Pfund (rapporteuse remplaçante de M. Olivier Coste).

La commission des arts et de la culture, réunie sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion, a débattu de cet objet le 30 janvier, les 6 et 27 février, le 6 mars et le 8 mai 2003. Les notes de séances ont été prises par Mme Laurence Schmidlin, que la rapporteuse remercie pour son travail essentiel.

Rappel de la motion amendée

Considérant:

– la collection de voitures anciennes Jean Tua qui reviendra à la Ville selon des engagements juridiques;
– la collection d'anciens véhicules de service du Service d'incendie et de secours;
– la collection de véhicules anciens des Transports publics genevois et d'autres collections de véhicules de transports publics de Genève;
– le Musée international de l'automobile,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier la possibilité, de concert avec les autorités cantonales et communales, ainsi qu'avec les partenaires financiers concernés, de créer, au Musée international de l'automobile, un musée genevois des transports pouvant abriter et regrouper tous les véhicules intéressants appartenant à ces diverses collections.

Séance du 30 janvier 2003

Audition des motionnaires

Mme Ducret explique que l'idée de cette motion lui est venue lors d'une séance de la commission des finances. En effet, elle y a entendu que le Musée Jean Tua (rue des Bains/rue des Vieux-Grenadiers) gênait le projet BAC+3 et que sa collection devait être transférée dans les locaux de la Fédération Mottattom. Cependant, ces derniers étant occupés avec d'autres choses en ce moment, ils ne peuvent

[1] «Mémorial 160e année»: Développée, 2832.

accueillir la collection. S'est posée la question: où est-ce que les voitures de Jean Tua pourraient aller sinon dans un musée des transports?

Dans une première version non amendée, la motion mentionnait également que, mis à part le Musée international de l'automobile, dans Palexpo à Cointrin, d'autres lieux avaient été envisagés dont le Rondeau de Carouge.

Une commissaire trouve intéressant de lier tout cela à Mottattom; cependant, elle ne pense pas que le Musée Jean Tua ait été légué à la Ville de Genève par son propriétaire. Elle sait, en effet, que Jean Tua s'en occupe toujours. Il faudrait, à cet égard, avoir des informations plus précises sur la gérance du musée. Elle ajoute que cette demande d'un musée en commun avait déjà été faite à Jean Tua, mais qu'il avait refusé la proposition, il voulait son musée pour lui tout seul. Elle suggère que l'on auditionne M. Tua ainsi que les personnes qui s'occupent du musée de l'aéroport.

Un commissaire pense qu'avant tout il faut éclaircir la situation: d'un côté, on dit que la Ville possède la collection de Jean Tua et, d'un autre, lorsque l'on demande de voir le document qui ratifie cela, personne ne veut le donner.

Un autre commissaire ajoute que, en ce qui concerne les collections respectives de voitures du Service d'incendie et de secours (SIS) et des TPG, il s'agirait de connaître quel volume total elles occupent afin de savoir s'il faut envisager un nouveau musée. S'ils possèdent des autos antiques construites à Genève, cela constitue un vrai témoin du patrimoine industriel de l'automobile.

Selon un commissaire, il y a par ailleurs une grosse différence: les voitures du Musée Tua appartiennent à Jean Tua, alors que celles du Musée de l'automobile sont prêtées par des collectionneurs. Si le musée s'écroule, il ne restera plus rien. Il ne faut pas absolument focaliser sur le Musée de l'automobile, il faut trouver un lieu à part.

Le président n'est pas d'accord avec ce qui vient d'être énoncé. Ici, il y a un souci de cohérence dans la réunion de ces voitures. Il y a la même idée d'un musée des transports et cela avec le soutien de l'Etat et de la Ville.

Un commissaire nuance le fait que, dans le Musée de l'automobile, il n'y a pas que des voitures, mais également des bicyclettes du début du siècle.

Les auditons retenues au terme de ce débat sont, dans l'ordre, les suivantes:

1. M. Alain Vaissade, conseiller administratif;
2. M. Jean Tua;
3. M. André Hediger pour le SIS;
4. Les responsables de l'Association genevoise du Musée des tramways (AGMT).

Séance du 6 février 2003

Audition de M. Jean Tua

M. Tua a collectionné sa première voiture à l'âge de 12 ans. Aujourd'hui, n'ayant pas de descendant direct, il a fait un testament afin de léguer sa collection soit à la Ville de Genève, soit à l'Etat.

Au Conseil municipal, il y a une minorité de gens pour les voitures, une autre pour l'art moderne. Finalement, ils ont décidé de donner l'ancien bâtiment de la SIP situé à la rue des Bains à l'art moderne.

Il y a dix ans, un codicille a été établi pour que le musée soit légué à la Ville de Genève. Depuis, le temps a passé, et on a dénoncé le contrat de M. Tua. Le codicille spécifiait que le Musée Jean Tua soit mis à la disposition de la Ville qui s'en occuperait ou à la fondation qui continuerait à l'exploiter.

Avant, M. Tua recevait une petite subvention. Elle lui a malheureusement été enlevée et M. Vaissade a demandé à M. Tua d'évacuer ces locaux. Il a perdu un peu de la confiance qu'il avait en la Ville de Genève. En faisant ce testament, il était assuré de la survie de ce musée.

Le musée comprend des voitures mais aussi toute l'histoire du vélo. M. Tua a réussi à avoir des aides et, aujourd'hui, il n'a aucune dette si ce n'est des frais de chauffage qu'il conteste. En effet, cette facture concerne une des salles où il n'y a tout bonnement pas de radiateurs.

En 1992, M. Pierre-Marcel Favre voulait faire quelque chose de grandiose avec son Musée international de l'automobile à Cointrin (Palexpo).

En 1964, M. Tua avait déjà prévu un musée des transports. Les TPG, à cette occasion, lui avaient donné le tram 12 «Kangourou», mais il ne savait pas où le mettre à cette époque. Aujourd'hui, le tram est exposé à Paris.

Dans le musée de Palexpo, il n'y a pas de place pour y mettre des trams. Par contre, au Bachet-de-Pesay, oui.

M. Tua avait envie de faire un petit musée à grandeur humaine. Les gens qui viennent dans son musée viennent voir le musée.

M. Tua a ramené des voitures qu'il a retapées. Il ne possède presque que des véhicules d'avant 1939 qui sont à l'état d'origine. Il tient à le relever car, actuellement, on reconstruit les voitures.

Palexpo est trop grand. Ce n'est pas un lieu favorable.

M. Tua pense que la motion actuelle est merveilleuse. On oublie trop souvent que Genève a été le berceau de l'automobile. C'est la première ville qui a fabriqué le cycle. Il y a eu aussi la marque de locomotives Stella. Un musée de la locomotive est d'ailleurs nécessaire.

Il y a le Musée des transports de Lucerne et le Musée Schlumpf en Alsace. Mais ils ont coûté des millions. Il faut y investir beaucoup.

M. Tua maintient son legs et reste certain que l'association Ville de Genève et Canton reste la meilleure.

Questions

Une commissaire aimerait, dans un premier temps, savoir quelque chose de technique: tout le bâtiment de l'ancienne SIP dispose d'un lieu commun, d'une fondation (dont M. Tua fait partie) et d'un fonds pour frais communs. Comment se fait-il que les frais de chauffage n'y soient pas compris?

M. Tua explique qu'il n'utilise pas cet espace commun. La première année, il a reçu une facture de 4000 francs qu'il a refusé de payer.

Une commissaire demande quel est le statut actuel du Musée Jean Tua.

M. Tua répond que la Ville l'a obligé de créer une fondation. Ainsi, le musée a les mêmes statuts que le Mamco. La fondation est constituée de membres et celle-ci exploite le musée. M. Tua travaille bénévolement. Il n'a aucune dette.

M. Tua explique qu'il n'a pas d'héritier direct. Il ne voit pas ce qu'il pourrait faire. Il pourrait effectivement vendre ses voitures pour 6 millions de francs au Japon, mais il a tout ce qu'il veut. Il ne voit pas l'intérêt de les vendre. S'il fait un échange, il veut sa liberté. Il veut faire partie, par exemple, du personnel et être à la direction du musée, etc.

La Ville possède un codicille du notaire M. Jean Terrier, datant d'il y a dix ans. La seule chose à laquelle M. Tua aspire, c'est que ce musée reste à Genève et qu'il ne soit pas dans un musée en faillite. On lui avait proposé de le mettre dans les bâtiments occupés par Mottattom, mais ce lieu est maintenant occupé autrement.

Une commissaire suggère à M. Tua que les autorités, enclines à aller de l'avant, peuvent justement avancer dès qu'un papier tout à fait clair existe. Il pourrait peut-être, ainsi, éviter toutes ces complications.

M. Tua répond qu'il ne sait pas comment donner quelque chose à la Ville avec tous les ennuis qu'elle lui a causés. Mais, si des conditions sont définies en bonne et due forme, il est d'accord. La collection va aller à la Ville et au Canton.

Un commissaire a plusieurs questions: tout d'abord, il aimerait savoir quel public vient voir les voitures du musée; ensuite, combien de visiteurs viennent par année et, finalement, combien de personnes complètent l'équipe du musée.

M. Tua répond qu'ils sont très économes. Il y a un conservateur à mi-temps, puisque le musée n'est ouvert que de 14 h à 18 h sauf le lundi et le mardi. Il y a

une secrétaire. Avant, l'Office cantonal de l'emploi plaçait plusieurs chômeurs temporairement mais, comme M. Tua refuse d'utiliser des ordinateurs, le service les a enlevés.

Des amis viennent l'aider parfois à la réception. M. Tua travaille aussi en tant que réceptionniste de temps en temps. Il y a un ouvrier payé par le revenu minimum cantonal d'aide sociale et non pas par M. Tua. Il faudrait avoir trois ou quatre personnes qui s'occupent de l'entretien des voitures, mais une seule personne est engagée pour le faire actuellement. Il faudrait aussi aménager le musée, encadrer des pièces de marques, etc.

M. Tua explique qu'ils reçoivent des écoles et beaucoup de groupes de personnes âgées. Le musée est accessible et peu fatigant pour eux. Parfois, 1000 personnes peuvent venir en deux jours. La capacité totale est de 20 000 à 30 000 personnes.

Une commissaire aimerait poser deux questions: premièrement, quelles sont les différences entre le musée de Palexpo et le Musée Jean Tua? Deuxièmement, elle demande si M. Tua serait d'accord de collaborer avec d'autres collectionneurs que ceux de Palexpo?

M. Tua répond que, à Palexpo, ce sont des voitures privées et donc prêtées qui sont exposées. Ensuite, oui, il serait prêt à collaborer, mais il ne faut pas faire un trop grand musée et seulement avec des gens qui possèdent des voitures. Il faudrait aussi illustrer l'histoire des tramways.

Une commissaire demande si le Musée Jean Tua est gratuit.

Les prix des entrées sont de 9 francs pour les adultes, 7 francs pour les personnes à l'AVS et 4 francs pour les enfants.

Audition de M. Alain Vaissade, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles

M. Vaissade explique que, dans l'invite de la motion, le musée des transports dépendrait des autorités cantonales et communales. C'est beaucoup plus large que la perspective de relogement du Musée Jean Tua. Récemment, M. Vaissade a encore revu M. Tua pour voir comment la collection de ce dernier pourrait migrer par rapport à BAC+3.

Le musée des transports n'est pas un projet prioritaire par rapport aux autres projets d'envergure comme ceux de la Nouvelle Comédie et du Musée d'ethnographie, ou encore celui de la modernisation du Musée d'art et d'histoire.

M. Vaissade a reçu une lettre de la fondation du musée l'informant qu'elle était d'accord de déménager au Musée international de l'automobile. Par contre, il y a encore des conditions à poser. Il faut dès à présent ouvrir ces négociations.

Il y aura sûrement un crédit alloué à M. Tua ainsi qu'une subvention de la Ville de Genève de 150 000 francs et 60 000 francs (ce dernier, consacré au déménagement).

Il note que le Musée international de l'automobile n'est pas sur le territoire de la Ville de Genève. Il explique, par ailleurs, qu'il se trouve à trois mois de son départ du département. II préfère que ce soit la prochaine personne mandatée qui le fasse. Ce qui doit se faire rapidement, c'est le déménagement.

Questions

Un commissaire aimerait savoir qui décide entre le département et la fondation puisque la fondation a accepté d'entrer en matière mais que Jean Tua a dit le contraire.

M. Vaissade lit la lettre que la fondation et son président ont envoyée au Conseil administratif le 17 décembre 2002. Ils acceptent explicitement d'aller à Palexpo.

En ce qui concerne le pacte, c'est aussi une chose à négocier. Si M. Tua décède, il n'y aura plus personne pour diriger la fondation, et déplacer le musée sera impossible, car la Ville n'est pas un privé qui peut être un mécène. A Palexpo, ils sont prêts à l'accueillir sans mélanger les collections. Il aura une salle à côté. Le Musée Jean Tua aura plus de chance de marcher en se trouvant là plutôt que dans un quartier vide que l'on a destiné à autre chose.

A la question concernant une expertise, M. Vaissade répond que c'est la fondation privée qui doit procéder à ces expertises. Ce n'est pas la valeur commerciale qui importe, d'ailleurs, elle dépend de l'offre et de la demande. Cela ne changera rien de la connaître. Mais, au moment de la donation, M. Tua devra préciser la valeur de sa collection.

Un commissaire demande s'il a bien compris: la collection Jean Tua serait donc à part à Palexpo?

M. Vaissade acquiesce. Cela reste bien sûr encore à discuter. Mais ils lui donneront la possibilité de garder son nom et il aura une place propre à lui à Palexpo. Il faut le définir. Cela fait déjà cinq à six ans que l'on attend sa réponse. Le fait de déménager la collection Jean Tua à l'aéroport va la dynamiser. Cela va créer des projets.

Une commissaire demande comment l'arrangement se concrétisera entre la Ville et l'Etat, puisque M. Tua souhaite que les deux parties soient impliquées. Deuxièmement, elle demande si on ne pourrait pas mettre son musée à Lucerne.

M. Vaissade répond qu'organiser une opération à Lucerne est une entreprise trop importante à mener. Il faut passer d'abord par les cantons, puis par la Confé-

dération. En ce qui concerne la question de l'Etat, M. Vaissade n'est pas au courant de cette clause. Mais cela va être éclairci. De toute façon, l'Etat n'en voudra pas, car cela signifierait engager des conservateurs, par exemple. S'il veut s'en occuper, il faudra le faire dans le cadre de la Conférence culturelle genevoise. C'est à négocier.

M. Vaissade répond que le problème de la gestion des archives appartient effectivement à la fondation. Il faut engager du personnel administratif, des archivistes, ce n'est pas son intention à lui. Il faut que le musée se débrouille.

Une commissaire demande quels sont les délais qu'ils se donnent pour que les choses se développent ou, du moins, se débloquent.

M. Vaissade répond: en tout cas, pas moins de huit mois. M. Tua va vouloir revenir sur chaque virgule, sur chaque objet. Cela va être long, mais il faut avancer.

Séance du 27 février 2003

Audition du commandant Olivier Légeret

M. Légeret raconte que, le 21 décembre 1979, le musée des SIS a été inauguré par M. Dafflon. Ce musée existe et reçoit une subvention de 5000 francs sur le budget cumulable. Il possède un grand nombre de pièces de collection, mais elles sont malheureusement empilées.

Le prédécesseur de M. Légeret a acheté la première pièce: une pompe à bras qui a été reconstruite dans leurs ateliers. Par la suite, la collection s'est étoffée. Elle comprend, par exemple, cinq ou six pompes hypomobiles, dont une avec un moteur Martini, échangée contre presque rien. Cette dernière pompe n'existe qu'en deux exemplaires. Un jour, une dame a voulu leur vendre celle qu'ils ne possédaient pas, pour 80 000 francs. Ils ont refusé. Ils ont acquis aussi un camion pompe de 1920 de Bellinzone pour 2500 francs.

A partir du moment où le musée du SIS a vraiment été considéré comme un musée, on leur a proposé de nombreuses pièces qui, faute de moyens et de place, n'ont pas été achetées.

Le musée du SIS fait partie, selon M. Légeret, des principaux musées des sapeurs-pompiers de la région avec ceux de Lyon, de Mulhouse et de Bâle.

Le musée du SIS se trouve dans la caserne 1 (caserne principale), dans une salle au sous-sol. On peut y entreposer des pompes à bras, mais pas des véhicules lourds. Le SIS a essayé de chercher d'autres lieux: au Palladium, près d'un petit garage, il dispose d'un lieu sur deux niveaux. Le reste de la collection est stocké dans des conditions déplorables, parfois, par exemple dans la zone industrielle de Châtelaine.

Le SIS possède également une collection de sept échelles, dont une en bois remorquable sur roues, des armes, des uniformes ainsi que des gravures. Il a, par ailleurs, une collection connue en Europe d'appareils respiratoires, dont les premiers datent de 1912. Une pompe à vapeur, fondue à Vienne chez les Habsbourg, complète ses pièces.

Parfois, M. Légeret demande à acheter ces pièces sur le fonds de décoration du SIS. Le reste de leur financement vient de quatre donations privées.

L'entretien est aussi un des grands problèmes de cette collection. Le SIS n'a personne pour s'en occuper. En ce moment, une personne qui est à 50% à l'AI parce qu'elle ne peut plus exercer le métier de pompier s'occupe du musée à environ 40% de son mi-temps.

M. Légeret assure qu'ils ont tout ce dont ils ont besoin pour créer un musée des sapeurs-pompiers, mais celui-ci doit être vivant sinon ce n'est pas la peine. Les gens peuvent téléphoner au SIS pour le voir et d'ailleurs il fait partie de la visite de la caserne. Le SIS souhaitait tout d'abord un lieu proche de la caserne ou se mettre en commun avec quelqu'un d'autre. Il avait imaginé une fois un bâtiment, mais la «baraque» sélectionnée fut classée à cause de sa charpente. Aujourd'hui, il n'y a plus qu'un signe à donner au SIS pour construire quelque chose à plusieurs: il faudrait un lieu où ils seraient logés avec d'autres afin d'attirer le public. Pendant longtemps, le véhicule de Bellinzone a été chez M. Tua.

A tout cela, s'ajoutent encore une collection de livres dont une partie a été donnée aux archives municipales.

Questions

Une commissaire demande à M. Légeret si le SIS serait favorable à ce que toute sa collection soit déplacée, entretenue et mise en valeur.

M. Légeret acquiesce.

Une commissaire aimerait savoir s'ils sortent de temps en temps les véhicules pour les montrer. Il lui semble avoir vu un jour une de leurs échelles.

M. Légeret répond qu'effectivement, lors du défilé quadriennal, ils défilent avec des véhicules et que, lors du 100e anniversaire du SIS, le véhicule de 1920 ainsi que l'échelle en bois furent montrés.

Une autre commissaire aimerait savoir si M. Légeret peut donner une estimation du nombre de mètres carrés dont ils auraient besoin pour exposer leur collection. De plus, en rapport aux promotions où le SIS fait des activités que les enfants adorent, elle aimerait savoir si, pendant l'année, ils ont d'autres activités pédagogiques.

M. Légeret répond tout d'abord qu'ils font visiter les casernes à des écoliers âgés de 9 à 10 ans. De plus, des pompiers volontaires font des animations lors des fêtes de quartier avec des jeux tels que le «Pyrhumide» qui plaisent énormément. Ils le font environ deux fois par an. Par ailleurs, lors du 100e anniversaire, ils étaient durant trois jours sur la plaine de Plainpalais, mais cela était exceptionnel. Ils sont aussi tous les 17 mai au quai Général-Guisan où ils disposent un mur de grimpe. Le commandant précise qu'ils font, malheureusement, des activités seulement s'il y a une cause qui les motive. Par rapport à la surface nécessaire, il y a 600 m^2 à Châtelaine, 1800 m^2 sur deux étages à la rue du Stand et environ 200 m^2 de plus où les objets sont entassés. Au total, il faudrait environ 2600 m^2.

Le SIS aimerait avoir la possibilité de se développer à l'avenir. Il y a, par exemple, des véhicules «Tintin» qu'Hergé a dessinés pour *L'affaire Tournesol*; Nyon les leur donne, mais ils ne savent pas où les mettre.

Le SIS possède également une grande collection de sceaux, dont certains viennent de grandes familles. A l'origine, à Genève, il y avait six fontaines et il était de bon ton lorsque l'on appartenait à une bonne famille d'y apposer près de l'une d'elles son sceau. Il y en a en cuir bouilli qui datent de 1810 environ et une quinzaine en métal.

Dans le musée, il y a également une partie ludique avec, par exemple, un nid de frelons. Il y a aussi des bouteilles de gaz de propane éclatées. Le SIS avait fait une exposition, il y a trois ans au Musée d'ethnographie, où ils avaient montré un poste de télévision usé.

Un des grands problèmes au SIS est le recyclage des jeunes qui deviennent inaptes au feu. Ce musée pourrait être un moyen de recyclage intéressant. De plus, maintenant, chez les pompiers, on part à la retraite à 57 ans seulement. C'est un droit acquis. Auparavant, les personnes rendues inaptes au feu pouvaient travailler à la centrale d'alarme, mais tout est informatisé aujourd'hui. M. Légeret s'est toujours dit que le jour où il y aurait un musée, il y mettrait quelques-unes de ces personnes.

M. Légeret se montre pour le regroupement: les transports à Lucerne, les pompiers à Genève, etc. Mais, aujourd'hui, tout le monde veut un musée pour tout. Il a même été question de créer, à Genève, un musée de la montagne et du Mont-Blanc, alors que ce projet serait plus propice en Valais.

Séance du 6 mars 2003

Audition de MM. Bernard Calame, président de l'Association genevoise du Musée des tramways (AGMT), et Eric Rahm, vice-président

M. Rahm raconte que cette association a été créée en 1973 sur la demande du Conseil d'Etat. La première composition prise en charge fut une grande motrice

avec plate-forme ouverte. Ont suivi treize ans de galère dus au fait que la Compagnie genevoise de tramways électriques ne voulait plus les héberger à la Jonction. Ne voulant pas expatrier les véhicules hors de Genève, ils sont allés à Moillesulaz, où les premiers travaux de restauration ont été entrepris. En 1987, ils ont déménagé dans le dépôt du Bachet-de-Pesay et, en 1989, acquis une composition normalisée: le tram 12 qui a été en activité jusqu'à la fin des années 1980. Ce dernier n'a pas beaucoup d'intérêt historique pour l'instant, mais il prend peu à peu de la valeur. Maintenant, par exemple, des personnes souhaitent revoir le tram de leur jeunesse et veulent rouler avec.

En 1997, avec un collègue des chemins de fer touristiques, ils ont pu reprendre la motrice 125 qui leur est prêtée sur le long terme.

Le but de l'AGMT est de préserver ces véhicules et d'en faire quelque chose sur le réseau genevois. Dès le départ, leur démarche a été celle de la préservation de la mémoire des transports publics. Il y a, par ailleurs, un livre qui a été publié sur l'intégralité de leur histoire jusqu'en 1976.

L'AGMT possède également des archives constituées de plans, d'objets, d'habits, d'images, etc. Elle souhaite non seulement avoir des véhicules dans des dépôts tout en pouvant les montrer sous forme didactique, par exemple, mais également créer un espace souvenir des transports publics genevois, faire des expositions et qu'il y ait des visites.

M. Stucki a fait un inventaire des possibilités. Un tel espace doit être à proximité d'une voix ferrée, mais pas hors réseau. Ils ont pensé à l'axe Moilesulaz/Carouge, puis à la gare des Eaux-Vives, à celle de Chêne-Bourg et encore à d'autres ouvertures avec développement du réseau.

Par rapport à la motion, M. Rahm explique qu'elle les a amenés à se manifester pour faire connaître ce qu'ils faisaient. Par ailleurs, ils ne sont pas sectaires. Les transports publics, ce sont aussi les bus, les trolleybus, etc.

En 1942, ils ont acquis le premier trolleybus genevois ainsi que des voitures. Ils voient le transport dans son aspect le plus large.

M. Rahm pense qu'on ne peut pas tous travailler «dans son coin», qu'il faut faire quelque chose ensemble. Le seul impératif qu'ils ont est celui du réseau des tramways.

Questions

Est-ce que cela vaut la peine de sortir ces motrices ou bien doit-on oublier la solution de Palexpo?

M. Rahm répond qu'ils sont toujours prêts à réfléchir. Mais l'AGMT n'a pas été créée pour être dans une vitrine mais pour créer un espace opérationnel: mon-

trer le développement des transports publics à Genève, par exemple, dans les écoles. On peut sensibiliser les élèves à l'esprit d'entreprise des XIXe et XXe siècles ou encore à la problématique du déplacement en ville. L'AGMT possède trois motrices et deux remorques. Si on ne les expose pas, on enlève toute la substance à la collection.

Une commissaire aimerait savoir quelles sont les conditions qu'ils souhaiteraient pour une mise en valeur simple mais efficace, pour une protection de leurs véhicules.

M. Rahm répond que, pour l'instant, au niveau stationnement, ils sont heureux, sauf si les TPG manquent de place et leur demandent de partir. L'AGMT a fait une étude idéaliste de l'espace pour le musée. Elle a besoin de mètres linéaires et de quelques locaux pour faire un coin expo. Il y a trois ou quatre ans, elle a eu le plaisir de créer des vitrines pour le Crédit Suisse à la place Bel-Air qui ont eu beaucoup de succès.

Une commissaire demande s'ils sont actuellement au Bachet-de-Pesay.

M. Rahm répond affirmativement.

Une commissaire demande s'ils sortent souvent leurs véhicules.

M. Rahm répond: deux ou trois fois par mois. Cela dépend. De plus, en été, depuis cinq ans, il y a le tram touristique qui circule un dimanche par mois, entre mai et septembre, en collaboration avec les TPG. Ils sortent aussi des véhicules lors d'inaugurations, d'anniversaires, sur demande des TPG, etc. Les demandes de particuliers sont rares. D'abord, parce que l'AGMT souhaite que ces trams restent des attractions.

M. Calame ajoute qu'ils ont trois véhicules qui sont utilisés pour la circulation touristique.

Un commissaire aimerait connaître leur avis sur la mise en commun avec d'autres types de véhicules.

M. Calame explique qu'ils sont ouverts à tout.

M. Rahm insiste sur le problème de localisation. La muséologie actuelle demande quelque chose de concret, de convivial où l'on peut toucher et vivre ce qui est ancien. L'AGMT ne veut pas un musée de l'automobile confiné dans une halle. Elle souhaite quelque chose d'attractif. Elle veut éviter le cas du Musée des transports de Lucerne.

Une commissaire aimerait savoir s'ils connaissent des musées qui fonctionnent et qui pourraient être leur modèle. Par ailleurs, qui conduit les véhicules lorsqu'ils sortent?

M. Rahm répond que ce sont soit des collaborateurs des TPG, soit des personnes qui ont été formés pour cela, de chez eux, qui le font d'une manière bénévole.

Deuxièmement, M. Rahm répond que le musée de Zurich est un exemple. C'est un petit musée qui va prendre de l'ampleur en 2005. Le musée occupe, pour l'instant, un ancien dépôt dans le boulevard nord de Zurich. Il comprend un espace musée et quelques véhicules. En 2005, il va bénéficier d'un autre dépôt et pouvoir y mettre l'intégralité de sa collection en plus de l'espace musée.

Audition de M. Nicolas Gagnebin, président de la Société d'exploitation du Musée international de l'automobile

M. Gagnebin avait été approché, il y a deux ans, par M. Vaissade pour accueillir en son musée les voitures de M. Jean Tua. M. Gagnebin avait répondu positivement à cette demande, puis le dossier a été enterré.

Un commissaire demande à M. Gagnebin quels sont les projets qu'il a, à moyen et long terme, pour le Musée international de l'automobile.

M. Gagnebin explique que des premières démarches ont eu lieu à la fin de 2002 où il a été approché par les services de M. Vaissade pour savoir si le Musée de l'automobile accepterait d'entreposer les voitures de la collection Tua. M. Gagnebin a tout de suite répondu oui, parce que, pour mémoire, en 1998, le musée avait déjà pris contact avec M. Tua afin d'abriter sa collection. M. Gagnebin trouvait dommage qu'il existe deux musées dans une ville grande comme Genève et il lui semblait intéressant d'unir leurs forces. M. Tua a dit qu'il n'était pas intéressé. M. Gagnebin explique qu'ils ont toujours eu de très bonnes relations, que M. Tua est toujours invité et qu'il vient aux séances des amis collectionneurs, par exemple. Ce dossier a alors été mis de côté. Puis, en 2001, M. Gagnebin a été approché par le Conseil administratif après l'échec du projet d'installation des voitures de M. Tua à Mottattom. Le Conseil administratif a demandé à M. Gagnebin s'il pouvait aidé la Ville de Genève et accueillir le Musée Jean Tua au Musée de l'automobile. Ce dernier était toujours d'accord. Cependant, le Musée de l'automobile était menacé de survie et M. Tua a préféré attendre qu'il sorte de la faillite pour s'y associer puisque, si le musée coulait, la collection Tua n'aurait plus su où se loger; M. Gagnebin trouvait cette décision tout à fait légitime et normale. Quand le musée sortit de faillite, M. Gagnebin a dit à M. Tua qu'il pouvait venir, mais ce dernier refusa.

La Ville de Genève est venue avec une motion et M. Gagnebin a écrit au Conseil administratif afin de le voir, ce qu'ils ont fait à plusieurs reprises avec M. Roehrich. Lors d'une de ces rencontres, M. Gagnebin a dû fournir une sorte de budget, de proposition dans le cadre de la réflexion d'accueil de la collection

Tua. Le Musée de l'automobile a alors confirmé qu'ils étaient toujours prêts à exposer ces voitures. Mais M. Tua y était toujours opposé, M. Gagnebin a pris la décision de parler avec M. Tua seul à seul et ce dernier lui a répondu: «Je ne viendrai jamais.» M. Gagnebin a transmis toutes ces informations à M. Vaissade et un rendez-vous à trois a été fixé, puis annulé puisque M. Tua ne voulait pas y venir. Cette dernière étape a eu lieu vers mai-juin 2002.

Aujourd'hui, M. Gagnebin reçoit la motion M-310. Il insiste sur le fait qu'ils ont toujours été ouverts à accueillir M. Tua, sous réserve, bien entendu, d'accords. Mais tout peut être discuté et aménagé. Au niveau du montage financier, c'est délicat. Le Musée de l'automobile dispose de 14 000 m^2 sur deux niveaux. Il y a 350 voitures exposées. Le musée vit des visites, mais surtout des soirées et des événements qu'il organise et il a besoin de place pour qu'ils aient lieu. Ils déplacent souvent les voitures. Le Musée de l'automobile est une société anonyme privée, au capital de 3 300 000 francs qui comprend des actionnaires privés. A côté de la société dont M. Gagnebin est le président, il y a une fondation avec qui elle collabore pour gérer cette affaire.

M. Tua a besoin de 2000 à 3000 m^2 et cet espace, lorsqu'il sera déterminé, ne bougera plus. Cela rend le Musée de l'automobile moins flexible dans son espace. Tout peut être envisagé mais, par rapport à la motion M-310, aller plus dans cette motion va faire que le Musée de l'automobile va devenir complet, étouffé, il n'y aura plus de place.

Le président indique que le SIS aurait besoin de 3000 m^2.

M. Gagnebin souhaite se tenir à une ligne précise. La collection de M. Tua a une signification précise. D'abord, c'est l'œuvre d'un homme et, ensuite, ses voitures ont une valeur historique et sont de qualité. Y adjoindre la collection du SIS ainsi que les trams, c'est dévier de beaucoup.

M. Gagnebin pense que l'on peut tout entasser dans son musée, pourquoi pas, mais il faut alors qu'une horde de gens viennent le visiter. Dans son musée, les estimations avaient été de 230 000 visiteurs. Tout le monde a mordu à ces chiffres. Aujourd'hui, ils ne peuvent compter que 40 000 visiteurs, dont la moitié viennent lors du Salon de l'auto, une autre grosse partie des événements qu'ils y organisent. Il ne faut pas se leurrer, les gens qui se déplacent uniquement pour leur intérêt pour les voitures anciennes sont rares et représentent grossièrement 23 000 personnes du nombre total des visiteurs.

Un commissaire aimerait savoir si M. Gagnebin a déjà pris contact avec la fondation.

M. Gagnebin répond affirmativement. Il fait remarquer, par ailleurs, que M. Tua n'a pas fait matérialiser la donation de ses voitures à la fondation. A long terme, le dépositaire en sera la fondation.

Un commissaire avait compris que le magistrat proposait au Musée de l'automobile d'y intégrer la collection Tua, mais pas forcément dans un lieu différent, qu'il fallait juste garder l'entité «Jean Tua» dans un espace inclus dans le musée et non adjoint au musée.

M. Gagnebin explique qu'on lui avait dit, sur sollicitation de la Ville, d'accepter la collection Tua sans l'hypothèse que Jean Tua revienne en arrière. Il faut maintenant matérialiser cet accord. M. Gagnebin ne sait pas pourquoi M. Tua a changé d'avis.

Séance du 8 mai 2003

Audition de M. Jean Tua, président de la Fondation Jean Tua, de Mme Jocelyne Zenger et de M. Didier Terrier, membres

Suite aux diverses auditions qui ont été effectuées dans le cadre de la motion M-310, le président explique que la commission souhaiterait avoir la confirmation de l'accord donné par la Fondation Jean Tua pour le déplacement des voitures au Musée de l'automobile et recevoir une copie de la lettre qui le mentionne. Par ailleurs, il ajoute que l'idée est de trouver une place adéquate pour les voitures de la collection Tua et que les négociations avec le Musée de l'automobile puissent se concrétiser. Tous les paramètres sont favorables à cela et les commissaires ont pu constater une appréciation positive de la part du magistrat mais aussi de la direction du Musée de l'automobile.

M. Tua lit la lettre adressée au Conseil administratif, datée du 28 janvier 2003, stipulant l'acceptation du «principe de déplacement du Musée Jean Tua dans les sous-sols de la halle N° 7 de Palexpo en juxtaposition avec le Musée international de l'automobile (...)».

M. Tua dit qu'il n'a aucune idée de la façon dont cela va se passer. Il n'y a eu aucune discussion pour l'instant avec le Musée de l'automobile. Il aimerait que le musée reste petit et que sa collection reste telle quelle, indépendante, et soit léguée à la Ville de Genève.

M. Terrier explique que le Musée Jean Tua n'a aucune difficulté financière et que, pour cette raison, ils souhaiteraient ne pas être assimilés avec le Musée de l'automobile qui, lui, a des problèmes de ce côté-là. Par ailleurs, il doit garder son nom. Ce n'est ni un mariage, ni un mélange des deux choses.

M. Terrier poursuit que c'est une juxtaposition des collections, mais pas un mélange physique avec une billetterie commune.

M. Tua répond qu'il attend des propositions, mais qu'il aimerait bien continuer à diriger son musée.

Un commissaire rappelle que, à l'époque, une motion concernant les 25 000 francs de frais du Musée Jean Tua avait été refusée. Le point principal de ce refus était l'aspect testamentaire. Il aimerait savoir si, aujourd'hui, il y aurait une possible évolution de cette clause vers quelque chose de plus concret.

M. Terrier cite le point 1 de la lettre: «(…) assorti de la donation par M. Jean Tua (…)». C'est une donation, insiste-t-il. Son caractère irrévocable qui peut se faire par pacte successoral est acquis.

Discussion

Les socialistes souhaiteraient instamment le déplacement du Musée Jean Tua afin de libérer les locaux pour le projet BAC+3. Il faut amender cette motion dans ce sens, quitte à demander au Conseil administratif d'étudier les besoins de musée des autres personnes qui ont été auditionnées au cours des travaux. Ils trouvent qu'il est prématuré de lancer le Conseil administratif sur le grand projet de création d'un musée des transports en sachant qu'il ne sera pas réalisé.

Le Parti radical relève le fait que les magistrats viennent de changer et que cette motion n'a pas l'air d'être la priorité de M. Mugny. Il faut transformer la motion et y adjoindre deux invites: la première pour leur demander d'entamer immédiatement le déménagement de la collection Tua et la deuxième pour qu'ils envisagent la création d'un musée de l'automobile global, voire des transports.

Les Verts souhaitent attirer l'attention des commissaires sur le problème complexe qui entoure la situation: BAC+3 n'est pas non plus la priorité de M. Mugny et, dans un souci de cohérence, il faudrait également savoir ce que deviendront les locaux libérés des voitures de Jean Tua. Si le Conseil administratif ne sait pas quoi en faire et qu'ils restent vides, cela risque de poser problème notamment par rapport à M. Tua.

Le président propose un projet de motion amendée.

La motion amendée est acceptée à l'unanimité des membres présents.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à concrétiser, dans les plus brefs délais, le déplacement du Musée Jean Tua dans les sous-sols de la halle N° 7 de Palexpo, en juxtaposition au Musée international de l'automobile;
– à étudier la possibilité de réaliser à Genève un musée des transports.

Premier débat

Mme Christine Camporini (R). L'étude de cet objet laisse, je dois dire, un goût de cendre… Je sais bien qu'il y a aujourd'hui une fronde contre la grande méchante voiture qui pollue, mais le magistrat en charge de la culture, lors de la dernière législature, a-t-il fait un amalgame entre la production de CO_2 et la collection de voitures de M. Tua? Pourtant, ces voitures, alors exposées, polluaient autant qu'un cycliste en action… Ces voitures étaient chargées d'âme et d'histoire, elles ont été entretenues par un passionné qui avait à cœur de faire perdurer une collection de toute beauté et de la léguer ensuite à Genève.

Cette histoire a connu toutes sortes de péripéties. D'abord, il était question de déplacer la collection du Musée d'art moderne et contemporain (Mamco) dans les locaux de Mottattom. M. Tua était prêt, en échange de l'installation de son musée dans ce bâtiment, à céder un terrain constructible adjacent à la Ville. Mais les choses ont traîné et, entre-temps, des squatters ont occupé Mottattom et le magistrat en charge de la culture n'a rien fait pour permettre à la collection Tua de s'y installer. Ensuite, une solution a été envisagée à Annemasse, toujours par le magistrat en place, mais cette solution a dû être abandonnée, parce que Annemasse voulait le beurre, l'argent du beurre et la crémière qui allait avec…

M. Tua devant libérer l'espace occupé au Mamco – la Ville était très soucieuse de faire place nette! – et ne pouvant se loger à Mottattom du fait que l'occupation qui perdurait ne semblait gêner personne, il a dû se résoudre à brader et à disperser la collection de toute une vie, qu'il entendait léguer à Genève, faute de place pour entreposer ces magnifiques véhicules.

Qu'est-ce que Genève a perdu dans l'histoire? Trois fois rien! Une magnifique collection valant plusieurs millions de francs, un terrain constructible – à l'heure où nous avons pléthore de logements… – la possibilité de contribuer au rayonnement de Genève, qui a quand même été le berceau de l'automobile.

Bien sûr, cette motion a perdu de son actualité et de son sens et le groupe radical la refusera. Mais je terminerai par une note d'humour, puisque l'humour est la seule chose qui reste, parfois, quand on a tout perdu, pour éviter de sombrer dans le désespoir… Je regrette que la motion M-679 de M. Juon sur le cimetière à voitures ait été retirée par les socialistes, parce que cette motion sur le Musée des transports aurait pu y être enterrée, avec une immense pierre tombale noire et, en lettres de feu, l'inscription: «Ici gît le résultat d'un immense gâchis.» *(Applaudissements.)*

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mieux vaut tard que jamais! En préambule, je n'aurais garde de remercier notre collègue, Mme Annina Pfund, qui a repris la rédaction du rapport de son camarade. Ainsi, il aura fallu plus de quatre ans et

plus d'une mandature pour que le Conseil municipal ait connaissance des travaux de la commission des arts et de la culture. Cette façon de faire illustre bien les propos du Docteur Queuille, gloire radicale-socialiste de la Quatrième République, qui déclarait: «Il n'est de problème que son absence de solution ne finisse par résoudre.»

Aujourd'hui, les collections de Jean Tua, conseiller municipal de 1979 à 1991, n'existent plus. Cette motion, qui date de la mandature 1999-2003, est obsolète et, dès lors que l'Union démocratique du centre n'était pas encore dans ce Conseil municipal, notre groupe s'abstiendra tout en relevant qu'il n'est pas sain de laisser un objet en souffrance plus de quatre ans. Cette manière de faire, ou plutôt de ne pas faire, est peu respectueuse des préoccupations d'élus municipaux.

M. Jean-Charles Lathion, président de la commission des arts et de la culture (DC). J'ai eu l'honneur de présider la commission des arts et de la culture, qui a traité de cette motion à une certaine époque. C'est un sujet qui a pris énormément de temps, comme vous avez pu vous en apercevoir, et il a connu l'ère de deux magistrats – deux magistrats Verts, je tiens à le dire – qui n'ont pas vraiment encouragé le donateur, ni vraiment essayé de trouver des solutions comme nous aurions pu le souhaiter.

Il est clair que nous avions affaire à un personnage original, propriétaire d'une collection, qui avait certains caprices par moments. Mais n'est-ce pas aussi le rôle d'un conseiller administratif, de personnes en charge de dossiers comme celui-ci, de faire preuve de diplomatie et d'une certaine empathie envers ces gens prêts à nous faire des dons magnifiques? Certes, je le sais bien, les Verts ne sont pas les défenseurs de la voiture et il aurait peut-être été un peu paradoxal de voir un magistrat Vert, qu'il s'appelle M. Vaissade ou M. Mugny, contribuer à la création de ce musée…

Je puis vous assurer que cela aurait été une belle chose pour la conservation de notre patrimoine, parce qu'il y avait de merveilleuses pièces, notamment toute l'histoire de Motosacoche, usine née ici, à Genève. Tout cela a été bâclé. Lorsque j'entends nos réflexions de tout à l'heure par rapport à un autre donateur, la Fondation Hippomène, à laquelle on est en train de mettre des cautèles un peu partout, je pense que le Conseil administratif devrait avoir plus de classe, de diplomatie, et faire preuve d'empathie et de volonté d'accueillir ces donations. Nous avons, comme d'habitude ici à Genève, des réactions d'enfants gâtés, de fils de riches, et je les déplore.

M. Gérard Deshusses (S). Ce n'est pas nouveau, Genève a mal à ses musées, que ce soit le Musée d'art et d'histoire, pour lequel il est bien difficile d'arriver

à une restauration, que ce soit le Musée d'histoire naturelle, où, quand nous y allons, nous passons sous une sorte de filet qui retient les cailloux qui pourraient nous tomber sur la tête… Puis je ne vous parle pas du Musée d'ethnographie, qui a été une immense saga ces dernières années au sein de ce Conseil municipal et où, évidemment, des quantités de collections dorment dans des dépôts et nous coûtent le lard du chat en location.

Il ne faut pas oublier, Mesdames et Messieurs, qu'une bonne partie de ces collections sont des donations de citoyennes et citoyens. Ces collections dorment plus ou moins mal, parfois même très mal, dans des abris, des dépôts plus ou moins bien entretenus, où elles s'abîment. Dans ce cadre-là, évidemment, la collection Tua n'avait pas beaucoup de chance en Ville de Genève et la chance ne lui a pas souri.

Il faut retenir deux choses de tout cela. D'abord, je ne sais pas si un musée des transports aurait rencontré un grand succès. Ce n'est pas le cas dans les autres villes qui en ont un. Celui de Mulhouse, sauf erreur, a fait faillite. Néanmoins, dans le cas qui nous occupe, il s'agissait d'une donation et il convenait de respecter le donateur qui, d'ailleurs, a fait partie de ce Conseil municipal. J'ai eu le privilège de siéger avec M. Jean Tua, un homme charmant, animé d'une ambition pour Genève. Mais nous n'avons pas su saluer cette attitude à l'égard de notre ville.

Je retiens aussi que, dans ce cénacle, ceux qui ont siégé à l'époque ont manqué de courage, et j'en fus parfois, parce qu'il aurait fallu dire franchement non à M. Jean Tua, ou alors lui faire bon accueil. Cela n'a pas été le cas. C'est un peu la faute du Conseil municipal, mais c'est aussi beaucoup la faute d'un Conseil administratif qui était alors relativement irrésolu par rapport à cette donation dont il ne savait que faire. Tout cela est fort dommage et nous le regrettons.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Comment ne pas donner raison à M. Deshusses? Genève a mal à ses musées, elle a systématiquement mal à ses musées et nous avons l'impression qu'elle fait ce qu'elle peut pour que cette douleur soit une douleur permanente. En effet, nous avions un musée et ce musée n'est plus. Nous avions d'ailleurs un projet en lieu et place de ce musée, qui fondait toute la politique qui justifiait que le Musée de M. Jean Tua soit expulsé *manu militari*, au besoin par la force publique, à une certaine date. On nous a expliqué que c'était urgent et qu'il fallait 700 000 francs pour l'occuper sur-le-champ.

Mesdames et Messieurs, je ne sais pas si vous vous êtes aventurés dans les locaux de l'ancien Musée Jean Tua, mais si vous ne l'avez pas fait, je vous y encourage. A l'étage, c'est-à-dire sur la mezzanine où étaient exposés autrefois les vélos – chers à Mugny et à une majorité de ce Conseil municipal – le Centre de la photographie a pris place. Au rez-de-chaussée, il n'y a rien. Je rappelle à

ce Conseil municipal qu'il a payé 700 000 francs pour qu'il n'y ait rien… Quant au sous-sol, où un certain nombre de pièces essentielles de M. Tua étaient exposées, je vous rassure, il n'est pas vide, vous y trouverez les archives de la Ville de Genève. Voilà ce qu'est devenu le Musée Jean Tua: des archives, du vide, du gâchis.

On nous a expliqué qu'il était nécessaire, urgent, impératif que M. Tua libère les locaux, qu'il brade son patrimoine, parce que la Ville avait des grands projets. Aujourd'hui, il ne reste ni musée ni projet. C'est la tradition de cette ville. D'ailleurs, je ne puis ici que déplorer l'absence du maire de la Ville, parce que j'aurais aimé lui tenir ces propos les yeux dans les yeux. Mais il semble en effet que celui-ci préfère se défausser par rapport à une situation à l'égard de laquelle il n'a aucun motif d'avoir une quelconque fierté.

Quant à ce Conseil municipal, il a voté ces 700 000 francs, et c'est un peu à mon initiative, je le confesse, parce que je m'étais battu pour cette manière de faire à la commission des arts et de la culture. Une fois de plus, nous avons fait confiance au Conseil administratif et, il faut le dire, nous avons eu tort. Comme l'ont observé quelques personnes avant moi, c'est la politique de reconnaissance à l'égard des gens généreux avec la Ville de Genève, qui en font la renommée et l'esprit – quant bien même cela peut déranger certains – qui est mise à mal. C'est éminemment regrettable.

C'est parce que nous persistons à penser qu'il n'y a pas d'autre voie, en ce qui concerne notre relation avec les musées, que celle tracée notamment par M. Jean Tua que les libéraux accepteront les conclusions de ce rapport en votant la motion amendée par la commission.

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ne soyons pas hypocrites, et je m'adresse à nos collègues libéraux… Allons, allons! Il y avait ici, dans ce Conseil municipal, une très nette majorité pour ne pas réaliser ce musée, il faut tout de même le dire. Nous considérons, nous, A gauche toute!, que cette motion M-310 est obsolète. Nous n'accepterons donc pas la motion amendée par la commission.

M. Gérard Deshusses (S). Nous suivrions volontiers le groupe libéral s'il y avait encore un objet, mais l'ennui, c'est que c'est un peu pour l'honneur. Que faire dans ce cas-là si ce n'est témoigner auprès de M. Tua de notre pusillanimité, parce que nous, Conseil municipal, nous aurions pu être plus fermes? Le Conseil administratif sait ce qu'il lui reste à faire.

Nous recevons énormément de donations et nous devrions faire très attention. Le Canton, en son temps, en implantant Palexpo sur une campagne qu'il avait

reçue, a perdu beaucoup de crédit. La Ville ferait bien d'être très attentive au fait qu'il faut respecter la volonté des donateurs, ce qu'elle fait souvent, mais il faut aussi respecter les donateurs au moment où ils veulent faire un geste et, cette fois-ci, nous avons été dans l'erreur. Pour ce qui est du groupe socialiste, il pourrait s'abstenir, voter oui, voter non, l'objet est vide.

Mme Anne Moratti Jung (Ve). Nous, les Verts, nous voterons également non, car nous estimons que ce projet est obsolète. A propos des reproches de M. Froidevaux, si des questions doivent être posées pour le projet BAC+3 qui devait se faire à cet endroit, nous sommes dans une instance politique démocratique et M. Froidevaux a tout loisir de déposer une motion, que nous étudierons à la commission des arts et de la culture. Il semble que vous n'ayez pas toutes les réponses, Monsieur Froidevaux, puisque vous vouliez la présence du magistrat. Je vous propose donc de déposer une motion et nous en débattrons à la commission des arts et de la culture. Vous transmettrez, Monsieur le président, merci.

Mme Maria Pérez (AGT). En tant que nouvelle conseillère municipale, j'aimerais m'exprimer, parce que je ne connais pas M. Tua, pour qui j'ai le plus grand respect, et je le regrette. La question, aujourd'hui, est: voulons-nous un Musée des transports à Genève? M. Tua, aussi illustre soit-il, ne justifierait pas l'ouverture d'un musée à sa seule gloire, et c'est ce que j'entends dans le discours de M. Froidevaux. Je songerai, dans quatre ans, à vous léguer ma collection de poupées…

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est refusée par 48 non contre 8 oui (8 abstentions).

7. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 19 juillet 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 990 000 francs destiné à la transformation de locaux commerciaux (bureaux) en logements dans l'immeuble situé à la rue du Perron 10, parcelle N° 4875, feuille N° 25, commune de Genève, section Cité (PR-488 A)[1].

Rapport de Mme Gisèle Thiévent.

La commission du logement s'est réunie les 30 octobre 2006 (audition des services), 4 décembre 2006 (audition de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social) et le 11 décembre 2006 (audition de Mme Bietenhader, directrice de la police des constructions), ainsi que les 19 février 2007 (audition de M. Chappuis, Groupement des coopératives genevoises), 5 mars et 12 mars 2007 (audition de M. Ferrazino), sous la présidence de Mme Nicole Valiquer Grecuccio.

Les notes de séances ont été prises par Mme Lamiaa Alaoui, Mlle Christelle Andersen, Mme Lucie Marchon et M. Jorge Gajardo Muñoz, que la rapporteuse remercie.

Séance du 30 octobre 2006

Audition de M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, et de sa collaboratrice, Mme Christine Feiss

M. Meylan fait passer un document illustré concernant la création des trois logements.

(Voir document annexé au rapport.)

Présentation du projet par Mme Feiss, architecte

Les bureaux dont il est question dans la proposition étaient auparavant occupés par le syndicat UNIA qui a quitté les lieux une année et demie auparavant.

L'immeuble de la rue du Perron 10 est constituée de deux niveaux de sous-sol, d'un niveau d'arcade, de trois niveaux de bureaux qui vont être transformés et, en toiture, d'une salle de conférence qui n'est pas concernée par le projet et qui pourrait accueillir les séances d'une commission. Les sanitaires et les menuiseries aux emplacements existants seront respectés.

[1] «Mémorial 164e année»: Proposition, 1082.

En sous-sol, une partie est rattachée à l'arcade et une partie disponible pour créer une cave pour les habitations. Au rez-de-chaussée se trouve un appartement de quatre pièces, dont les sanitaires et la ventilation ne seront pas modifiés, mais pour lequel sont prévus la création d'une cuisine et le déplacement des radiateurs. Au premier et au deuxième étage prendront place deux appartements de cinq pièces, dont les sanitaires et le coin cuisine sont déjà existants.

Les travaux, pour lesquels il convient de garder à l'esprit qu'ils s'inscrivent dans un objectif de rénovation respectueuse du patrimoine existant, se présentent comme suit: la chaufferie est récupérée à la rue du Perron 14, les menuiseries sont maintenues, des cloisons en plâtre, des armoires équipées, une cuisine standard, une ventilation simple, des vitrages simples pour l'instant, ainsi que de nouvelles portes, sauf les portes palières qui sont récupérables, seront installés, à quoi s'ajoutera l'isolation des sols, du carrelage et des faïences.

Le concept prévoit de remettre un verre isolant par-dessus celui existant en remontant un barreau.

Les stores sont à refaire.

(Voir tableau estimatif des coûts annexé au présent rapport.)

Questions des commissaires

Pourquoi prévoit-on une salle de conférence dans un immeuble locatif et pas un studio, par exemple?

En accord avec la Gérance immobilière municipale (GIM) et les partenaires de l'administration, il n'est pas possible, pour des raisons techniques, de créer une surface habitable.

Pourquoi ce projet, soit 330 000 francs par appartement, coûte-t-il si cher?

Dans les transformations, ce sont les démolitions qui coûtent cher: reprendre une partie des sols, réinstaller les chauffages et l'électricité. La construction de logements neufs aurait en tous les cas coûté plus cher.

Suivent diverses questions concernant des éléments de l'immeuble.

L'installation du chauffage? Il y a déjà une centrale existante à la rue du Perron 14, qui pourra alimenter tous les immeubles de la rue. Toute la rue pourra profiter du chauffage central.

La toiture? Il n'y a pas de travaux à faire. La durée des travaux? Six à huit mois. L'arcade? Aucune modification ne sera apportée à l'arcade. Il n'est pas prévu de mettre du double vitrage sur les arcades, cela se fait d'ailleurs rarement.

Existe-t-il une marge de manœuvre pour fixer les loyers?

Le loyer est un loyer imposé par la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR) et fixé par le Canton à 3225 francs par pièce, selon les besoins de la population.

Les loyers LDTR sont-ils une exigence?

Oui, l'exigence de loyers sociaux est liée à l'échange avec les bâtiments de la rue du Stand, 25.

Une commissaire n'est pas convaincue et aimerait des renseignements sur la fixation des loyers et la LDTR. La présidente suggère de se référer au procès-verbal et au rapport qui a été établi par la GIM suite à un audit concernant la fixation des loyers. Sur la LDTR, un document existe en bibliothèque qui se nomme le *Livre blanc de la LDTR*. La présidente se charge de le fournir aux commissaires.

Un commissaire libéral suggère trois questions fondamentales à poser aux services concernés:

– comment en est-on arrivé à un loyer de 3225 francs/pièce par an? Quelles sont les références légales qui justifient cette décision?
– le lien rue du Perron/rue du Stand a-t-il un impact sur le calcul des loyers?
– est-il possible que le Conseil administratif obtienne des loyers plus élevés pour ces logements?

Auditions

La présidente suggère d'auditionner quelqu'un sur la rue du Perron et la rue du Stand.

Un commissaire radical propose quelqu'un de la police des constructions.

L'audition est acceptée à l'unanimité.

Une commissaire des Verts aimerait entendre la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social qui pourrait être intéressée par la gestion de ce projet.

La présidente met au vote l'audition de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

L'audition est acceptée par 8 oui contre 3 non (1 R, 1 L, 1 S) et 1 abstention (DC).

Séance du 4 décembre 2006

Audition de M. Jacques Mino, président de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social

Présentation de la fondation

La fondation est constituée de 15 bénévoles, dont deux architectes, deux financiers et un juriste. Pendant vingt ans, cette dernière a géré 400 logements. La gérance des appartements de la fondation a été attribuée à la Régie Brolliet, la moins cher.

Actuellement, il existe trois statuts de location, trois règlements, à savoir: le 15%, le loyer libre et les habitations à loyers modérés (HLM). La fondation prend 15% du revenu brut familial. Le corollaire étant que, pour une famille avec deux salaires, il devient peu intéressant d'habiter dans un petit appartement. Les locataires les libèrent progressivement; le roulement s'effectue donc naturellement.

Les projets de la fondation

Les projets actuellement en cours sont 90 logements de type habitation bon marché (HBM) à construire (pour 2009) confiés à la fondation par la Ville de Genève au Foyer de Sécheron.

Un deuxième projet consiste en une rénovation, au chemin du Gui, de 100 logements sociaux datant des années soixante du siècle dernier, dont il faut changer la chaufferie et refaire la montée d'eau. Le coût avoisinera les 5 millions de francs de travaux, somme qui ne sera pas prise sur les 20 millions attribués à la fondation pour de la construction.

Un troisième projet concerne l'angle entre la rue Rousseau et la rue du Cendrier où 22 logements HBM sont prévus.

Le projet de la rue du Perron pourrait intéresser la fondation, puisque la rénovation d'immeubles est un de ses buts. (Article 2 des statuts – élaborés pour rappel par la commission du logement.) Cependant, le nombre de projets qu'elle pilote actuellement ne lui permet pas d'augmenter sa charge de travail vu ses moyens limités en personnel, bureaux et fonds. La Ville de Genève a en effet un budget de 100 millions pour les investissements alors que la fondation, elle, a un budget beaucoup moins élevé. Il lui serait donc difficile de tout assumer.

Questions des commissaires

Comment fonctionne le 15%?

Le 15% s'applique pour une famille normale. Pour les apprentis, la fondation prendra 8% du salaire et non 15%. Le but de la fondation est de prendre en

compte le type de revenu. M. Mino prend l'exemple d'un artisan indépendant à qui l'on fixe un loyer objectif qui ne dépasse pas les 800 ou 900 francs. Quand la fondation ne dispose pas d'un grand nombre d'informations au sujet des locataires, elle fixe un loyer objectif. Cependant, une feuille avec un certain nombre de critères est envoyée, chaque année, aux locataires: demande du montant de leur salaire et d'éventuelles pièces justificatives, ce qui permettra, dans certains cas, de réadapter le loyer.

Qu'est-ce qu'un loyer objectif?

On parle de loyer objectif quand les locataires ne sont pas capables de donner un revenu clair et stable, pour la plupart.

A quoi correspondent les 800 ou 900 francs de loyer par rapport aux pièces?

Il s'agit de trois pièces à 900 francs par mois.

La présidente souhaite reprendre la notion de loyer objectif et relève qu'il est possible d'expertiser des immeubles et de fixer le loyer dit objectif ne serait-ce qu'en comparaison de ce qui s'applique dans le quartier. Une méthode d'approche existe pour cerner le prix du loyer.

Un commissaire constate que la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social s'est vu opposer un refus de la part de la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale pour l'achat de deux immeubles anciens qu'elle aurait destiné à du logement social et se demande pourquoi.

M. Mino explique que le prix évalué par l'Etat était de 15 300 000 francs. Leur fondation s'est montrée intéressée mais, la Fondation de valorisation souhaitant faire un bénéfice de 3 millions supplémentaires, il a été jugé impossible de prendre 3 millions supplémentaires à lui donner sur les 20 à disposition. Il a fallu renoncer à cet achat et aux logements sociaux prévus.

La présidente demande quels sont les contacts entre les fondations immobilières de droit public et la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

Les fondations ont eu l'occasion de se rencontrer et de discuter de la manière dont elles travaillaient afin de juger s'il leur était possible de travailler ensemble. Il relève que les deux fondations ne jouent pas sur le même terrain et qu'ils ne souhaitent pas que la fondation communale rejoigne celle de droit public, comme cela leur avait été proposé.

Le Foyer de Sécheron

Où en est le Foyer de Sécheron et quel est le planning?

Le projet est prévu pour l'automne prochain.

Les immeubles répondent-ils au standard Minergie?

Oui et ils seront chauffés au bois.

Que devient la superficie destinée à la coopérative?

M. Mino répond qu'il ne sait pas. Il s'agit là d'un rare bout de terrain que la Ville possède encore mais qui est très petit. Il ne serait pas rentable, pour eux, d'entrer en matière.

La théorie du 15% s'appliquera-t-elle aussi pour le Foyer de Sécheron?

Non, une aide de l'Etat sera nécessaire.

Conclusions

Pour le projet de la rue du Perron, dont la fondation ne s'est pas saisie mais qui pourrait les intéresser, M. Mino déclare qu'il veut bien en parler au conseil de fondation. Le conseil considérera la possibilité d'y faire du logement social, mais M. Mino prévoit un refus lié au nombre de projets de la fondation déjà en cours.

Séance 11 décembre 2006

Réponse écrite de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social

La commission du logement a reçu, d'une part, de M. Jacques Mino, la feuille de demande de renseignements, formulaire type, concernant la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social complété par un deuxième document, soit la fiche d'inscription que les candidats remplissent.

D'autre part, une lettre de cette même Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, signée par son président, M. Jacques Mino, tient lieu de réponse à la demande de la commission exprimée lors de la séance du 4 décembre 2006. La présidente en cite l'essentiel: «Notre conseil a voté à l'unanimité moins une abstention la non-prise en considération de ce dossier, bien que, par principe et conformément à ses statuts, notre fondation ne soit pas opposée à prendre en charge la rénovation d'immeubles.

»En effet, dans le cas de la transformation de bureaux en trois appartements de l'immeuble 10, rue du Perron, l'importance du coût des travaux ne nous permettrait pas de respecter les bas loyers qui sont les nôtres, alors que la Ville, dans le cadre de la GIM, peut, d'une part, ne pas répercuter entièrement les coûts sur les loyers et, d'autre part, subventionner les locataires si nécessaire.» *(Voir la lettre entière annexée au présent rapport.)*

Audition de Mme Sylvie Bietenhader, directrice de la Direction de la police des constructions

La présidente indique que la directrice de la police des constructions fournira des informations ciblées, notamment sur l'application de la LDTR et sur l'état de ce dossier, à ce jour, du point de vue de la police des constructions qui, pour rappel, délivre les autorisations de construire du Département des constructions et des technologies de l'information.

La présidente ajoute que le *Livre blanc de la LDTR* qu'elle est chargée de fournir aux commissaires est en photocopies.

Plutôt que de présenter la proposition, Mme Bietenhader préfère passer directement aux questions des commissaires. Elle n'est, par ailleurs, pas au courant des procès-verbaux des auditions précédentes.

Pourquoi des loyers LDTR?

Un commissaire libéral est étonné par ce loyer de 3225 francs/pièce par an pour un appartement de cinq pièces de près de 100 m^2. Le groupe libéral se demande s'il y a un lien entre le fait que ce loyer soit si peu élevé et le fait que l'opération soit menée dans le cadre de l'échange de surface avec la rue du Stand. Certains commissaires se trouvant autour de la table ont expliqué qu'il s'agissait d'une application de la LDTR; il lui semble pourtant que la LDTR ne s'applique qu'à la rénovation ou transformation de logements et que, dans ce cas, il s'agit d'un cas de transformation-rénovation de bureaux. Il ne voit pas en quoi la LDTR entre en ligne de compte dans cette opération. Pourquoi ne peut-on fixer un loyer plus élevé pour ces trois logements?

Réponse – historique du dossier

Selon l'historique du dossier, le premier projet qui a été soumis à la police des constructions par la Ville de Genève portait sur la transformation des bureaux de la rue du Stand en bureaux. La police des constructions a alors interpellé la Ville en précisant que les locaux dont elle souhaitait la transformation n'étaient pas des bureaux mais des logements.

Ce à quoi la Ville a répondu par la négative en indiquant qu'ils étaient occupés comme des bureaux. Cependant, s'ils étaient occupés comme des bureaux, ils avaient été autorisés comme des logements, à l'époque. Du point de vue du département, les locaux de la rue du Stand étaient bel et bien restés du logement, indépendamment de la question de leur utilisation.

Il a été notifié à la Ville que, si elle persistait dans son projet de transformer en bureaux ce que, eux, considéraient comme des logements, il fallait compenser cette perte de logements au sens où l'exige la loi sur les démolitions: dans

l'hypothèse où on supprime des surfaces de logements existantes, il faut retrouver simultanément une surface équivalente de logements récupérés sur le parc de locaux commerciaux.

Après discussions, la Ville de Genève a finalement proposé, à titre de compensation des logements supprimés à la rue du Stand, une surface supplémentaire par rapport à celle que le plan d'utilisation du sol exigeait dans le cadre de la construction d'un immeuble neuf à la rue de la Coulouvrenière 26. *(Voir rapport PR-510 A.)* La Ville renonçait à la surface de bureaux à laquelle elle avait droit dans ce projet en application du plan d'utilisation du sol de la Ville de Genève. Une partie de la compensation de la surface de logement perdue à la rue du Stand était trouvée. Néanmoins, cela ne suffisait pas en termes de mètres carrés, puisque la loi sur les démolitions demande que «la compensation porte sur un nombre de mètres carrés identiques, simultanément et dans un secteur géographique proche».

Une deuxième proposition était de transformer en logements des surfaces de bureaux à la rue du Stand. Le département a examiné cette proposition et observé que l'exigence de simultanéité n'était pas respectée pour partie, puisque l'immeuble était à construire.

En considérant l'ensemble des éléments du dossier, c'est-à-dire le fait que le 25, rue du Stand avait tout de même, dans les faits sinon juridiquement, perdu sa vocation depuis un certain temps, que le reste du bâtiment était affecté à des bureaux et que l'ajout des propositions de compensation de la rue du Perron et de la rue de la Coulouvrenière donnait finalement un gain positif par rapport à ce que l'on enlevait à la rue du Stand, le département a décidé d'autoriser la transformation des logements en bureaux à la rue du Stand, compensée par la création de logements à la rue du Perron et à la rue de la Coulouvrenière. Les trois autorisations ont donc été simultanément délivrées en référence les unes ou autres.

Les loyers des logements de la rue du Perron 10

En effet, comme l'avait souligné précédemment le commissaire libéral, dans l'hypothèse d'une transformation et rénovation de bureaux, la loi sur les démolitions ne s'applique pas. En revanche, la loi s'applique à une opération de compensation. Or l'immeuble de la rue du Perron est pris en compte dans le cadre d'une opération de compensation. Quand les logements supprimés ont un loyer connu, les logements obtenus par la transformation de bureaux en logements ont en principe un loyer identique. Dans le cas de la rue du Perron 10, les locaux de la rue du Stand 25 étaient occupés en bureaux depuis une vingtaine d'années. Il n'existait donc plus la moindre trace d'un état locatif logement avant cette utilisation comme bureaux. L'autorisation sans conditions LDTR sur les logements de la rue du Perron 10 a, par conséquent, été délivrée.

Cependant, la Chambre genevoise immobilière est venue examiner le dossier au département et a réagi au sujet de cette autorisation en prétendant que la Ville de Genève était mieux traitée que les particuliers. En réponse à cette remarque, la Ville de Genève, par courrier de M. Nils de Dardel, a spontanément proposé de louer les appartements de la rue du Perron 10 au montant maximal de 3225 francs la pièce par an. C'est sur la base de ce courrier qu'a été complétée l'autorisation de construire de la rue du Perron et fixés les loyers à 3225 francs. (Aujourd'hui, les loyers seraient un peu plus élevés, puisque la fourchette des loyers correspondant à ce que demande la LDTR a été étirée par le Conseil d'Etat à un maximum de 3363 francs.) *(Voir courrier de M. Nils de Dardel du 12 octobre 2006 annexé au rapport.)*

Situation juridique au lundi 11 décembre 2006

Les deux autorisations pour la rue du Stand 25 et la rue du Perron 10 ont été annulées par la commission de recours qui a donné gain de cause à la Chambre genevoise immobilière. Motif: l'absence de simultanéité. Aucun dossier n'est plus en suspens au département, de sorte que, si la Ville persiste dans son projet de transformer les bureaux de la rue du Perron en logements, les travaux de transformation seront soumis à autorisation de construire mais la LDTR ne s'appliquera pas, puisque les dossiers ne seront plus liés.

Le commissaire libéral demande quel est le loyer maximal qui pourrait être obtenu.

La police des constructions n'a aucune compétence à ce sujet.

Lorsque la Ville de Genève ou n'importe quel opérateur désire transformer du logement en bureau, est-il obligé de mettre à disposition la compensation dans son propre parc ou des tiers peuvent-ils intervenir qui feraient eux passer simultanément des bureaux en logements?

Dans le cadre des débats parlementaires sur cette disposition relative au changement d'affectation, il avait été, à un moment donné, envisagé non seulement la possibilité de faire appel à des tiers mais, le cas échéant, de verser un montant X pour investir dans les logements.

Cette dernière proposition a été écartée par le Grand Conseil. La commission de recours affirme dans sa décision que cette mesure est assimilable à des pots-de-vin. De sorte que, peu importe l'identité du propriétaire de l'immeuble, seuls les mètres carrés sont déterminants. Si des logements sont supprimés, il faut que la Ville de Genève les retrouve en termes de nombre de mètres carrés, de localisation géographique et de simultanéité.

Qu'en est-il du lien du 25, rue du Stand avec l'immeuble de la rue de la Coulouvrenière 26?

Tout dépend des conclusions que la Ville tirera de la décision de la commission de recours qui est aujourd'hui en force: la part supplémentaire de logements par rapport à ce qu'exige le plan d'utilisation du sol à la rue de la Coulouvrenière n'est plus nécessaire en relation avec l'immeuble 25, rue du Stand.

Comment définir la simultanéité?

Dans le cas de la rue de la Coulouvrenière 26, par exemple, le projet ne fait l'objet que d'une autorisation préalable et il ne verra peut-être jamais le jour. C'est pourquoi l'autorité judiciaire n'accepte pas la simultanéité. La réponse aurait été différente s'il y avait eu une autorisation définitive, même si le chantier n'était pas ouvert aujourd'hui.

Quelquefois, deux autorisations simultanées de transformation de logements en bureaux, d'une part, et de bureaux en logements, d'autre part, sont octroyées et un seul chantier s'ouvre. Le département ordonne alors l'arrêt du chantier, car les travaux doivent se faire en même temps.

Si, pour la rue de la Coulouvrenière 26, un dossier de demande définitive devait être déposé en même temps qu'une autorisation de transformation de la rue du Perron, ces deux opérations simultanées pourraient-elles être considérées comme des mesures de compensation de la rue du Stand?

Il est difficile de répondre. En tout cas pas avant qu'on soit tout près de la délivrance de l'autorisation de construire pour la rue de la Coulouvrenière et sur la base d'un projet qui prévoie au moins autant de logements que dans la compensation proposée à l'époque, pour corriger ce reproche de défaut de simultanéité de l'autorité judiciaire. De plus, cela suppose que la Ville de Genève interpelle le département dans ce sens, en temps voulu.

Une commissaire demande si, comme elle a cru le comprendre, il faudrait qu'il y ait plus de logements sur le dossier de la rue de la Coulouvrenière, c'est-à-dire qu'il faudrait éventuellement rajouter des étages.

Non. En ce qui concerne la rue de la Coulouvrenière, au départ, la première règle applicable est celle du plan d'utilisation du sol (PUS) avec le ratio logements/bureaux de la zone selon le PUS. Or ce ratio amène à un nombre de mètres carrés inférieurs à celui qu'a proposé la Ville de Genève. La compensation est la partie de logement à la rue de la Coulouvrenière qui dépasse ce que le PUS demande. Si l'on construit à la rue de la Coulouvrenière, il faut, en application du PUS, faire 70% de logements et 30% de bureaux. Si la Ville renonce à ses 30% de bureaux, on obtiendra un gain de logements pour le territoire. Si l'on considère le problème sous l'angle des surfaces à compenser, rappelons que 620 m^2 de logements ont été supprimés à la rue du Stand. Ensuite, par rapport aux obligations PUS, 355 m^2 sont gagnés à la rue de la Coulouvrenière pour du logement, ce qui ne suffit pas. Si l'on ajoute les 381 m^2 de la rue du Perron, le solde est positif.

Pour les compensations, quel est le degré de proximité géographique exigé?

La Ville est très restrictive sur les secteurs géographiques. Le département est un peu plus souple. La rue du Stand et la rue du Perron ne concernent pas le même quartier, même s'ils sont, d'un autre point de vue, tous deux au centre-ville.

Dans la compensation de logements, tous les types de logements comptent-ils comme compensation?

Oui, à moins qu'il s'agisse de logements, d'hôtels ou de résidences meublés.

Discussion

Un commissaire des Verts propose d'entendre le Groupement des coopératives sans but lucratif de Genève.

L'audition est acceptée par 7 oui (2 S, 2 AdG/SI, 1 DC, 2 Ve) contre 5 non (2 L, 1 R, 2 UDC).

La présidente propose de poser des questions au magistrat, étant donné que ces dossiers sont considérés comme à nouveau en phase zéro. En effet, le département considère qu'il n'y a plus de demandes en cours qui doivent être traitées. Tandis que, pour M. Meylan, il s'agit d'un dossier en marche. Il serait dommage que ce dossier reste bloqué.

La présidente demande aux commissaires s'ils acceptent qu'elle adresse un courrier à M. Ferrazino afin d'obtenir des informations sur l'état des dossiers et la volonté du département en la matière.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Séance du 19 février 2007

Audition de M. Jean-Pierre Chappuis, président du Groupement des coopératives d'habitation genevoises

Présentation du groupement

Le Groupement des coopératives d'habitation genevoises a été fondé en 1999 (la plus ancienne date de 1919) et regroupe environ 35 coopératives, pour 4000 logements. Un certain nombre de droits de superficie sur des terrains de l'Etat existe. La coopérative représente une prestation intéressante entre le logement social institutionnel et la propriété par étage.

En général, 5% de fonds propres sont requis dans un plan financier. Les coopératives sont très actives dans la construction d'immeubles neufs, mais se

lancent également dans la rénovation de bâtiments existants. L'immeuble de la rue du Perron a une situation centrale qui pourrait intéresser les coopératives désireuses d'augmenter le nombre de logements au centre-ville.

Questions des commissaires

Quel type de coopérative semble plus propice qu'un autre à être intéressé par ce projet?

Les coopératives de type participatif et/ou celles qui ont un parc locatif limité.

Que signifient les termes «type participatif»?

Le type participatif implique une démarche de futurs sociétaires, qui peuvent être plus patients que de simples locataires, discuter le projet et demander de l'adapter à leurs besoins. En outre, l'investissement final peut être plus important, 5% de fonds propres sont parfois requis au lieu du 1,5% pour les autres.

A quoi correspond ce 1,5% comme investissement en francs?

Le prix est calculé à la pièce et cela revient environ à 4500 francs pour un quatre-pièces; s'il n'y a pas d'autres ressources, environ 15 000 francs de parts sociales pour les 5%. La Charte des coopératives s'engage à ne pas verser d'intérêts sur ces parts.

Combien y a-t-il de logements dans le groupement et de quel genre?

Il y a 1600 logements dont un petit parc de surfaces administratives. Les plus petites coopératives ont entre 10 et 15 logements.

L'administration a déjà étudié un projet de rénovation: une coopérative serait-elle prête à le reprendre à son compte?

M. Chappuis avoue qu'il ne connaît pas ce projet. Pour le Foyer Sécheron (où le droit de superficie n'a finalement pas été accordé), des contraintes assez importantes étaient imposées: l'architecte primé devait réaliser son plan tel quel, ce qui laissait peu de marge pour les futurs locataires. Dans le cas présent, la situation du bâtiment implique nécessairement des contraintes mais, du fait même de cette situation, les éventuels futurs sociétaires seraient prêts à les accepter.

Le projet actuel prévoit des loyers bas: les coopératives pourraient-elles les respecter?

A long terme, les partenaires sont intéressés. Après quelques années, ils arrivent à 3225 francs/pièce par an; il existe donc une garantie au niveau de la pérennité. L'objectif des coopératives est que les loyers permettent de couvrir les char-

ges: ils ne sont pas sûrs de faire mieux que les autres constructeurs, mais ils sont attentifs au développement durable.

Les coopératives, lorsqu'elles rénovent, peuvent-elles aller au-delà de 3225 francs/pièce?

La valeur de la pièce doit être fonction de différents paramètres, dont la qualité de l'objet évidemment: il y a donc une certaine marge. Des aides cantonales sont envisageables, des subventions à la rénovation, par exemple, qui permettent de diminuer le coût des travaux.

Le chiffre de 631 francs/m^3 pour la rénovation n'est-il pas trop élevé?

Un chantier au centre-ville apporte quelques contraintes, l'utilisation du domaine public, notamment, peut faire augmenter les coûts. Ce chiffre paraît optimiste. Il faudrait aussi savoir quels types de matériaux sont utilisés: on préfère parfois mettre un petit peu plus d'argent à la construction afin de diminuer les frais d'entretien; il ne faut pas sous-estimer les charges d'exploitation.

Quel intérêt peut avoir une coopérative pour un immeuble dont on ne peut exploiter que deux étages; 1 million de francs pour trois appartements n'est-ce pas un peu excessif?

Il faut effectivement calculer comment rentabiliser les surfaces utiles, mais on peut envisager une propriété par étage (PPE), ce qui serait intéressant pour la Ville et présenterait pour la coopérative un risque limité.

Comment une coopérative peut-elle fonctionner en partageant ses étages avec un autre propriétaire?

Au lieu d'être propriétaire d'un immeuble unique, la coopérative exploiterait plusieurs niveaux, et chaque niveau serait un lot, avec un ou plusieurs appartements. La seule contrainte serait de partager les frais communs avec les autres utilisateurs.

Est-ce une sorte de mixité entre la PPE et la coopérative?

Effectivement.

Cela veut-il dire qu'il y aurait une PPE pour l'arcade et la salle de conférence et que le reste serait à la coopérative?

Oui, mais sous forme de lots. La PPE est un système qui a fait ses preuves à Genève; c'est l'administrateur qui est déterminant pour son bon fonctionnement. C'est le moyen le plus simple si la Ville ne veut pas donner un droit de superficie complet sur assiette à la coopérative, afin de garder un contrôle et la possibilité d'un choix sur certains endroits: c'est une forme très souple.

Si le système PPE est choisi et qu'on applique le projet de rénovation tel qu'il est proposé ici, comment se négocierait la répartition des travaux?

Cela dépendrait du contrat. Si le droit de superficie est accordé après la démolition, la Ville de Genève pourrait faire une clé de répartition avec capitalisation de l'état locatif pour les commerces et un état locatif raisonnable pour les logements, de manière à imputer le coût des travaux aux étages correspondants. On partirait du rendement brut (état locatif) et on arriverait à rentabiliser en capitalisant par tranches. Sinon on peut identifier les travaux communs et les répartir comme dans les PPE (toiture, isolation de l'enveloppe, par m^2 utiles), et identifier le coût réel des appartements.

Discussion

Un commissaire radical est d'accord de faire du logement, des travaux, mais pas du logement social, du moins pas à cet endroit, pour un immeuble qui n'est pas soumis à la LDTR et qui pourrait donc être rentable pour la Ville. Il vaudrait mieux profiter de la situation de cet immeuble pour attirer des gens qui pourraient payer davantage. Il refusera le crédit.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) et son groupe accepteront cette proposition car, contrairement au commissaire précédent, elle pense que c'est justement le rôle de la Ville de faire du logement social, même dans la Vieille-Ville et sans y être contrainte.

La présidente rappelle que le crédit de rénovation est basé sur un projet chiffré, très avancé dans la procédure, et qu'il ne dépend pas de la fixation des loyers. Deux questions se posent: doit-on pratiquer des loyers hauts ou bas? Faut-il opter pour le mode coopérative/PPE, ce qui donnerait sûrement lieu à des loyers plus élevés que ceux pratiqués par la Ville?

Une commissaire des Verts voudrait revenir sur deux points: l'urgence liée au système compensatoire de la rue du Stand est tombée, il n'est donc plus nécessaire de se concentrer sur cet immeuble en priorité. D'autre part, il faudrait peut-être attendre que le groupement des coopératives propose un plan de financement avant de se prononcer. Les Verts pensent, de toute façon, qu'il est important de développer le logement social, en particulier selon des critères de développement durable qui leur sont chers.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) signale que, si la proposition est acceptée, est également acceptée la fixation des loyers à 3225 francs la pièce par an.

La commissaire des Verts croit que cet engagement tombe dès lors que tombe la mesure compensatoire.

Il faudra, selon la présidente, vérifier la faisabilité de donner le projet au Groupement des coopératives d'habitation, et il est important de soutenir l'effort de transformer des bureaux en logements.

Une commissaire radicale pense qu'il n'y a pas grand sens à vouloir à tout prix des logements sociaux pour trois appartements et que, vu la qualité de l'immeuble, les loyers peuvent être libres, ce qui permettrait à la Ville de gagner de l'argent. Elle refusera cette proposition.

Un commissaire des Verts veut savoir à combien la GIM mettrait les loyers si elle en avait la charge (effectivement, vu la situation, ils pourraient être assez hauts) et les comparer avec ceux des coopératives.

Les libéraux pensent que, vu la situation de l'immeuble, il n'est pas intéressant de pratiquer des loyers sociaux: ils ne voteront pas sans connaître la rentabilité.

Une commissaire socialiste ne comprend pas bien la démarche des Verts de vouloir étudier le plan de financement; en effet, selon M. Chappuis, cet objet ne pourrait pas être repris entièrement par une coopérative, car les surfaces sont mélangées. De plus, tous les coûts de rénovation devraient être répercutés sur les loyers, ce que la Ville essaie de ne pas faire pour maintenir des loyers bas: les loyers vont forcément grimper avec la solution coopérative/PPE.

Séance du 5 mars 2007

La présidente propose que MM. Muller et Ferrazino soient auditionnés ensemble sur la proposition PR-488.

L'audition est acceptée à l'unanimité moins une abstention (Ve).

M. Ferrazino se prononcera sur les questions de types de loyers et expliquera pourquoi des loyers LDTR. La présidente suggère que la commission du logement transmette une nouvelle fois la demande à M. Chappuis afin de savoir à quel type et quel montant de loyers il pense parvenir.

Un commissaire des Verts propose de transmettre le dossier à la réunion mensuelle du Groupement des coopératives d'habitation, afin de voir si une coopérative intéressée étudierait le projet.

La présidente rappelle qu'il avait été demandé à M. Chappuis s'il était prêt à prendre le projet clé en main, car le bureau d'architecte a, jusqu'ici, fait un travail remarquable. Il y a d'ailleurs peut-être un problème de propriété intellectuelle et elle n'aurait personnellement pas envie que ce projet reparte de zéro.

Une commissaire socialiste doute qu'une coopérative reprenne le projet clé en main.

Un commissaire des Verts juge que la Ville de Genève va trop loin dans des projets qui deviennent impossibles à remettre à d'autres. Compte tenu de tous les avantages que cela apporterait à la Ville, il maintient sa proposition de transmettre le dossier au Groupement des coopératives d'habitation.

Une commissaire démocrate-chrétienne y est opposée. Elle est convaincue que ces trois logements doivent être à loyers libres pour être, pour la Ville, des objets de rendement.

Un commissaire des Verts voit assez difficilement comment la commission pourrait saisir le Groupement des coopératives d'habitation en lui proposant cet objet: cela est du ressort du Conseil administratif et il faudrait tout d'abord boucler les travaux, que le Conseil municipal se prononce. Il est possible de faire cela de manière informelle, mais, sinon, il ne voit techniquement pas comment faire; cet objet appartient au Conseil administratif. La commission peut tout au plus faire une recommandation.

Une proposition serait faite: «sous réserve d'une approbation du Conseil administratif» au Groupement des coopératives d'habitation, précise le commissaire des Verts

La présidente propose de surseoir à cette discussion dans l'attente des auditions et préférerait que les magistrats puissent réagir lors de leur audition, avant que la commission vote sur ces dernières propositions.

Séance du 12 mars 2007

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

M. Christian Ferrazino prie la commission d'excuser l'absence de M. Pierre Muller qui, estimant comme lui que, sur ce dossier, le Conseil administratif est sur la même longueur d'onde, n'a pas jugé nécessaire de l'accompagner à la présente audition.

Le magistrat explique que, pour le Conseil administratif, il serait préférable que la Ville reste le maître d'ouvrage des travaux envisagés au lieu d'octroyer le droit de superficie à une coopérative ou une fondation et cela pour trois raisons:

– premièrement, le coût élevé des travaux à effectuer empêcherait une coopérative ou une fondation de tenir l'engagement du Conseil administratif de louer les pièces à 3225 francs par an, à moins d'établir une PPE qui ne serait pas défendable politiquement;

– deuxièmement, si le droit de superficie était accordé, la Ville aurait de la peine à garder pour son usage les salles de conférences aménagées dans les combles;
– troisièmement, la superficie de la rue du Perron 10 doit servir à compenser, en partie, celle destinée aux bureaux du 7e étage de la rue du Stand 25.

Il rappelle que la Commission cantonale de recours en matière de construction a refusé de prendre en compte, comme compensation du 7e étage de la rue du Stand 25, la surface du futur immeuble de la Ville prévu à la rue de la Coulouvrenière 26. D'après la commission de recours, la Ville devrait compenser ce qui manque par une réaffectation, en insistant sur le préfixe «ré», et non par une construction nouvelle. La Ville a donc l'obligation de trouver ailleurs une surface compensatoire. Celle prévue à la rue du Perron, qui avoisine 380 m^2, couvre en partie cette nécessité. L'autorisation de construire concernant cette adresse avait été annulée par la commission de recours, ce qui permet aujourd'hui à la Ville de la réintégrer dans la compensation.

Questions des commissaires

Une commissaire remarque que, pour compenser le manque de surface de logements à la rue du Stand 25, les trois niveaux de l'immeuble de la rue du Perron 10 ne suffiront pas. Il manquera encore environ 300 m^2.

Le Conseil administratif cherche le complément. Des bureaux à la rue de la Coulouvrenière pourraient convenir, qui intéressent également le département des affaires culturelles.

Un commissaire revient sur l'audition de Mme Sylvie Bietenhader, directrice à la police des constructions (voir audition du 11 décembre 2006), au cours de laquelle elle a rappelé l'exigence légale de simultanéité des demandes de réaffectation de locaux commerciaux en logements et l'inverse. Il demande comment cette exigence se réalisera désormais.

Le Conseil administratif veut déposer trois dossiers simultanément: Perron, Stand et un troisième qui, comme signalé, est encore en discussion.

Le Conseil municipal devra-t-il se prononcer prochainement sur la réaffectation des surfaces inscrites dans ce troisième dossier?

Oui et le Service des bâtiments est fortement sollicité pour aboutir dans les plus brefs délais.

Le dossier du Perron dépend de la conformité des deux autres dossiers. Le Conseil municipal devrait-il suspendre son vote sur le crédit en attendant d'être fixé sur les autres points?

Le magistrat répond par la négative. Le Conseil municipal serait fondé à suspendre son vote s'il y avait des craintes que les projets déposés ne soient pas validés par la police des constructions. Or il n'en est rien. La Ville est en règle avec le droit applicable, notamment la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI). Le vote du crédit par le Conseil municipal est même un argument supplémentaire pour permettre au trois dossiers d'aller de l'avant.

La commissaire souligne que les travaux de la commission ont été perturbés par le fait que la police des constructions avait affirmé qu'il fallait oublier la rue du Perron dans la compensation.

Le magistrat est d'avis que les réponses à ce sujet diffèrent selon qu'on se situe dans le passé, à savoir la décision de la commission de recours, ou qu'on réfléchisse au futur et à la volonté du Conseil administratif de jouer la simultanéité des trois dossiers.

Quand le Conseil administratif sera-t-il en mesure de déposer les trois requêtes? Où est localisé le troisième dossier?

Le troisième projet se situe dans le périmètre de la rue du Stand. Les délais dépendent des discussions au Conseil administratif: entre un mois et deux mois.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) demande dans quelle mesure pourrait être invalidée la volonté du Conseil administratif de pratiquer des loyers sociaux à la rue du Perron.

Le magistrat répond que, si le Conseil municipal décidait de pratiquer le loyer libre, le Perron ne pourrait plus participer à la compensation puisque, outre la simultanéité, le caractère social des loyers en est l'autre grande condition.

Discussion et vote

La rapporteuse de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) se dit satisfaite des explications du magistrat. Elle est d'avis que l'idée de la coopérative doit maintenant être abandonnée afin de favoriser la stratégie du Conseil administratif visant la compensation. A ce sujet, elle salue l'engagement du Conseil administratif en faveur du logement social pour les trois logements concernés à la rue du Perron 10; de plus, cette dernière caractéristique figure au nombre des conditions pour faire jouer la compensation. Elle propose d'approuver la demande de crédit inscrite dans la proposition PR-488.

Le commissaire radical réaffirme qu'il est exclu de faire du logement social vu le prix envisagé pour la rénovation. Il a certes pris note de l'exposé du magistrat au sujet du rôle du Perron 10 dans l'objectif de la compensation, mais estime que le troisième projet est trop flou et aimerait être sûr que son vote serve à la compensation et non au logement social. Dès lors, il propose de suspendre les

travaux de la commission sur ce point jusqu'à ce que le Conseil administratif apporte assez de précisions sur le troisième projet. Par contre, si ce soir la commission votait la demande de crédit, il s'y opposerait.

La présidente rappelle que le conseiller administratif a annoncé que le Conseil administratif déposerait simultanément au Département cantonal des constructions et des technologies de l'information les trois demandes aussitôt qu'elles seraient prêtes et que l'aval du Conseil municipal sur la rue du Perron 10 serait un appui à sa démarche.

Un commissaire libéral, bien qu'il accueille en toute bonne foi les explications du magistrat, soutient la suspension des travaux sur ce point, mais s'abstiendra si le vote sur le crédit intervient ce soir.

La commissaire démocrate-chrétienne se dit étonnée d'entendre pour la première fois ce soir que la compensation et le logement social sont liés. Aucun des intervenants précédents n'avait fait état de cette condition. Elle souhaite reporter le vote afin de vérifier cette donnée nouvelle. Pour le reste, elle partage en tous points l'analyse du commissaire radical.

Le commissaire des Verts se souvient que Mme Bietenhader avait affirmé que la décision de la commission de recours aurait pu être différente si, à ce moment-là, l'autorisation pour la rue de la Coulouvrenière 26 avait été définitive. Le rapport sur les travaux prévus à la rue de la Colouvrenière est en cours (il a été depuis adopté par le Conseil municipal) et ce projet pourrait obtenir bientôt une autorisation définitive de construire. Un dossier à trois projets comportant la rue de la Coulouvrenière 26 correspondrait au requis de la compensation et pourrait donc être déposé à brève échéance. Il faut aller de l'avant; il votera en faveur du crédit.

Une commissaire socialiste rappelle que, d'après les propos entendus ce soir, le Conseil administratif n'a pas l'intention de déposer une nouvelle demande pour le projet de la rue de la Coulouvrenière 26, mais a, au contraire, fait état d'un autre projet pour la compensation.

Le Parti socialiste était favorable à la proposition PR-488 et n'a jamais soutenu l'idée de céder l'immeuble à une coopérative. En conséquence, il préconise d'approuver le crédit. Ce serait aussi un encouragement adressé au Conseil administratif afin qu'il dépose rapidement une proposition de compensation, ce qui permettrait de rendre enfin utilisable le 7e étage du 25, rue du Stand.

La présidente est d'avis que tout indique que la solution dont a parlé M. Ferrazino est tangible. Non seulement les locaux en question existent, puisqu'ils sont convoités par le département des affaires culturelles et leur réaffectation discutée au sein du Conseil administratif, mais, de plus, ils sont situés dans le périmètre requis.

La commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) tient à préciser que, pour sa formation, l'important est d'installer des logements sociaux à la rue du Perron 10. Que la question de la compensation soit ou non résolue ne l'empêchera pas de voter en faveur de l'ouverture du crédit.

Vote de la proposition PR-488

La présidente soumet à la commission du logement la proposition de suspendre les travaux sur la propositioin PR-488 en attendant des précisions sur le troisième projet inscrit dans la compensation.

La suspension est refusée par 6 non (3 S, 2 AdG/SI, 1 Ve) contre 5 oui (2 UDC, 1 L, 1 R, 1 DC).

La présidente met aux voix la proposition PR-488.

La proposition est acceptée par 6 oui (3 S, 2 AdG/SI, 1 Ve) contre 2 non (1 DC, 1 R) et 3 abstentions (1 L, 2 UDC). *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

Annexes:

- descriptif de la proposition et tableau des coûts des travaux
- lettre de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social
- courrier de M. Nils de Dardel du 12 octobre 2006

Immeuble | Création de 3 logements
10, rue du Perron

Proposition: création de logements à la rue du Perron 10

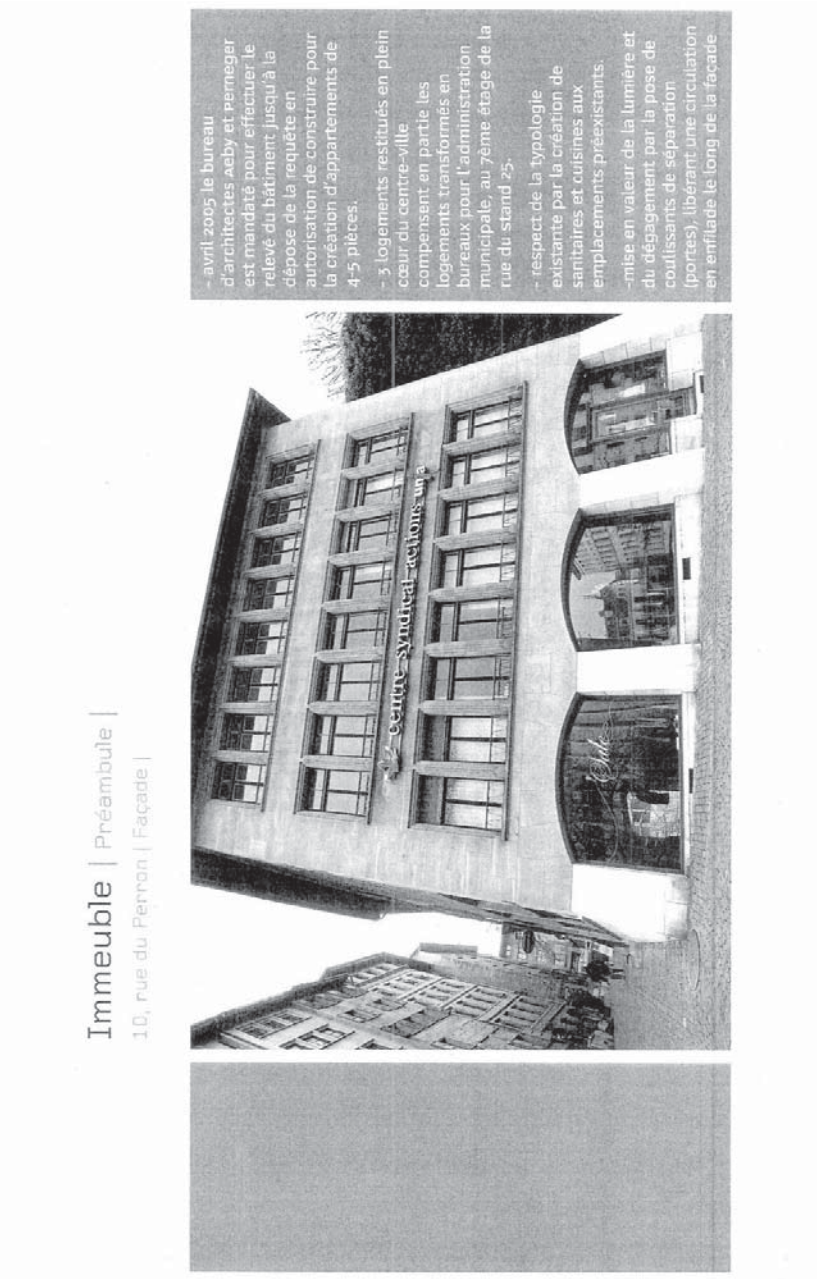

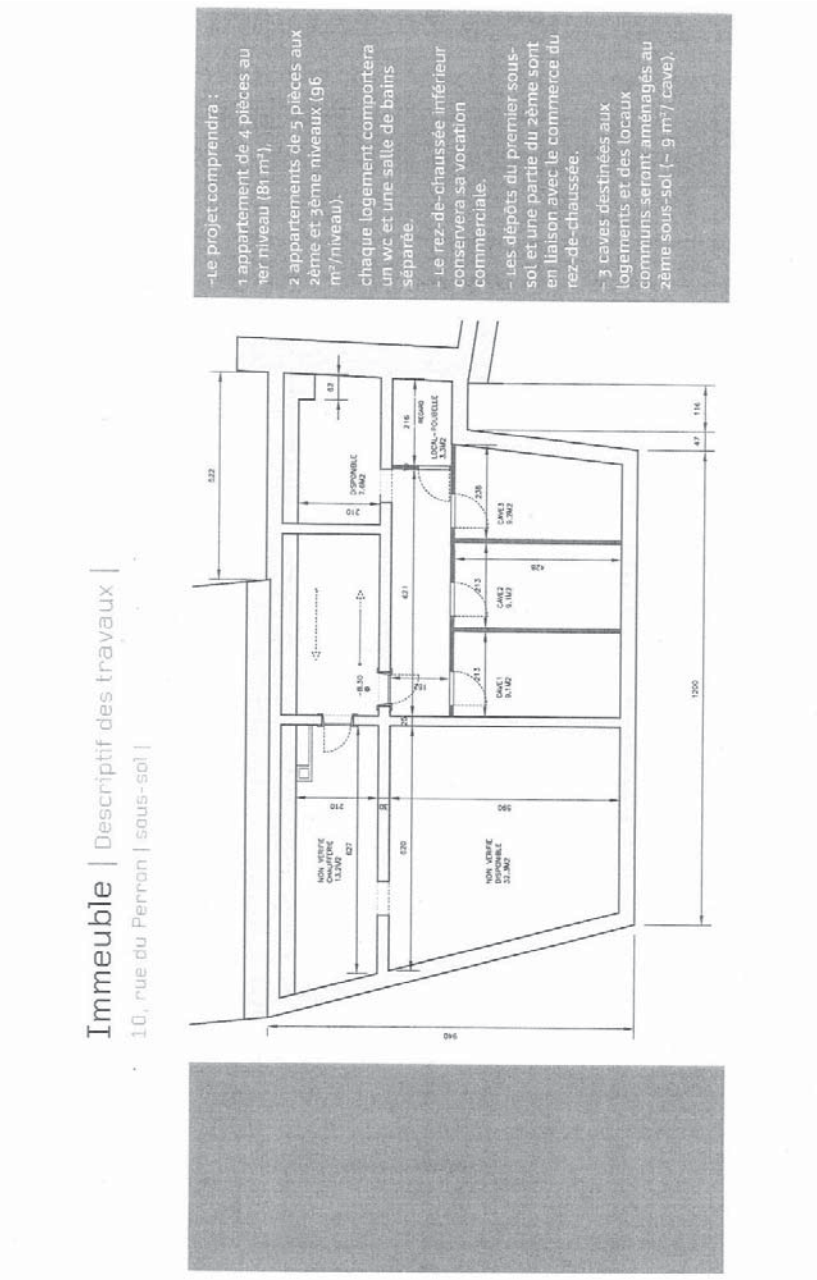
Immeuble | Descriptif des travaux |
10, rue du Perron | sous-sol |
-Le projet comprendra :
1 appartement de 4 pièces au 1er niveau (81 m²).
2 appartements de 5 pièces aux 2ème et 3ème niveaux (96 m²/niveau).
chaque logement comportera un wc et une salle de bains séparée.
- Le rez-de-chaussée inférieur conservera sa vocation commerciale.
- Les dépôts du premier sous-sol et une partie du 2ème sont en liaison avec le commerce du rez-de-chaussée.
- 3 caves destinées aux logements et des locaux communs seront aménagés au 2ème sous-sol (± 9 m²/ cave).

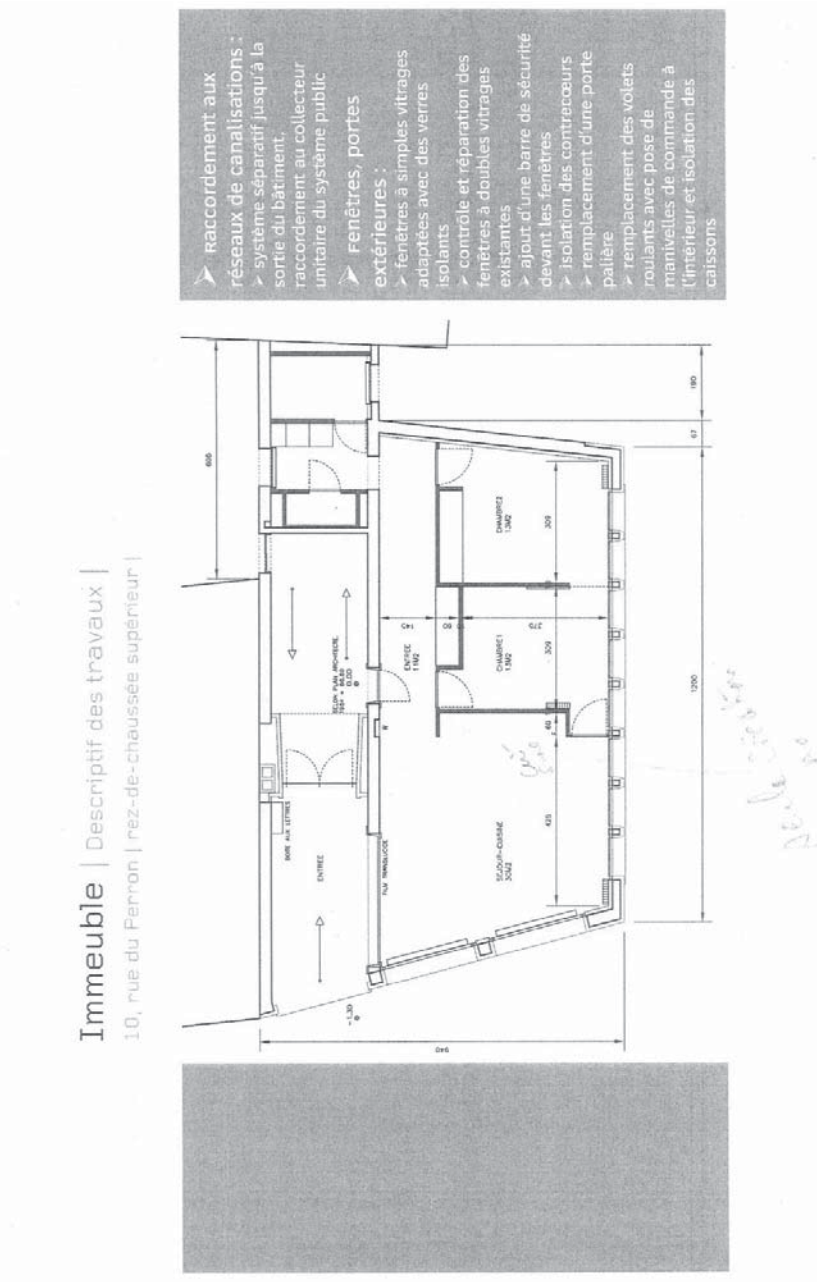
Immeuble | Descriptif des travaux |
10, rue du Perron | rez-de-chaussée supérieur |
Raccordement aux réseaux de canalisations :
> système séparatif jusqu'à la sortie du bâtiment.
raccordement au collecteur unitaire du système public
Fenêtres, portes extérieures :
> fenêtres à simples vitrages adaptées avec des verres isolants
> contrôle et réparation des fenêtres à doubles vitrages existantes
> ajout d'une barre de sécurité devant les fenêtres
> isolation des contrecœurs
> remplacement d'une porte palière
> remplacement des volets roulants avec pose de manivelles de commande à l'intérieur et isolation des caissons
ENTREE
SEJOUR-CUISINE
CHAMBRE 1
CHAMBRE 2
ENTREE

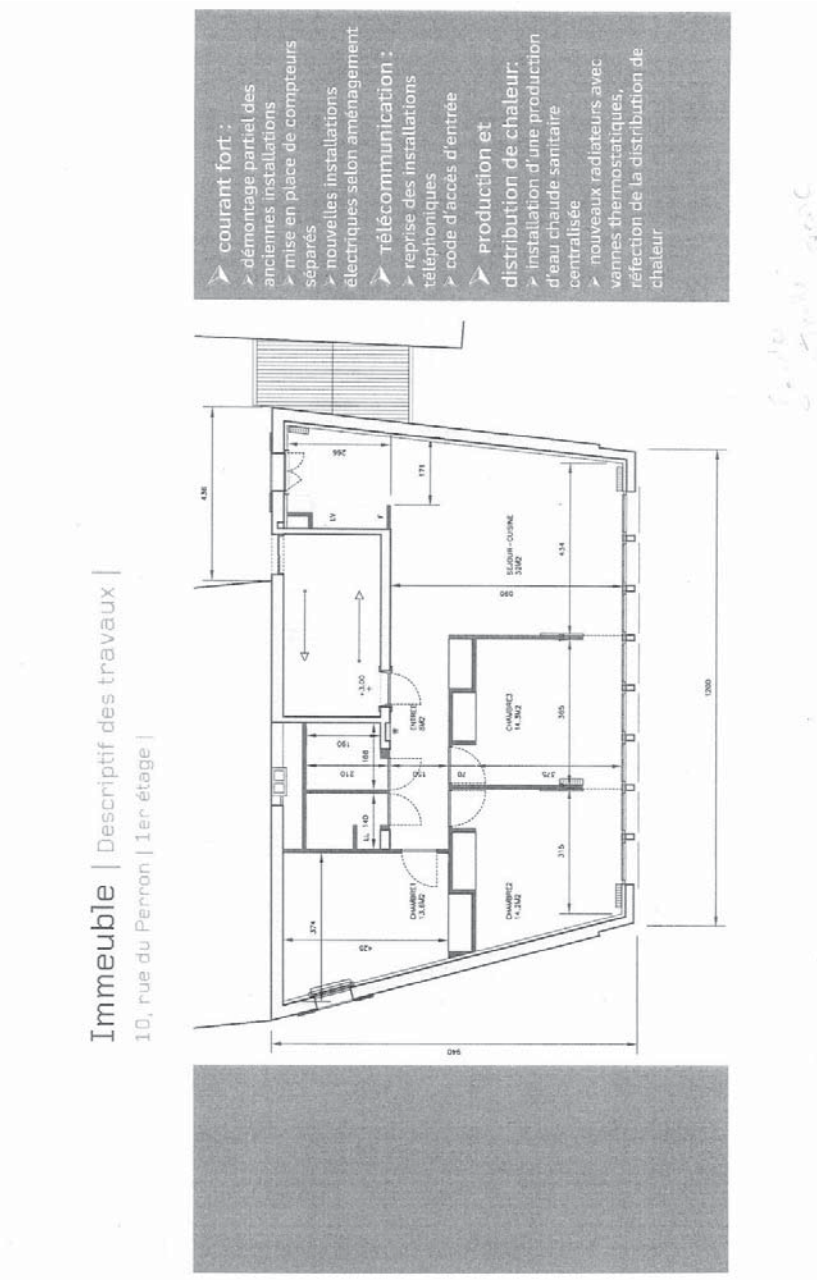
courant fort :
> démontage partiel des anciennes installations
> mise en place de compteurs séparés
> nouvelles installations électriques selon aménagement
télécommunication :
> reprise des installations téléphoniques
> code d'accès d'entrée
Production et distribution de chaleur:
> installation d'une production d'eau chaude sanitaire centralisée
> nouveaux radiateurs avec vannes thermostatiques, réfection de la distribution de chaleur
Immeuble | Descriptif des travaux |
10, rue du Perron | 1er étage |

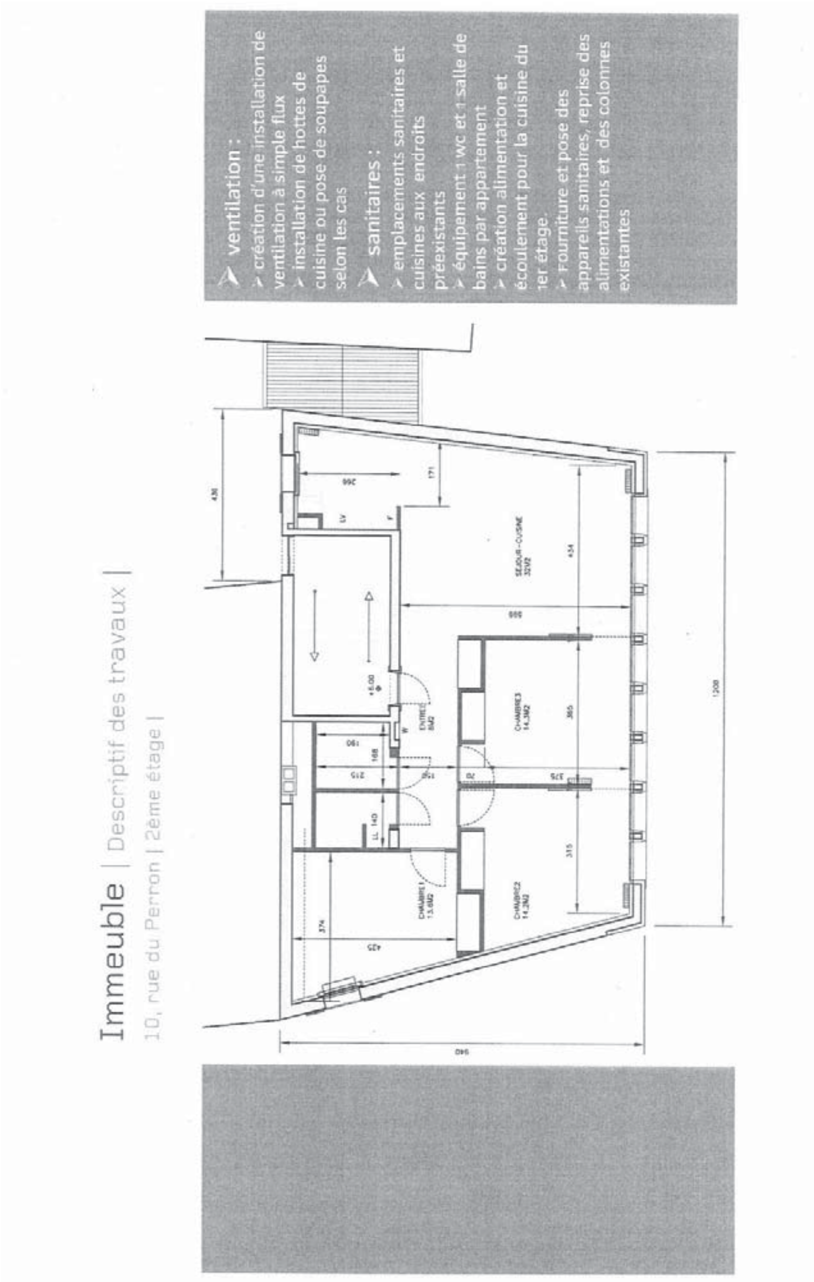
Immeuble | Descriptif des travaux |
10, rue du Perron | 2ème étage |
ventilation :
création d'une installation de ventilation à simple flux
installation de hottes de cuisine ou pose de soupapes selon les cas
sanitaires :
emplacements sanitaires et cuisines aux endroits préexistants
équipement 1 wc et 1 salle de bains par appartement
création alimentation et écoulement pour la cuisine du 1er étage.
Fourniture et pose des appareils sanitaires, reprise des alimentations et des colonnes existantes

Immeuble | Descriptif des travaux |

10, rue du Perron | coupe transversale |

➢ Aménagements intérieurs :
- ➢ nouvelles cloisons en plâtre
- ➢ portes nouvelles ou révisées
- ➢ pose de portes coulissantes
- ➢ nouveaux revêtements de sols avec isolation phonique sur chape (carrelage grès ou parquet collé en chêne)
- ➢ revêtements de parois (faïence, paille d'avoine + dispersion)
- ➢ plafonds en panneaux de plâtre + peinture
- ➢ équipements fixes (selon réglementation)
- ➢ pose de cuisines avec évier inox

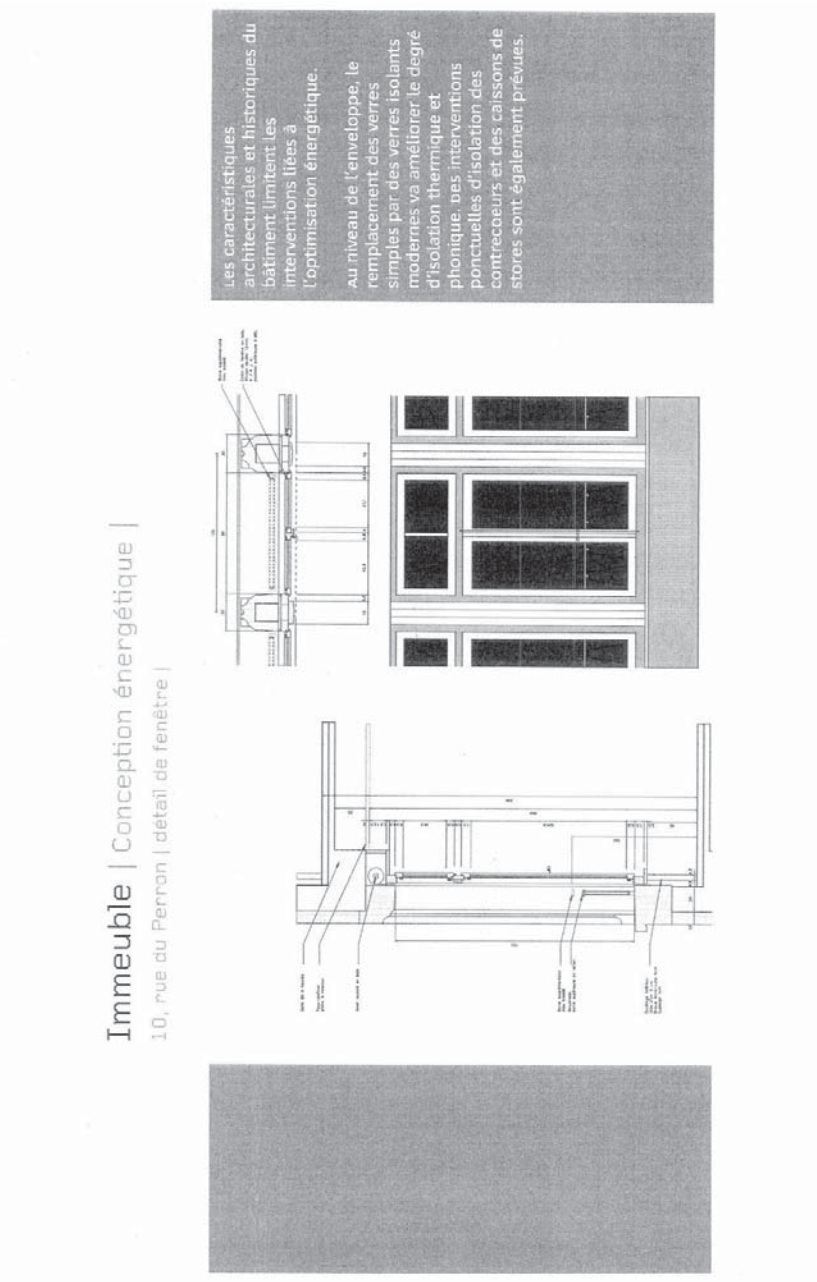
Immeuble | Conception énergétique |
10, rue du Perron | détail de fenêtre |
Les caractéristiques architecturales et historiques du bâtiment limitent les interventions liées à l'optimisation énergétique.
Au niveau de l'enveloppe, le remplacement des verres simples par des verres isolants modernes va améliorer le degré d'isolation thermique et phonique. Des interventions ponctuelles d'isolation des contrecoeurs et des caissons de stores sont également prévues.

Immeuble | Estimatif des coûts |

10, rue du Perron | demande de crédit |

Estimation des coûts selon code CFE

Position CFE	Intitulé		Quant./éléments	Prix HT	Montants HT
B	Travaux préparatoires			56'000	56'000
B1	Démolition, démontage	gl	1	56'000	56'000
C	Installation de chantier		886	10.21	9'046
C0	Instal. commune chantier	%	96'417	6.27	6'046
C2	Autres échafaudages	m2	886	3.39	3'000
E	Gros œuvre (bâtiment)		886	108.82	96'417
E5	Fenêtres, portes extérieures	m2	75	1'234.67	92'600
E7	Prestations complémentaires	%	190'854	2.00	3'817
I	Installations techniques CVSE		886	221.05	195'854
I0	Courant fort	m2	886	80.00	70'880
I1	Télécommunication sécurité	m2	886	15.77	13'974
I2	Chauffage	m2	1	21'000	21'000
I3	Ventilation, condition	m3	1	15'000	15'000
I4	Sanitaire	p	19	3'631.57	69'000
I5	Installations spéciales	p	1	6'000	6'000
M	Aménagements intérieurs		886	319.99	283'516
M0	Travaux compl. généraux	%	267'271	6.61	16'968
M1	Cloisons, portes intérieures	m2	294	219.86	64'640
M2	Eléments de protection	gl	1	15'040	15'040
M3	Revêtement des sols	m2	434	131.97	57'275
M4	Revêtement de parois	m2	1'876	32.31	60'678
M5	Plafonds	m2	606	48.60	29'452
M6	Equipements fixes	gl	1	15'000	15'000
M7	Cuisine domestique	p	3	5'000	15'000
M8	Prestations complémentaires	%	190'854	3.90	7'443
R	Ameublement décoration	gl	1	5'000	5'000
R6	Textile	gl	1	5'000	5'000
B-R	**SOUS-TOTAL 1 (avant honoraires et frais secondaires)**				**647'832**
V	Frais secondaires			4.68	30'319
V0	Frais secondaires généraux	%	647'832	3.34	21'638
V2	Autorisations, taxes	%	647'832	1.34	8'681
W	Honoraires		647'832	15.42	99'896
W1	Honoraires travaux préparatoires	%	56'000	15.42	8'943
W2	Honoraires ouvrage	%	584'832	15.42	90'181
W65	Honoraires ameublement et décoration	%	5'000	15.42	771
B-W	**SOUS-TOTAL 2 (avant comptes d'attente)**				**778'046**

X	Comptes d'attente			10	77'805
X2	Divers et imprévus	%	778'046	10	77'805
B-X	**COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION (HT)**				**855'851**
Z	TAXE A LA VALEUR AJOUTEE (TVA)				65'045
Z1	Travaux préparatoires	%	58'000	7.6	4'408
Z2	Bâtiment / ouvrage	%	584'832	7.6	44'447
Z6	Ameublement, décoration	%	5'000	7.6	380
Z7	Frais secondaires	%	30'319	7.6	2'305
Z8	Honoraires	%	99'895	7.6	7'592
Z9	Comptes attente et imprévus	%	77'805	7.6	5'913
B-Z	**COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION (TTC)**				**920'896**

ZZ FRAIS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

ZZ1	Honoraires de promotion				46'045
	Prestation du maître de l'ouvrage				
	Honoraires de promotion	%	920'896	5	46'045
ZZ2	Intérêts intercalaires				12'692
	$\frac{3.50 \times 866'941 \times 9}{100 \times 2 \times 12}$				12'691
	Les considérants et l'application de cette mesure sont contenus dans la DGA 03 0860 00				
ZZ3	Fonds d'art contemporain				9'796
	1 % de		979'632		9'796
A-ZZ	**COUT GENERAL DE L'OPERATION**				**989'428**
	Total du crédit demandé :				**990'000**

VILLE DE GENÈVE

FONDATION DE LA VILLE DE GENÈVE
POUR LE LOGEMENT SOCIAL

Genève, le 07.12.06

Madame Nicole Valiquer, présidente
Aux membres de la Commission sociale

Mesdames, Messieurs,

Suite à mon audition auprès de votre commission en date du 4 décembre dernier, j'ai présenté au Conseil de notre Fondation la PR-488, comme je m'y étais engagé.

Notre Conseil a voté à l'unanimité moins une abstention la non prise en considération de ce dossier, bien que par principe, et conformément à ses statuts, notre Fondation ne soit pas opposée à prendre en charge la rénovation d'immeubles.

En effet, dans le cas de la transformation de bureaux en 3 appartements de l'immeuble 10 rue du Perron, l'importance du coût des travaux ne nous permettrait pas de respecter les bas loyers qui sont les nôtres, alors que la Ville, dans le cadre de la GIM, peut d'une part ne pas répercuter entièrement les coûts sur les loyers et d'autre part subventionner les locataires si nécessaire.

De plus, la Ville gardant une salle de conférence dans les combles, il faudrait organiser un régime complexe de copropriété, d'autant plus que le chauffage à mettre en œuvre serait commun avec plusieurs autres immeubles, également propriété de la Ville.

Enfin, notre Fondation n'ayant pas fait le choix d'engager des professionnels pour gérer en parallèle plusieurs projets de construction importants, les membres de notre Conseil sont déjà largement sollicités pour accompagner les mandataires chargés de piloter le projet du Foyer de Sécheron (90 logements HBM), celui de la rue du Cendrier (22 logements HBM), ainsi que pour organiser les importants travaux à réaliser sur les immeubles de la rue Guye qui comportent 100 logements sociaux.

Nous remercions donc les membres de votre Commission pour l'intérêt qu'ils portent à notre Fondation et nous vous adressons nos meilleures salutations.

Le président : Jacques Mino

c/o BROLLIET SA
Avenue Cardinal-Mermillod 36, Case postale 1076, 1227 Carouge
Tél. 022 908 23 23, Fax 022 908 24 00
E-mail : fondationvgls@brolliet.ch

Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

Ville de Genève

Le directeur

Police des constructions
R : 13 OCT. 2005

2		22	
2.1		22.1	
21		221	
211	✓	222	
223		23	
224			

Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement
Direction de la police des constructions
Madame Sylvie Bietenhader, Directrice
Rue David-Dufour 5
1211 Genève 8

DAEL
R 13 OCT. 2005

P			
1			
2			
3			
4			

Genève, le 12 octobre 2005

Concerne : Autorisation de construire DD 100027-1 - rue du Perron 10 à Genève

Madame la Directrice,

Je vous informe que la Ville de Genève prend l'engagement de fixer les loyers des logements à créer dans le bâtiment rue du Perron 10 à Frs 3'225.— par an et par pièce au maximum, charges non comprises, après travaux.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de ma considération distinguée.

Nils de Dardel

Rue de l'Hôtel-de-Ville 4, case postale 3983, 1211 Genève 3 - Téléphone 022 418 20 08
Téléfax 022 418 20 21 - Internet: www.ville-ge.ch / www.geneva-city.ch
Accès TPG: bus 36 (arrêt Hôtel-de-Ville)

Premier débat

Mme Vera Figurek (AGT). La proposition qui nous est soumise ce soir a pour objectif de transformer des bureaux en logements à la rue du Perron 10. Etant donné la pénurie de logements, nous sommes toutes et tous d'accord de créer du logement, évidemment. Toutefois, ce qui a causé des discussions au sein de la commission du logement a été l'affectation de ces locaux.

Notre groupe A gauche toute! a toujours été pour une mise à disposition de logements sociaux de la part de la Ville de Genève, car, selon nous, c'est bien là son rôle. Mais, Mesdames et Messieurs, nous assistons à une éternelle divergence entre les partis de gauche, qui considèrent l'Etat comme un prestataire de services qui répond aux besoins de la population, et les partis de droite, qui aimeraient gérer les biens de la population comme une entreprise privée.

A la commission, nous avons entendu qu'il fallait absolument faire du logement à loyer libre à cet endroit, du fait que la localisation s'y prêtait, puisque la rue du Perron est au cœur de la ville de Genève. Les commissaires des partis de droite nous ont bien fait comprendre que des personnes qui pourraient payer leur logement plus cher seraient les bienvenues, contrairement à d'autres gens à revenus modestes, qui devaient être relégués en périphérie ou dans des quartiers plus adéquats, selon leurs dires.

Eh bien, non, Mesdames et Messieurs, nous ne sommes pas pour réserver certains quartiers aux plus favorisés! Qui a décidé que le centre-ville devait être occupé par des nantis au détriment de personnes à revenus modestes? A gauche toute! est pour une mixité de la population et ce projet est une bonne occasion de donner accès à un logement au centre-ville à des personnes défavorisées. Nous vous affirmons d'ores et déjà que notre groupe a toujours veillé et veillera toujours à ce que le logement soit un droit pour toutes et tous, et non pas une marchandise soumise à la spéculation.

En commission, nous avons eu l'occasion de considérer les avantages et les inconvénients de l'intégration de ces futurs logements au parc immobilier de la Ville, c'est-à-dire à la Gérance immobilière municipale (GIM). Selon notre groupe, il est ressorti de l'audition du Groupement des coopératives d'habitation genevoises et de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social que la GIM était l'organisme le plus approprié pour gérer ces surfaces locatives.

De plus, comme vous le savez, certains bureaux de la rue du Stand étant considérés comme du logement, la Ville doit compenser ces 620 m^2. L'ancien magistrat Ferrazino nous avait affirmé que des recherches avaient abouti pour trouver le reste des locaux, en plus des 380 m^2 de la rue du Perron, afin de compenser ces mètres carrés manquants. Il est donc utile de voter les travaux de la rue du Perron dans le cadre de la compensation de la rue du Stand.

Pour tous ces motifs, notre groupe A gauche toute! acceptera la proposition PR-488 et vous invite, Mesdames et Messieurs, à faire de même.

M. Grégory Baud (R). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, vous n'ignorez pas à quel point le Parti radical est soucieux du problème du logement en ville de Genève. Pourtant, nous refuserons cette proposition, précisément parce qu'elle ne va pas dans le sens d'une gestion raisonnable du parc immobilier de la Ville en vue de conduire une politique du logement efficace et durable.

En effet, ce parc immobilier géré par la GIM est constitué essentiellement de logements sociaux, ce qui en soi n'est pas un problème, puisque cela répond à un besoin. Les logements à loyer libre sont, eux, réduits à la portion congrue. Or, bénéficiant le plus souvent d'une situation exceptionnelle, ces derniers permettent d'exiger un loyer plus élevé et, par voie de conséquence, un fort rendement.

En outre, ils libèrent des logements sociaux et amènent des habitants à plus forte capacité contributive en Ville, n'en déplaise à l'Alternative. Vous l'aurez compris, ce sont justement ces quelques appartements à loyer libre qui permettent de financer en partie les logements sociaux, qui sont, nous dit-on, de 30% à 40% en dessous du marché.

Mesdames et Messieurs, le groupe radical pense, comme son représentant à la commission du logement, que ces locaux du 10, rue du Perron permettent, de par leur situation exceptionnelle, d'y implanter un logement à fort rendement, dont la Ville à besoin pour financer sa politique du logement. Cette proposition de transformation qui nous est soumise ce soir est chère, trop chère pour ne rien rapporter. Pour mémoire, plus de 300 000 francs par appartement!

Même si chaque logement compte en temps de crise, ce n'est malheureusement pas ces trois appartements, s'ils étaient dévolus au logement social, qui régleraient le problème. En revanche, la rente constituée par des logements à loyer libre à cet emplacement sera la bienvenue dans un contexte financièrement difficile. De plus, et cela ressort clairement des travaux de la commission, rien ne nous oblige à faire du logement social à cette adresse, qu'il s'agisse d'une opération de compensation ou non. C'est pourquoi le groupe radical refusera cette proposition et vous demande de faire de même.

M. Alexandre Chevalier (L). Encore une fois, on nous présente ici un projet mal ficelé. Ce projet est mal ficelé, puisqu'il est complexe. Au moins six séances de commission ont été nécessaires pour en débattre et, malgré tout, des questions restent sans réponse et de grands doutes subsistent. Cette demande de crédit de

1 million de francs concerne des travaux qui doivent faire partie d'une compensation permettant la construction de trois appartements et, je vous le rappelle, d'une salle de conférences – d'ailleurs possible salle de commissions pour les conseillers municipaux.

Il a été dit que la compensation doit se faire au mètre carré près. Or, malgré les locaux déjà trouvés au 26, rue de la Coulouvrenière et au 10, rue du Perron, il manque 300 m^2. Selon l'intéressé lui-même, je parle de l'ancien magistrat M. Ferrazino, nous n'avons toujours pas trouvé cette troisième compensation. En outre, nous lisons dans le rapport PR-488 A que la police des constructions elle-même considère que le 10, rue du Perron est aujourd'hui en dehors de toute compensation. Le projet est flou et les libéraux ne veulent pas voter des projets mal ficelés.

Puis, comme il a déjà été dit par M. Baud pour le Parti radical, il n'y a aucune obligation d'avoir des logements sociaux, compte tenu surtout de l'emplacement de ces trois futurs appartements et de la rentabilité qui pourrait être obtenue avec des loyers libres.

La Fondation de la Ville de Genève pour le logement social a refusé d'entrer en matière sur ce projet, à en croire les débats en commission et la lettre de son président, M. Mino. Vu l'état de ce projet qui est – excusez-moi le mot – calamiteux dans sa présentation, le groupe libéral refusera ce crédit de 1 million de francs. *(Applaudissements.)*

Mme Nicole Valiquer Grecuccio, présidente de la commission du logement (S). Vous transmettrez, Monsieur le président, mes propos au préopinant libéral, parce que je ne peux pas laisser passer ce que je viens d'entendre. Dire qu'il s'agit d'un projet mal ficelé, qui aurait été mal travaillé, parce que nous l'avons traité durant six séances en commission, est proprement inacceptable. Je me réjouis de dire à M. Chevalier que, lorsqu'il sera président de la commission du logement et que de tels projets lui seront soumis, j'espère qu'il mettra toute son intelligence et sa diligence à faire un travail comme celui-là en une séance… Je pense que c'est faire un procès d'intention à l'ensemble des membres de la commission du logement et je trouve cela intolérable.

D'abord, le projet présenté n'est pas un projet mal ficelé. Je m'explique. Il s'agit d'un projet de réaffectation d'un immeuble de bureaux en immeuble de logements. C'est d'ailleurs la seule chose qui nous est demandée dans ce crédit d'étude. En conséquence, ce projet est extrêmement fin et il tient compte du patrimoine bâti existant. Si vous regardez attentivement l'ensemble de ces plans que nous avons étudiés, le projet est de très grande qualité et nous pouvons rendre hommage aux mandataires qui l'ont réalisé.

Enfin, un projet de réaffectation de bureaux en logements est un projet extrêmement novateur. Je pense que nombre de surfaces de logements ont été transformées en bureaux, ce contre quoi plusieurs partis politiques ici présents – dont je fais partie – ont lutté pour bénéficier au contraire d'une loi, cette fameuse loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR) que vous ne cessez de contester, et qui a permis pourtant de maintenir des logements bon marché au centre-ville et de préserver un patrimoine bâti.

En conséquence, c'est à l'appui de cette même loi que ce projet a été vu, et nous pouvons lui rendre hommage. Comme nous l'avons dit en commission, si vous vous référez au *Livre blanc de la LDTR*, un patrimoine important a ainsi pu être préservé en ville de Genève et, fort heureusement, nous sommes l'une des villes d'Europe qui a encore la chance de voir ses habitants – dont le nombre ne diminue pas – résider au centre-ville. Je pense qu'il s'agit là aussi d'une capacité contributive.

Enfin, nous pouvons continuer à examiner ce projet sous un autre aspect. Certes, nous l'avons étudié longuement, parce que nous nous sommes demandé si la Ville avait la possibilité de confier ce projet à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, ou à une fondation immobilière, de manière à économiser les deniers de la Ville de Genève pour les affecter à d'autres projets de rénovation. Ces auditions nous ont convaincus que là n'était pas la bonne voie. Ce ne l'était pas non plus parce que ces fondations auraient dû prendre un projet, au fond, clé en main, puisqu'il avait déjà été développé par des mandataires et que nous étions convaincus qu'il n'était pas correct envers des mandataires de qualité de leur soustraire un projet à réaliser.

Raison pour laquelle, ensuite, nous avons travaillé avec la police des constructions, pour mieux comprendre ce dossier. Finalement, si d'autres commissaires que nous auraient eu tout loisir de le faire en très peu de temps, je pense que le faire en lien avec l'affaire de la rue du Stand, avec sérieux, n'était de loin pas du temps perdu.

Il nous a été proposé d'examiner ce projet et lors de l'audition de Mme Bietenhader, directrice de la police des constructions, qui nous a très bien éclairés sur ce dossier, nous avons constaté que les deux autorisations de construire, pour la rue du Stand 25 et la rue du Perron 10, ont été annulées par la commission de recours, qui a donné gain de cause à la Chambre genevoise immobilière, parce qu'il n'y avait pas simultanéité des opérations.

Or on pourrait dire que les milieux immobiliers ont aussi parfois bénéficié d'une simultanéité quelque peu décalée, parce que tout le monde sait que, dans la conduite des projets, il est extrêmement difficile de garantir une simultanéité totale. Mais, évidemment, en tant que collectivité publique, nous nous sommes pliés à la décision de la commission de recours. Et qu'avons-nous dit à l'appui de

nos travaux? C'est qu'il fallait aller dans le sens de ce projet de réaffectation de qualité, mais sans oublier de travailler sur le principe de la compensation.

Il nous a été dit, en fait, que l'immeuble de la rue du Perron pouvait être l'un des volets de cette compensation, dans la mesure où nous trouverions un autre immeuble de bureaux à réaffecter en logements. M. Ferrazino, lors d'une des dernières auditions, a mentionné les tractations en cours pour réaffecter un immeuble de bureaux en logements et le fait que, lors des dépôts des autorisations de construire, nous pourrions avoir là une compensation.

Si j'interviens là-dessus aussi longuement, c'est pour dire que ce crédit concerne strictement le dossier de la rue du Perron. Il permet d'offrir du logement au centre-ville et de réaliser ce que beaucoup de mandataires rêveraient de faire, vu les surfaces vides de bureaux, à savoir transformer et réaffecter des bureaux en logements. Mais nous ne pouvions pas passer sous silence, lors des travaux de la commission, que cela faisait partie, à l'origine du projet, de la mesure de compensation. Certes, cette dernière n'était plus intrinsèquement liée au projet qui nous est présenté aujourd'hui, raison pour laquelle nous avons bien voulu séparer les deux ordres de discours pour ne pas empêcher la création de logements.

Vous transmettrez, Monsieur le président, au préopinant libéral que j'espère que ces quelques propos l'auront convaincu que, parfois, il vaut mieux prendre du temps et travailler avec sérieux pour défendre des projets de qualité que de se précipiter et de se retrouver en commission de recours.

Mme Marguerite Contat Hickel (Ve). Je crois que l'ancienne présidente de la commission du logement a longuement expliqué les tenants et les aboutissants de cette proposition, que les Verts approuvent totalement. Nous sommes en effet convaincus que nous devons absolument développer le logement social, y compris dans cette partie de la ville, et que ce bâtiment s'y prêtera tout à fait.

Nous étions, nous les Verts, à l'origine de la demande d'audition de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social et du Groupement des coopératives genevoises. En effet, nous pensions qu'il était possible que l'un ou l'autre puisse être intéressé à empoigner ce projet et à le développer. Après avoir entendu leurs représentants, nous en sommes revenus à cette proposition.

Je souhaiterais attirer l'attention du magistrat sur la difficulté des fondations à intervenir quand un projet est déjà très avancé. L'idéal serait qu'elles soient impliquées en amont, de telle manière qu'elles aient l'ensemble du projet devant elles et qu'elles puissent y travailler.

Pour revenir à la question des logements sociaux à l'intérieur de la ville, il est bon de rappeler ici que, il y a une cinquantaine d'années, la plupart des bâtiments

sis à la rue du Perron étaient absolument insalubres et que la Ville a procédé à leur rénovation. A l'époque, c'était déjà du logement social, mais sans les conditions d'hygiène que nous souhaitons maintenant pour les personnes qui y habitent.

C'est avec un grand plaisir que nous avons vu arriver cette proposition qui, moyennant 1 million de francs, permettra la création de trois appartements, soit 14 pièces sur trois niveaux, avec le maintien d'une salle à l'étage supérieur pour l'administration municipale ainsi que les arcades commerciales.

Pour toutes ces raisons, le groupe des Verts vous invite à accepter cette proposition.

Mme Alexandra Rys (DC). Pour le groupe démocrate-chrétien, cette proposition pose deux problèmes. D'abord, s'agissant de la compensation, nous sommes un peu moins certains que Mme Valiquer Grecuccio que cette surface pourra être prise en compte. Il me semble que personne n'a pu à ce jour nous l'affirmer avec une certitude à cent pour cent. Ensuite, la compensation suppose un dépôt simultané de trois objets en tout cas – cela a été dit tout à l'heure. Or le troisième, effectivement, n'existe pas. Par conséquent, tant qu'il n'y a pas de troisième objet, on ne peut pas parler de compensation et elle ne sera pas comptée comme telle. Mais voilà, c'est une création de logements et nous avons besoin de logements, alors allons-y!

C'est là que se pose le problème du logement social ou non. Le groupe démocrate-chrétien, depuis fort longtemps, prône la mixité du logement en ville et, comme l'a dit tout à fait justement Mme Figurek tout à l'heure, nous pensons qu'une ville saine est une ville où différents types d'habitants se côtoient dans chaque quartier, et qu'il ne doit pas y avoir des quartiers réservés à tel type ou à tel autre type.

Mais, dans cet immeuble qui ne comporte que trois logements, est-il vraiment intelligent, au nom d'un principe – certes excellent – de mixité du logement et après une rénovation tout de même extrêmement coûteuse – que la nature du bâtiment justifie, nous ne le discutons pas – de vouloir à tout prix faire du logement social?

Pour le groupe démocrate-chrétien, la réponse à cette question est clairement non et, pour cette raison, nous refuserons cette proposition.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai porté un regard nouveau sur ce dossier et je me suis aperçu, comme l'a dit Mme Valiquer Grecuccio, de la qualité exceptionnelle de ce projet et de la bonne prestation fournie par les mandataires.

Soyons clairs: pour mon département, il s'agit de respecter la LDTR à la lettre. Je suis allé visiter le septième étage du 25, rue du Stand. C'est un champ de ruines et cette situation nous porte préjudice. En compensation de la surface de la rue du Stand affectée à des bureaux, nous mettrons simultanément à la disposition de locataires ces 300 m^2 de la rue du Perron, conformément à la LDTR. *(Le téléphone portable de M. Pagani sonne.)* Je suis désolé…

Le président. Vous n'êtes pas le seul, rassurez-vous, Monsieur le conseiller administratif!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. J'aimerais aussi relever un autre aspect qui me paraît essentiel. J'ai lu de nombreux articles et les prises de position de certains, Mesdames et Messieurs de la droite. Vous critiquez les lenteurs de l'administration. En l'occurrence, au 25, rue du Stand, nous avons encore la possibilité de regrouper des services pour accélérer les procédures et faire en sorte de trouver des synergies au sein de mon département, notamment. Mais, aujourd'hui, nous nous privons de 600 m^2 pour l'installation d'autres services qui pourraient profiter de ces synergies.

En conclusion, je vous encourage à voter cette proposition et je m'engage à revenir assez rapidement avec les 300 m^2 manquants, pour des compensations en logements. Ainsi s'achèvera l'histoire du 25, rue du Stand et nous tournerons, une bonne fois pour toutes, la page!

M. Christian Zaugg (AGT). Nous considérons que c'est une question d'intérêt général et nous demandons en conséquence l'appel nominal.

Le président. Monsieur Zaugg, êtes-vous suivi? *(Plus de quatre conseillers municipaux lèvent la main.)* Bien, nous nous prononcerons donc par appel nominal.

Deuxième débat

Mis aux voix à l'appel nominal, l'arrêté est accepté par 40 oui contre 32 non.

Ont voté oui (40):

M. Alexis Barbey (L), Mme Isabelle Brunier (S), Mme Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), Mme Monique Cahannes (S), M. Grégoire Carasso

(S), Mme Maria Casares (AGT), Mme Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Philippe Cottet (Ve), Mme Delphine Courvoisier (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), Mme Sophie de Weck Haddad (Ve), M. Gérard Deshusses (S), Mme Diana Duarte Rizzolio (S), Mme Hélène Ecuyer (AGT), M. Jean-Louis Fazio (S), Mme Vera Figurek (AGT), Mme Catherine Gaillard (AGT), M. Gilles Garazi (Ve), Mme Claudia Heberlein Simonett (Ve), Mme Sarah Klopmann (Ve), Mme Silvia Machado (S), M. David Metzger (S), Mme Anne Moratti Jung (Ve), Mme Mary Pallante (S), Mme Véronique Paris (S), Mme Maria Pérez (AGT), Mme Frédérique Perler-Isaaz (Ve), Mme Annina Pfund (S), Mme Anne Pictet (Ve), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pierre Rumo (AGT), Mme Andrienne Soutter (S), Mme Marie-France Spielmann (AGT), Mme Martine Sumi (S), Mme Nicole Valiquer Grecuccio (S), Mme Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté non (32):

Mme Fabienne Aubry Conne (L), M. Grégory Baud (R), M. Simon Brandt (R), Mme Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Rémy Burri (R), Mme Christine Camporini (R), Mme Anne Carron-Cescato (DC), Mme Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), Mme Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), Mme Nathalie Fontanet (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), Mme Anne-Marie Gisler (R), Mme Laetitia Guinand (L), M. Jacques Hämmerli (UDC), Mme Nelly Hartlieb (DC), Mme Virginie Jordan (R), Mme Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), Mme Danièle Magnin (L), M. Vincent Maitre (DC), M. Richard North (UDC), M. Robert Pattaroni (DC), Mme Patricia Richard (R), Mme Alexandra Rys (DC), Mme Odette Saez (DC), M. Jean Sanchez (L), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Olivier Tauxe (UDC).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (7):

Mme Laurence Andersen (UDC), M. Alpha Dramé (Ve), M. Olivier Fiumelli (R), M. Christian Lopez Quirland (S), Mme Charlotte Meierhofer (AGT), M. Thierry Piguet (S), M. Georges Queloz (L).

Présidence:

M. Guy Dossan (R), président, n'a pas voté.

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 990 000 francs destiné à la transformation de locaux commerciaux en logements dans l'immeuble situé à la rue du Perron 10, parcelle N° 4875, feuille N° 25, commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 990 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 9730 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

Le président. Le bureau est saisi d'une motion d'ordre de MM. Fazio et Zaugg en vue de traiter ce soir le rapport PR-533 A, inscrit à notre ordre du jour. Il concerne la patinoire des Vernets. Je passe la parole à l'un des deux auteurs de la motion d'ordre.

M. Jean-Louis Fazio (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe socialiste et A gauche toute! demandent de traiter ce rapport ce soir, afin que nous puissions éventuellement le renvoyer en commission des travaux, car nos deux conseillers administratifs ont des renseignements nouveaux sur la patinoire à nous communiquer.

Ainsi, nous pourrons traiter cette proposition au plus vite en commission des travaux, dès le début du mois de septembre. Nous avons appris que l'Association

des communes genevoises (ACG) participerait à hauteur de 3 millions de francs aux travaux de réfection de la patinoire. Mais cette participation est soumise à la condition que la Ville vote le projet de patinoire d'ici au 31 décembre 2007. C'est la raison pour laquelle nous devons faire au plus vite.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, la Ville de Genève est propriétaire de la patinoire des Vernets. Comme propriétaire, elle a l'obligation d'entretenir les installations dévolues au délassement de la population… *(Brouhaha.)*

Des voix. Sur l'urgence!

M. Jacques Hämmerli. Eh bien, oui, c'est urgent…

M. Alexis Barbey (L). Le groupe libéral comprend l'argument des socialistes. C'est un dossier auquel nous sommes extrêmement attachés, parce qu'il fait partie du patrimoine de la Ville, et au sujet duquel nous avons atermoyé pendant trop de temps. Par conséquent, nous soutiendrons l'urgence pour cet objet.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée à l'unanimité.

8. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 décembre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 9 626 000 francs, d'un crédit de 676 300 francs (option I) et d'un crédit de 909 460 francs (option II), soit au total 11 211 760 francs, destinés à la réfection partielle, à la mise en conformité, au remplacement complet de l'installation d'éclairage et au remplacement des aérothermes pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais (PR-533 A)[1].

Rapport de Mme Gisèle Thiévent.

La commission des travaux s'est réunie à quatre reprises, sous la présidence de Mme Béatrice Graf Lateo, pour traiter cet objet, soit les 14 et 28 mars, le 25 avril et le 24 mai 2007. Les notes de séances ont été prises par Mme Ursi Frey, que la rapporteuse remercie.

Séance du 14 mars 2007

Audition de M. André Hediger, maire de la Ville de Genève, chargé du département des sports et de la sécurité, accompagné de MM. Yves Nopper, directeur du département, Philippe Voirol, chef du Service des sports, Philippe Beuchat, conseiller en conservation du patrimoine architectural, Jean-Michel Perrin, adjoint technique au Service des bâtiments, Jean-Marc Santines, adjoint de direction du Service de l'énergie, Patrick Devanthéry, architecte

Présentation de la proposition par M. André Hediger, magistrat chargé du département des sports et de la sécurité.

Historique du projet de rénovation de l'intérieur de la patinoire des Vernets

Les premières discussions avec le Genève-Servette Hockey Club remontent à mai 2001. Le club était alors en ligue B. Le président de l'époque a proposé à M. Hediger d'examiner les possibilités d'améliorer la patinoire si le club devait monter en ligue A (tribunes, zone VIP, etc.). Les services de la Ville de Genève et M. Perrin ont étudié la question. Une nouvelle discussion a eu lieu le 21 mars 2002 avec le Genève-Servette Hockey Club, toujours en ligue B. A la fin de 2003, le club est monté en ligue A.

[1] «Mémorial 164e année»: Proposition 4896.

Un premier crédit a été proposé et voté en juin 2002 (proposition PR-213) pour un projet de modification des tribunes situées derrière les buts. Ces gradins en bois ont été ajoutés provisoirement après la construction de la patinoire (du provisoire qui dure). Il est urgent de les renforcer. Des contrôles se font chaque année et le service de sécurité réaffirme à chaque fois qu'il faut des tribunes plus solides. Les services cantonaux ont, en outre, demandé de séparer les W.-C. des supporters de ceux des autres spectateurs.

Recours de la Société d'art public

La Société d'art public a fait opposition à ce projet et l'a bloqué par deux recours. La Ville de Genève aurait pu s'opposer à cette prise de position, mais le Conseil administratif a préféré entrer en discussion. Le premier projet enlevait effectivement la visibilité à l'intérieur et n'était pas en accord avec l'esthétique de la patinoire.

Un nouveau projet a été préparé (proposition PR-299), d'un prix plus élevé. Ce crédit s'ajoute à celui initialement prévu. Finalement, les premier et deuxième crédits ont été renvoyés au Conseil administratif, au département concerné, et un nouveau projet exigé. Le nouveau dossier a été déposé et il a été approuvé. L'autorisation de construire est en force.

(Pour plus de précisions, se référer au texte de la proposition ainsi qu'à la liste des crédits votés pour la patinoire annexée au présent rapport.)

Résumé des arguments de la Société d'art public

L'architecture moderne est validée depuis peu: la patinoire est un symbole de la modernité de ce qui était conçu et construit à l'époque de ce côté de l'Arve. La Société d'art public a entrepris de nombreuses démarches auprès du département cantonal pour classer la patinoire, mais l'Etat ne semble pas pressé de se prononcer. Dès les années 1990, des règlements favorables à de tels classements ou protection ont été établis. Le Conseil administratif a accepté, dans un premier temps, l'idée de la protection, pas encore enregistrée pourtant à ce jour. La Ville s'est engagée à étudier le bâtiment. Le projet a été revu pour répondre à certaines critiques, dont l'une était que le bâtiment avait subi des interventions depuis cinquante ans et qu'il convenait de reprendre les choses de zéro. Un projet complet a donc été refait.

Questions des commissaires

Où en sont les démarches de classement du bâtiment?

La Société d'art public avait bloqué le dossier. Le fait de le revoir a permis de reprendre le travail, mais rien n'a bougé.

M. Perrin présente des prises de vue de l'état du bâtiment et apporte quelques explications supplémentaires. Le fait que c'est effectivement l'ascension du Genève-Servette Hockey Club qui est à l'origine du projet est réaffirmé. Au début, l'unique modification envisagée était celle des aménagements pour ce club, donc l'adaptation aux normes de la ligue A. Actuellement court une autorisation provisoire d'exploitation pour la ligue A, à renouveler chaque année. Depuis quatre ans, une mise en demeure peut être crainte, ce qui imposerait une limite au nombre de spectateur-trice-s.

Quelques vues de l'intérieur sont présentées (cabines pour la TV, locaux techniques et des speakers, sonorisation, etc.). Une vision longitudinale des gradins permet d'apercevoir de nombreux éléments provisoires, ainsi que l'espace VIP et la partie des vestiaires pour les écoles qui viennent à la patinoire. Les gradins, en partie cachés par d'autres éléments, sont présentés de même que des cloisons pour séparer les différentes catégories de spectateurs, ainsi que le mirador et une partie du sous-sol. Sur un autre plan figurent les parties sur lesquelles on interviendra, dont les gradins.

Deux options sont présentées concernant l'éclairage. Il faut changer certaines lampes chaque année pour un coût de 15 000 francs. L'option II présente les autres éléments à remplacer et les interventions sur le côté voirie. Un tiers des aérothermes est actuellement hors service.

M. Devanthéry, architecte, trouve la patinoire, qui n'a pas coûté cher, magnifique et peu banale. La structure métallique est extraordinaire. Les gradins créent un espace aérien et abstrait très intéressant. On a, à Genève, quelques bâtiments de très grande qualité, par exemple l'immeuble Clarté, l'auditorium Arditi, la Potinière et d'autres qu'il faudrait mettre en valeur, ce qui n'a pas été fait avec la patinoire. Divers éléments intéressants ne sont même plus visibles. M. Devanthéry les décrit. Sur le plan architectural, il ne faut pas grand-chose pour retrouver la qualité de cette patinoire.

M. Nopper, qui a mené ce projet depuis le début, est très heureux qu'un accord formel ait été trouvé avec la Société d'art public et que cet accord réponde également aux normes des sponsors. Ce projet revalorise le bâtiment et répond à diverses contraintes, également celles liées aux retransmissions télévisées des événements.

Quel est l'état de la structure porteuse de la patinoire? Le bâtiment n'est toujours pas classé. On pourrait également le démolir et le reconstruire à l'identique, comme on devra probablement le faire avec l'immeuble Clarté de Le Corbusier.

Les structures de l'immeuble Clarté et de la patinoire peuvent encore tenir cent ans. Elles ne poseront pas de problème. Pour l'enveloppe, c'est l'entretien qui coûte cher. Les intempéries dégradent l'extérieur des bâtiments, pour la pati-

noire comme pour d'autres bâtiments de cette époque (carbonatation). A la patinoire, où le béton est en bon état, la carbonatation a été traitée dix ans auparavant, mais il faudra de nouveau intervenir. L'installation frigorifique, d'une durée de vie de vingt-cinq ans environ, a également été refaite. La piste de glace est d'origine.

Un commissaire libéral remarque que l'édifice est intéressant, mais qu'en termes de qualité des spectacles c'est la plus mauvaise de Suisse, pour le hockey également.

M. Voirol n'est pas d'accord: il est vrai que, lorsque la température extérieure est élevée, la qualité est moyenne. Cependant, renseignements pris concernant la qualité de la glace pour la ligue A, elle est identique ailleurs en Suisse.

Crédits antérieurs votés pour la patinoire

Quel est l'historique de tous les crédits déjà votés et des coûts engagés dans le passé? Faut-il continuer à la réparer ou en construire une nouvelle? Qu'est-ce qui a été organisé dans cette patinoire en dehors des sports liés à la glace?

Les crédits votés par le passé sont: un premier crédit de 3 millions de francs, puis un deuxième crédit de 13 millions pour une révision de la patinoire couverte. Ensuite, un troisième crédit de 347 000 francs, en 1997, pour des travaux d'entretien et de sécurité, et un quatrième crédit de 300 000 francs en janvier 2002. Enfin, un cinquième crédit pour une réfection partielle de la patinoire intérieure de 4 millions. *(Voir liste des crédits et liste des manifestations annexées au rapport.)*

Concernant les différents crédits, en 2002 seulement 1 million de francs ont été dépensés alors que 4 millions ont été demandés.

Quel est le nombre de spectateurs que la patinoire peut recevoir?

La capacité d'accueil de la patinoire est de 6781 places au maximum.

Le commissaire libéral demande si la dérogation de la ligue suisse est en ordre.

Oui, elle est ferme et définitive.

Energie: économie, consommation, Agenda 21

Selon M. Santines, adjoint de direction du Service de l'énergie, l'état de l'enveloppe du bâtiment a été examiné, afin de quantifier le bâtiment sur le plan de la consommation d'énergie. La patinoire est le plus gros consommateur de toute la zone des Vernets. Une étude est en cours qui devra déterminer ce qu'il est possible d'entreprendre pour remédier à cela.

La patinoire est un gouffre énergétique. Ce projet n'améliore pas cette situation. Pourquoi?

Le fait d'intervenir au niveau des aérothermes et d'installer un nouvel équipement permettra d'économiser un peu d'énergie. Il est vrai que la performance du bâtiment ne sera pas améliorée. Le système d'éclairage actuel n'est pas mauvais, mais il sera amélioré. Des systèmes de régulation permettront d'optimiser la gestion de la situation.

Qu'en est-il de l'utilisation du fioul dans une vision à long terme? Est-ce que des panneaux solaires sont prévus?

Sur le site, avec le Service des sports, des réglages ont permis de diminuer la consommation d'énergie. Une installation a été ajoutée sur les bâtiments de la Voirie (pour les bassins extérieurs) et un travail a été fait lors de la réfection du bassin. L'énergie a été rationalisée au niveau du restaurant. A l'avenir, des investissements devront être consentis pour encore économiser de l'énergie. Une récupération de la chaleur se fait, mais il reste des aspects à aborder: le service vient de commencer un état des lieux concernant l'enveloppe pour ensuite discuter de la diminution de la consommation d'énergie.

Est-ce qu'autre chose que du mazout est utilisé?

On commence à substituer le mazout par du solaire, du gaz, etc. Aujourd'hui, on ne connaît pas encore de substitut au mazout. Cela ne sera certainement pas le bois, mais un cumul de différentes sources d'énergie.

Un commissaire est un peu surpris par la réponse concernant les panneaux solaires. On se gargarise avec l'Agenda 21 et personne ne demande ces panneaux. Le service de la Ville de Genève a-t-il une telle peur de la Société d'art public qu'il n'ose plus étudier quelque chose? On pourrait intervenir sur l'enveloppe, même si cela coûte cher, pour économiser de l'énergie. Sinon, on risque de revenir dans quelques années pour demander encore un crédit pour ces travaux-là.

L'enveloppe n'a pas été prise en compte dans ce projet, parce que les services s'en sont déjà occupés il y a une dizaine d'années. De plus, le chauffage de la patinoire n'est pas un grand poste. Les panneaux solaires sur le toit n'ont pas été évoqués, parce qu'on ne sait pas encore si leur poids pourrait être supporté par le toit. On a déjà dû intervenir à ce niveau-là.

Le commissaire regrette que cela ne figure pas dans la proposition. La Société d'art public s'opposerait-elle à l'installation de panneaux solaires sur le toit?

Non, suivant l'aménagement qui pourrait être prévu. En principe, la Société d'art public est consultée et peut accepter certaines installations.

Eclairage

Pourquoi des options sont-elles proposées? Si l'on ne vote pas les lampadaires, etc., un nouveau crédit sera-t-il demandé dans quelques années pour effectuer ces travaux?

Une étude énergétique a été entreprise. M. Hediger a préféré présenter cet aspect en supplément. Les photographes demandent un meilleur éclairage. De plus, la ligue a signé cette année un accord avec Bluewin nécessitant des caméras. Les journalistes situés du côté de la Voirie ont demandé à être ailleurs. Le projet prévoit le retour des journalistes sur le côté de la Voirie et l'agrandissement du tableau technique pour répondre aux demandes des télévisions.

Financements extérieurs et patinoire privée

Quels travaux sont-ils imputables au fait que Genève-Servette Hockey Club soit en ligue A?

Le gros des travaux concerne les gradins, indépendants de ces manifestations. M. Hediger ne peut pas donner un pourcentage du crédit qui concernerait la ligue A du Genève-Servette. L'ensemble des utilisateurs est satisfait du projet, notamment le club des patineurs. La patinoire répond même aux normes des championnats mondiaux de patinage artistique. La seule chose à faire est une intervention sur les aménagements concernant l'espace télévision, la vidéo, la Voirie, etc. C'est réalisable et des garanties ont été prises.

Des financements extérieurs interviennent-ils, le sport professionnel engrangeant d'importantes recettes?

Un homme d'affaires américain, qui avait acheté divers clubs, a été sollicité par le magistrat pour financer la patinoire. Cette personne lui a répondu qu'elle ne finançait que le club, organisé en société anonyme pour le club lui-même et en association pour les juniors. Ensuite, cet homme d'affaires a arrêté de financer le club, que son entraîneur a racheté. Un commissaire libéral souligne que des dettes ont été rachetées.

En ce qui concerne un projet de patinoire privée, M. Hediger a eu diverses discussions. Il a écrit à M. Mark Muller, dont voici la réponse: «Il s'agit d'un groupe de promoteurs, dont Jelmoli, qui ne financera pour sa part que le centre commercial, pas la patinoire. De plus, le terrain envisagé pour une patinoire appartient pour une moitié à l'Etat et pour le reste à des privés. Il faudrait le déclasser. Un nouveau projet mammouth n'est pas souhaité, le dernier étant Ikea à Vernier.» Selon le magistrat Hediger, une nouvelle patinoire est nécessaire, mais plutôt du côté du Grand-Saconnex ou de Lancy, Onex. Cependant, il n'existe pas de terrain dans ce secteur. Dans ces conditions, comment envisager un financement extérieur?

La location, actuellement, est de 3000 francs par match qui couvrent 70% des frais. Après les travaux, le montant sera d'environ 4500 francs par match et couvrira tous les frais. M. Hediger rappelle que pendant quatre ans il a entrepris des démarches pour obtenir à peine 500 000 francs pour une salle de gymnastique.

Pour la salle de gymnastique, il aurait été possible de négocier avec les communes: pourquoi ne l'a-t-on pas fait?

Seuls 500 000 francs ont été obtenus parce qu'il s'agit d'une salle régionale. Pour la patinoire, M. Hediger a également essayé de trouver un moyen de négocier, mais cela aurait été mal vu, la Ville de Genève utilisant déjà d'importantes sommes du Fonds d'équipement communal pour plusieurs grands équipements.

Le commissaire démocrate-chrétien croit savoir que, pour la salle de gym évoquée par M. Hediger, l'apport n'était pas de 500 000 francs, mais de 1,5 million. On dit aussi que le Fonds d'équipement communal n'est pas là pour payer des dettes. Le même problème s'est posé avec la Comédie. Il aimerait recevoir une lettre du Conseil administratif indiquant quel projet sera réalisé et une demande adressée au Fonds d'équipement communal d'y participer financièrement. Il convient d'attendre une réponse avant de discuter. Il faut également contacter le Conseil d'Etat au sujet des structures qui ne sont pas uniquement utilisées par la Ville de Genève. Le commissaire souhaite des demandes officielles, sinon il ne votera pas le crédit.

M. Hediger écrira à l'Association des communes genevoises (ACG) et à l'Etat.

Implication du Genève-Servette Hockey Club

Le magistrat précise que, à ce jour, le Genève-Servette Hockey Club n'entend pas financer les travaux et qu'il est opposé au projet. Ce club demande des loges VIP, des salons, des modules, comme au Stade de Genève, cela en vue d'augmenter les recettes de 1,5 million par an. Un tel projet ne passera jamais pour les Vernets.

Le Genève-Servette Hockey Club est opposé au projet. Est-ce que ce club accepterait de financer un autre projet?

Non, selon M. Hediger. Le club souhaite un projet qui lui fasse gagner au moins 1 million de plus par an. Une hypothèse qui leur plaisait a été trouvée il y a trois ans, mais l'investissement de la Ville de Genève aurait été trop important.

Le Genève-Servette Hockey Club attend que la Ville de Genève investisse de l'argent pour en gagner. Est-ce juste?

Le magistrat souligne qu'aucun investissement de la part du Servette n'est envisagé.

M. Voirol ajoute qu'une «patinoire finie» est souhaitée qui rendra envisageable la perception d'un loyer plus élevé, mais pas d'investissement pour la rénovation.

Un commissaire démocrate-chrétien trouve que le Genève-Servette Hockey Club devrait au moins payer l'équivalent des frais. Est-ce que le club ne pourrait pas, éventuellement, payer une partie de l'amortissement, vu l'importance des investissements?

Le Genève-Servette Hockey Club affirme avoir des problèmes financiers. Si l'on entend mettre ce club dans une situation qui ne lui plaît pas, il faudrait au moins une décision du Conseil municipal.

Pourquoi la société anonyme Genève-Servette ne paie-t-elle que 3000 francs alors que le club utilise les vestiaires, un bureau, etc.?

Ce montant couvre les frais. Le bureau n'est pas utilisé à demeure.

Selon un commissaire libéral, la grande problématique concerne les frais de fonctionnement très élevés. Quel est le coût, par exemple, des matches en personnel du bâtiment, en agents de sécurité municipaux?

Il faudra faire une différence entre un club et une société anonyme à but lucratif, concernant l'effort. Le club encaisse des redevances TV et loue des loges. Est-ce que le contribuable doit financer cela? Est-ce que la société anonyme, qui ne fait pas d'investissement, ne pourrait pas faire des concessions? Une location du Bâtiment des Forces-Motrices coûte 20 000 francs.

Les frais liés aux matches sont payés, mais on vient également aux Vernets pour patiner sur la glace. Les coûts directs de fonctionnement pour Genève-Servette s'élèvent à 120 000 francs. Vingt-trois matches sont organisés, plus les play-off, donc 30 environ, et entre 70 000 et 80 000 francs sont récupérés sur les 120 000 francs investis par la Ville.

M. Nopper signale que la patinoire est un élément important pour la Ville de Genève et qu'il est question ici de la rénovation d'un patrimoine. Rien ne nous dit que dans cinq ou dix ans le club soit toujours en ligue A. Il n'y a pas que Genève-Servette qui utilise ce lieu. Il convient de ne pas perdre de vue l'ensemble des activités.

Cela revient-il à dire que Genève-Servette touche une subvention, puisque seulement 70% des frais sont couverts. Quelle part de travaux est-elle imputable au fait que Genève-Servette joue en ligue A, que Bluewin veut des équipements, etc.? Pourquoi n'est-ce pas Bluewin qui finance son équipement mais la collectivité publique?

M. Hediger réaffirme que les incidences financières concernant le Servette sont minimes.

M. Devanthéry précise que, concernant la télévision, il s'agit de la tribune technique et d'autres activités. Un problème concernant le hockey est l'emplacement des sanitaires et des clôtures séparant les supporters des autres spectateurs, mais le montant de cet équipement est très faible.

Pour la télévision et Bluewin, le règlement impose des contraintes de places pour les matches en ligues supérieures. C'est une conséquence directe, mais ces infrastructures peuvent être utilisées lors d'autres manifestations.

La présidente a entendu évoquer les nombreux utilisateurs. Est-ce qu'on sait combien de personnes d'autres communes utilisent les lieux?

Il est répondu négativement.

Est-ce que le nombre de places, 6700 actuellement, sera augmenté par la construction des deux tribunes?

Non, le nombre est discuté en fonction de contraintes de sécurité.

Discussion et demandes d'auditions

Un commissaire libéral demande l'audition du comité du Genève-Servette Hockey Club.

Un commissaire démocrate-chrétien aimerait entendre la Société d'art public. Un commissaire socialiste recommande de sortir les procès-verbaux de l'époque. M. Beuchat est en rapport continu avec la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). Les réponses ont déjà été données. Un autre commissaire socialiste suggère d'adresser un courrier à la Société d'art public pour obtenir des précisions concernant le projet.

La présidente a cru comprendre qu'il y avait une autorisation en force et qu'aucun recours n'avait été formulé. Donc, la Société d'art public ne s'oppose pas au projet.

Un commissaire des Verts trouverait toutefois cette audition intéressante, en cas de référendum.

Un commissaire radical aimerait une réponse officielle de l'Etat et de Jelmoli concernant le projet de construction d'une patinoire privée à Blandonnet. Une audition n'est peut-être pas nécessaire, mais un courrier à Jelmoli et à M. Mark Muller oui.

Un commissaire démocrate-chrétien se demande également quel est le rôle de l'ACG dans ce dossier. Il n'est pas persuadé que M. Hediger essaie vraiment de trouver des fonds partout. Il demande l'audition de l'ACG (M. Chobaz, président).

La présidente résume les demandes d'auditions et les soumet au vote:

1. L'audition du Genève-Servette Hockey Club.
   Vote: l'audition est acceptée par une large majorité.
2. L'audition de la Société d'art public.
   Vote: l'audition est acceptée par une large majorité.
3. L'audition du Département des constructions et des technologies de l'information.
   Vote: l'audition est acceptée par une large majorité.
4. L'audition de l'ACG.
   Vote: l'audition est acceptée par une large majorité.

Séance du 28 mars 2007

Audition du Genève-Servette Hockey Club

La présidente distribue les documents datés du 26 mars reçus de M. Hediger à l'intention des commissaires afin qu'ils et elles en prennent connaissance avant l'audition.

Lettre de M. Hediger au président du Fonds d'équipement communal avec copie au conseiller d'Etat M. Mark Muller et au président de l'ACG pour solliciter un soutien financier pour la rénovation de la patinoire.

(Les invités arrivant au même instant, il n'y a aucun commentaire des commissaires.)

Audition de M. Louis Christoffel, directeur administratif du club, et de M. Philipp Kneubuehler, directeur organisation et événements du Genève-Servette Hockey Club

Les personnes auditionnées ne sont pas en possession des documents sur la rénovation de la patinoire. La présidente dit en résumé que des travaux pour 11 millions sont prévus. Elle suppose que les travaux proposés sont connus du club. Conviennent-ils au club?

M. Christoffel les connaît, mais le club n'a jamais été consulté. Il est un des seuls utilisateurs de la patinoire dans les sports de compétition. Le plan a dû dormir dans des tiroirs depuis quelques années.

La présidente précise que la Société d'art public est intervenue et que, ensuite, il a fallu retravailler les crédits. La commission a appris que les matches de la ligue nationale pouvaient avoir lieu avec des dérogations. Est-ce que cela pose problème? Quels sont les problèmes avec cette patinoire?

M. Christoffel signale que la patinoire a déjà bien des années. Elle devait être la plus belle d'Europe à l'époque de sa construction, mais elle n'est plus aujourd'hui une patinoire adaptée.

On est, par exemple, coincé par l'espace télévision. Beaucoup de choses pourraient être changées.

Le plan présenté au club prévoit une amélioration des vestiaires et tribunes mais, pour le club, cela n'est pas indispensable. Les vestiaires actuels sont acceptables. Aujourd'hui, le club se doit d'être géré comme une PME, avec les sponsors et la vente des billets.

La presse, par exemple, est de nouveau à l'emplacement des loges VIP aménagées par le club. Cela représente un énorme manque à gagner. Le plan a dû être fait lorsque le club était encore en ligue B. Sans les sponsors, le club ne peut pas vivre. Les importants investissements prévus ne servent pas vraiment le club.

Un commissaire libéral veut savoir combien le club paie à la Ville.

Un montant de 3000 francs par match est payé. Ce montant peut paraître très abordable, mais il faut savoir que le club met à la disposition du Service des sports et de la Ville de Genève des abonnements pour une valeur de 123 000 francs (89 abonnements pour la Ville de Genève et 130 abonnements au total). La Ville touche également de l'argent pour la publicité: 80 000 francs environ.

Le commissaire libéral revient sur la tentative du club d'aménager la zone VIP. Y a-t-il d'autres équipements que le club ait aménagés? La pendule, qui l'a aménagée?

Cet objet s'appelle un «vidéotronc» et coûte très cher. Le club l'a payé.

Existe-t-il une liste des investissements et transformations entrepris par le club?

Cette liste peut être fournie. *(Voir annexes au rapport, tableau Excel.)*

Le club est obligé d'utiliser des artifices pour pouvoir utiliser la patinoire. La saison passée, 12 écrans LCD ont été installés pour passer la publicité et les matches. Cet équipement est mis gratuitement à la disposition du Service des sports. Des améliorations ont également été apportées dans le hall (une scène). Le montage et le démontage se font aux frais du club. Dans une ancienne zone VIP ont été aménagées des places supplémentaires par rehaussement pour une meilleure visibilité du spectacle. Ce travail a été fait en collaboration avec la menuiserie de la Ville de Genève. Pour donner un confort supplémentaire et pour montrer aux investisseurs qu'on s'engage dans le sens de leur intérêt, on a mis de belles housses grenat.

Cet équipement est mis à disposition pour d'autres manifestations.

Un commissaire rappelle que, dans les recettes du club, doivent être comprises des redevances TV que les invités n'ont pas encore évoquées. Combien rapportent les retransmissions par année?

Dans la ligue suisse, la TV paie directement la ligue, qui se partage le pot qui concerne également l'équipe nationale.

Concernant les droits de la TV que la ligue de hockey touche, y a-t-il des rétrocessions?

Le montant est également utilisé pour payer les arbitres et d'autres frais.

Combien cela rapporte-t-il au club?

M. Christoffel ne connaît pas le montant versé à la ligue par les sponsors. Le total est de 220 000 francs et une bonne partie du sponsor Postfinance est versée aux juniors.

Comment fonctionne le groupe des juniors?

Tout est un peu regroupé sous forme d'association, sauf pour les juniors d'élite. Trois cent cinquante jeunes sont concernés, un excellent pool avec des entraîneurs venant même du Canada. Les jeunes de l'élite représentent le plus important groupe à Genève. Ils jouent même dans d'autres clubs ou lors de manifestations. Le mouvement junior fait un bon travail au niveau social. Une fondation a même été créée qui organise des actions en faveur des associations. On visite des malades à l'hôpital, on récolte des fonds, on organise des ventes aux enchères de maillots, etc. L'argent va directement aux associations regroupées au sein de la fondation, sans aucun bénéfice. Le club y tient, persuadé qu'un retour se fera à terme.

Est-ce que le club exploite la buvette? Combien de personnes du Service des sports sont-elles mises à la disposition du club, indépendamment de la sécurité?

La buvette est exploitée depuis deux ans, sauf la partie concernant M. Curchod. Le club doit même lui payer un droit de chemin. Quatre à six personnes au maximum sont mises à disposition par le Service des sports. La sécurité, les placeurs et la billetterie sont assurés par le club.

Dans l'hypothèse où le crédit serait voté, le club serait-il satisfait et accepterait-il de payer un peu plus? Il a été dit que les recettes augmenteraient de plus de 1 million.

M. Christoffel aimerait que la situation se présente ainsi, mais cela ne rapportera jamais autant. Le club veut négocier afin que les journalistes soient installés en face et libèrent ainsi l'espace VIP, mais cela augmenterait le crédit. Le secteur

presse prévu coûte plus cher qu'une autre solution. Le club acceptera de payer plus après les travaux à la condition que soient supprimés les abonnements mis gratuitement à la disposition de la Ville de Genève. Ces abonnements concernent les meilleures places.

Par rapport au projet présenté il y a quelques mois, les aménagements ne changent pas grand-chose à l'utilisation de la patinoire; ils n'améliorent pas les possibilités du club de faire du revenu. Beaucoup d'argent est investi et n'aide pas le club. Les responsables ont compris que le projet est bouclé et qu'il est reparti dans une nouvelle procédure fastidieuse.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) veut savoir s'il est possible d'obtenir les comptes. Son groupe est d'avis que le club prenne en charge les frais liés aux loges censées lui rapporter de l'argent, ainsi que les travaux de séparation de catégories de supporteurs exigée par la violence possible des supporters lors des rencontres. Qu'en est-il des loges VIP et de la séparation des supporters?

D'après M. Christoffel, les loges mentionnées dans la proposition ne sont pas les loges demandées.

M. Kneubuehler voyait, dans l'ancien projet, de petits murets comme il en existe à Roland-Garros. On y revient, mais cela ne suffit plus aujourd'hui. Les sponsors demandent des endroits clos, d'où un manque à gagner si le club n'en dispose pas. Le club accepterait de financer de tels équipements, mais cela n'a pas été proposé et ce qui l'est ne correspond pas à l'équipement que demandent les sponsors.

Le club prendrait alors en charge des loges aux normes qui lui conviennent?

La ligue ne s'en occupe pas.

Un commissaire résume que, si on vote les 12 millions, cela ne rapportera rien au club à l'arrivée. Et que, de plus, on ne lui a pas demandé son avis concernant les travaux prévus.

Les invités confirment les deux assertions et ajoutent, concernant le projet de 12 millions, que l'on pourrait peut-être pour ce montant aménager de vraies loges, cela ne coûte pas très cher, mais il faudrait se mettre autour d'une table et en discuter ensemble. Il serait peut-être même possible de diminuer le coût des travaux.

Que demande le club, à part les loges VIP?

M. Kneubuehler est surpris de voir que ces loges ne figurent pas dans la proposition. Le problème sonore est énorme et l'éclairage est aussi un peu problématique. Le vestiaire a été financé par le club. Il est modeste, mais il a le confort qu'il

faut et il est assez chaleureux. Il n'est pas nécessaire d'intervenir à ce niveau, mais si cela se fait le club sera content.

Cependant, le club a plus besoin de deux locaux pour ranger du matériel.

Qu'en est-il du projet du grand groupe intéressé par une nouvelle patinoire. Est-ce qu'il existe des tractations à ce sujet au sein du club?

Il n'y a pas de tractations. Seul Jelmoli est concerné.

Discussion et vote

Le commissaire démocrate-chrétien estime qu'on peut arrêter les travaux, décommander les auditions prévues et refuser la proposition, attendre le départ de M. Hediger et reprendre le dossier à la base avec d'autres personnes.

Un commissaire libéral refusera également la proposition. Cependant, se pose la question de l'éclairage. La ligue suisse a demandé qu'on intervienne. Le commissaire libéral est d'accord d'arrêter les travaux sur cet objet pourvu qu'on s'occupe de l'éclairage.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) explique que son groupe est très gêné par le *sport business*. La réflexion porte aujourd'hui sur le bâtiment qu'on doit entretenir. Concernant les vestiaires, on pourrait réaliser une version plus modeste. Une sonorisation serait intéressante. Son groupe trouve choquant qu'il n'y ait pas eu de concertation. C'est surprenant! La commissaire propose une nouvelle audition de M. Hediger avant de geler la proposition, éventuellement une concertation et la proposition d'une version plus modeste. Il serait préjudiciable de renvoyer la proposition sans obtenir ces informations.

Un commissaire radical est également un peu gêné. On peut croire l'un ou l'autre, M. Hediger ou M. Christoffel. D'après le magistrat, Genève-Servette a été consulté. La patinoire a besoin de travaux, mais elle n'est pas en ruine. Pourquoi faut-il 12 millions pour la rénover? Il suivra la proposition de refus de la proposition en attendant qu'un nouveau magistrat prenne en charge ce dossier.

Un commissaire des Verts trouve le sujet intéressant. Un club professionnel utilise ce bâtiment, qui est un énorme consommateur d'énergie. Suite à l'audition de ce soir, on constate, une fois de plus, que la commission n'est qu'une chambre d'enregistrement. Le commissaire a l'impression que ce club doit accepter ce qui est proposé. On ne peut pas travailler de cette manière; il demande donc également de refuser la proposition et que le nouveau responsable du département revienne avec une nouvelle mouture. Pour le problème d'éclairage, on pourrait revenir avec un crédit uniquement pour cet élément et le mentionner dans le rapport. Le commissaire des Verts accepte d'entrer en matière pour ce crédit éclairage.

Le groupe socialiste est à l'aise pour renvoyer le dossier, d'autant plus que, pour les places de jeux *(dossier qui a été renvoyé au magistrat afin qu'une nouvelle mouture moins chère soit proposée)*, les conséquences ont été intéressantes. Que les intéressés n'aient pas été consultés est choquant. On leur a simplement montré le projet. Quant à l'utilisation de la patinoire, il ne peut que constater qu'on ne met pas beaucoup d'énergie pour l'animer. Il faut entreprendre des travaux dans la patinoire, mais cela n'est pas urgent. Il vaut la peine d'attendre le renouvellement du Conseil administratif pour retravailler le projet. Le commissaire socialiste est favorable au renvoi et à la proposition de faire passer le dossier de nouveau en automne.

Le commissaire libéral remarque que la proposition revient en commission depuis un certain temps déjà. Le club demandant des loges VIP fermées, il ne voit pas où les aménager. On propose des places VIP, mais le club n'en veut pas. On nous ment depuis longtemps. Il faut renvoyer le tout au Conseil administratif.

Le commissaire radical observe que le magistrat n'a rien fait pour obtenir des fonds, sauf une lettre. Tout le monde sait qu'on bénéficie d'abonnements, mais cette commission a été choquée d'entendre que le club Genève-Servette ne paie que 3000 francs par match pour utiliser la patinoire. Il n'a jamais été dit qu'une compensation se faisait par des abonnements.

Le commissaire démocrate-chrétien comprend la gêne du groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), mais on est à la fin de la législature. Il faut saisir cette chance. Le dossier doit être remis à plat avec de nouvelles personnes afin de le faire avancer. La patinoire est homologuée. Faisons les choses correctement plutôt que de dépenser 12 millions qui ne régleront pas les multiples problèmes!

La présidente soumet au vote le refus de la proposition.

Vote: la proposition est refusée à l'unanimité moins 1 abstention (AdG/SI).

La présidente annulera les auditions du 25 avril 2007 de M. Mark Muller, de l'ACG et de la Société d'art public.

Séance du 25 avril 2007

Prise de connaissance de la lettre de l'Association des communes genevoises du 10 avril 2007 et discussion (liste des travaux effectués par le Genève-Servette Hockey Club)

L'ACG a décidé de mettre à l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 25 avril 2007 la demande du Conseil administratif. M. Ferrazino assistera à cette séance. Comme la presse avait publié que la commission avait refusé la proposi-

tion, la participation de l'ACG n'a plus été jugée nécessaire et l'objet a été retiré de l'ordre du jour. Le 18 avril 2007, M. Hediger (voir *Mémorial* N° 54) a donné lecture de la lettre de l'ACG concernant la subvention du Fonds d'équipement communal à la réfection de la patinoire des Vernets. Durant cette même séance plénière, la commission des travaux s'est réunie à la pause et, à la majorité sauf une voix, elle n'a pas jugé bon de revenir sur la proposition refusée le 28 mars 2007. Ce point a été remis à l'ordre du jour du 25 avril 2007. La présidente précise qu'elle n'a pas pris seule la décision de mettre ce point à l'ordre du jour. Cette décision a été prise par un petit groupe qui s'est réuni à la sortie de la séance plénière.

La présidente a reçu un appel de l'ACG, qui souhaitait savoir s'il fallait remettre le point à l'ordre du jour. La présidente est d'avis que, indépendamment de la décision prise par la commission, il n'est pas anodin de savoir que 30% du coût de la rénovation de la patinoire pourraient être financés par un autre organisme que la Ville de Genève.

Le commissaire démocrate-chrétien ne regrette pas le vote de la commission. On pourra reprendre le dossier de zéro et une proposition pourra être présentée qui satisfera tout le monde.

Un commissaire socialiste trouve que le dossier était mal ficelé. De plus, un seul club occupe pratiquement la patinoire. Il n'appartient pas à la Ville de Genève de fournir des cabines et loges pour les VIP. De plus, en discutant avec la CMNS, il a appris qu'on ne saurait pas où aménager ces loges.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) entend beaucoup de choses négatives dans cette commission. Finalement, M. Hediger a fait une démarche en écrivant une lettre à l'ACG, qui dit qu'elle financera une partie des travaux et que la Ville de Genève a la liberté d'établir une proposition. Il faudra ensuite discuter de la somme à mettre à disposition. Il faut aussi assumer la situation en fonction de cela. Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) n'était pas complètement opposé au projet, mais il a souhaité faire le débat en séance plénière. La commissaire aurait presque envie de proposer une nouvelle audition.

Une autre commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) estime que le doute a été semé dans la commission par le Genève-Servette Hockey Club. Une concertation a bien eu lieu en 2001 mais, ensuite, la présidence du club a changé, ce qui explique un certain flou et une audition un peu surréaliste. Les négociations ont eu lieu avec l'ancienne équipe.

Pour la présidente, c'est le serpent qui se mord la queue. La commission a refusé la proposition parce que aucune précision n'était disponible concernant un apport financier externe et l'ACG, au même moment, attendait une décision dans l'autre sens pour apporter son soutien.

Séance du 24 mai 2007

La présidente rappelle que la commission a demandé une liste des travaux exécutés par le Genève-Servette Hockey Club qui concernent essentiellement des installations pour la télévision et les loges VIP. *(Voir liste annexée au rapport.)*

Le président du Conseil municipal a reçu la copie d'un courrier de l'ACG daté du 8 mai *(voir la lettre annexée au rapport)*, qui confirme la proposition d'allouer un montant de 3 350 000 francs, prélevé sur le Fonds d'équipement communal, aux travaux concernant la patinoire pour autant que le Conseil municipal vote le crédit d'ici à la fin de cette année. Cette lettre confirme la décision de l'ACG.

La présidente de la commission ainsi que le président du Conseil municipal s'accordent à dire qu'il est important que ce rapport soit traité en juin afin qu'un nouveau projet soit proposé et accepté avant la fin de l'année 2007, nouveau projet qui bénéficiera de ce montant de 3 350 000 francs alloué par le Fonds d'équipement communal. Que cela soit fait ainsi!

PROJET D'ARRÊTÉ I REFUSÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 9 626 000 francs destiné à la rénovation partielle et à la mise en conformité de la patinoire intérieure des Vernets située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 9 626 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 95 312 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

PROJET D'ARRÊTÉ II REFUSÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 676 300 francs destiné au remplacement complet de l'installation d'éclairage (option I) de la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 676 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

PROJET D'ARRÊTÉ III REFUSÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 909 460 francs destiné au remplacement des aérothermes (option II) de la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 909 460 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

Annexes:

- historique des crédits votés pour la patinoire des Vernets
- liste des spectacles se déroulant dans la patinoire, sauf ceux ayant lieu sur de la glace
- courriels et liste des travaux effectués par le Genève-Servette Hockey Club
- réponse du Fonds d'équipement communal à la demande du magistrat (lettre de l'Association des communes genevoises du 8 mai 2007)

DÉPARTEMENT DES SPORTS
ET DE LA SÉCURITÉ

LE MAIRE

VILLE DE
GENÈVE

Note à

Madame Béatrice Graf Lateo
Présidente de la commission des travaux
Palais Eynard

Genève, le 26 mars 2007
YN

PR – 533 Réponses à la commission des travaux

Le Maire
André Hédiger
andre.hediger@ville-ge.ch

Madame la Présidente,

Suite à l'audition de la commission des travaux du 14 courant concernant le crédit de rénovation de la patinoire des Vernets (PR-533), je vous transmets ci-dessous les réponses aux questions posées.

Historique des crédits votés pour la patinoire

Le crédit de construction de la patinoire fut voté en 1956.

En 1986, dans le cadre du crédit de CHF 1'950'000.- destiné à la réfection de la cuisine du restaurant des Vernets, CHF 378'000.- furent affectés à la réfection de la potinière et CHF 375'000.- au remplacement des sièges.

En 1987, dans le cadre d'un crédit « multipack » d'un montant total de CHF 4'545'000.-, CHF 80'000.- furent alloués au remplacement du groupe électrogène de secours du centre sportif des Vernets (patinoire et piscine).

Le 17 mars 1992, le Conseil municipal vota un crédit de CHF 13'662'108.- destiné à divers travaux de sécurité et à la rénovation partielle de la patinoire. Il s'agissait principalement de mettre l'installation aux nouvelles normes fédérales de sécurité (OPAM) en déplaçant les compresseurs de la centrale de froid (site propre) et en réalisant de nouvelles sorties de secours ainsi que des sièges sur le grand gradin.

Diverses améliorations furent apportées en 1997, d'un montant total de CHF 347'000.- portant sur le remplacement du tableau électrique du mirador et des haut-parleurs et amplificateurs de sonorisation de la piste, ainsi que de la mise en passe du centre sportif (patinoire et piscine). Ces améliorations faisaient parties d'un crédit « multipack » d'un

montant total de CHF 2'133'500.- destiné à des travaux d'entretien et de sécurité dans divers bâtiments publics de la Ville de Genève.

COUR DE SAINT-PIERRE 2
CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 24 00
F +41(0)22 418 24 71

www.ville-ge.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT CATHÉDRALE)

montant total de CHF 2'133'500.- destiné à des travaux d'entretien et de sécurité dans divers bâtiments publics de la Ville de Genève.

En 2002, une somme de CHF 47'000.- fut dépensée pour refaire les bordures et murets de la piste de glace et CHF 250'000.- pour le remplacement des alimentations sanitaire (eau chaude et froide) du centre sportif des Vernets (patinoire et piscine). Ces dépenses furent prises également sur un crédit global d'un montant de CHF 1'934'000.-.

Enfin, en 2005, un crédit de CHF 1'150'000 fut voté pour remplacer la partie condensation-évaporation des installations frigorifiques de la patinoire. En effet, lorsque la nouvelle centrale de froid avait été créée en site propre, les condenseurs et tours de refroidissement n'avaient pas été changés pour des raisons d'économie.

Liste des spectacles et manifestations hors glace

Vous trouverez en annexe le tableau récapitulatif pour la période de 2002 à 2006. Il est à noter que pendant la période hors glace, soit de fin avril à début août, de nombreux travaux d'entretien et de maintenance sont réalisés dans le bâtiment, rendant parfois impossible l'organisation de spectacle ou manifestation.

Demande de financement au Fonds d'équipement

En date du 20 mars, j'ai adressé un courrier au président du Fonds d'équipement communal - avec copie au Conseiller d'Etat Mark Muller et au président de l'Association des communes genevoises - pour solliciter un soutien financier à la rénovation de la patinoire. Nous sommes dans l'attente d'une réponse et ne manquerons pas de vous informer immédiatement du résultat de cette démarche.

André Hédiger

Annexe : Liste des manifestations hors glace

Liste des manifestations à la patinoire des Vernets

Dates	Description :
2002	
15.01.2002	Tournoi de football en salle "Coupe des Rois"
27.04.2002	Soirée dansante "La Totale"
31.05 au 02.06.2002	Asphaltissimo sur les deux pistes
05.06.2002	Arrivée du Tour pédestre du Canton
24 au 28.06.2002	Ecoles d'été du Service des sports (Sporiginal)
01 au 05.07.2002	Ecoles d'été du Service des sports (Sporiginal)
12 au 16.08.2002	Ecoles d'été du Service des sports (Sporiginal)
2003	
11.02.2003	Tournoi de football en salle "Coupe des Rois Franck Muller"
16 au 20.07.2003	39e championnats du monde de pétanque
23 au 27.06.2003	Ecoles d'été du Service des sports (Sporiginal)
30.06 au 04.07.2003	Ecoles d'été du Service des sports (Sporiginal)
11 au 15.08.2003	Ecoles d'été du Service des sports (Sporiginal)
2004	
28.06 au 02.07.2004	Ecoles d'été du Service des sports (Sporiginal)
05 au 09.07.2004	Ecoles d'été du Service des sports (Sporiginal)
16 au 20.08.2004	Ecoles d'été du Service des sports (Sporiginal)
2005	
15 au 25.08.2005	Camp d'été
27.06 au 26.08.2005	Ecoles d'été du Service des sports (Sporiginal)
2006	
16 au 17.01.2006	Etihad Indoors 2006
20.05.2006	Forum mondial "Villes et qualité de vie"
26 au 30.06.2006	Ecoles d'été du Service des sports (Sporiginal)
03 au 07.07.2006	Ecoles d'été du Service des sports (Sporiginal)
14 au 24.08.2006	Camps des Vernets
21 au 25.08.2006	Ecoles d'été du Service des sports (Sporiginal)

----- Original Message -----
From: KNEUBUEHLER Philipp
To: 'Béatrice Graf Lateo'
Cc: 'Louis Christoffel'
Sent: Monday, May 21, 2007 7:45 AM
Subject: RE: liste des travaux effectué par le gshc à la patinoire des Vernets

Bonjour Madame La Présidente,

Pour faire suite à votre mail, je vous confirme en effet, que les travaux mentionnés « Ville de Genève » ont été effectué par le personnel du SDS, mais payé par le GSHC.

Mes salutations les meilleures.

Philipp Kneubuehler
Directeur
P. +41 (0)78 854 44 47
T. +41 (0)22 338 30 04
pk@gshc.ch

Genève-Servette Hockey Club
Chemin de la Gravière 4
Case Postale 1635
CH-1211 Genève 26

Tel. +41 (0)22 338 30 00
Fax. +41 (0)22 338 30 01

De : Béatrice Graf Lateo [mailto:b.graflateo@bluewin.ch]
Envoyé : samedi, 19. mai 2007 20:26
À : KNEUBUEHLER Philipp
Cc : 'Louis Christoffel'
Objet : Re: liste des travaux effectué par le gshc à la patinoire des Vernets

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie pour le mail ci-dessous, ainsi que la liste des travaux jointe.

Ai-je bien compris que lorsqu'il est indiqué "Ville de Genève", c'est l'administration municipale qui a effectué les travaux, mais qu'ils ont été payés par votre club ?

Tout en vous remerciant pour votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations les meilleures

----- Original Message -----

From: KNEUBUEHLER Philipp

To: b.graflateo@bluewin.ch

Cc: 'Louis Christoffel'

Sent: Friday, May 18, 2007 12:00 PM

Subject: liste des travaux effectué par le gshc à la patinoire des Vernets

Bonjour Madame La Présidente,

Pour faire suite à votre mail, je vous transmets ci-joint la liste demandée. Cette liste contient uniquement les principaux coûts de ces 3 dernières saisons.

En restant à votre disposition pour tous compléments d'informations, je vous souhaite un très bon week-end

Meilleures salutations

Philipp Kneubuehler
Directeur
P. +41 (0)78 854 44 47
T. +41 (0)22 338 30 04
pk@gshc.ch

Genève-Servette Hockey Club
Chemin de la Gravière 4
Case Postale 1635
CH-1211 Genève 26

Tel. +41 (0)22 338 30 00
Fax. +41 (0)22 338 30 01

----- Original Message -----
From: Béatrice Graf Lateo
To: lc@gshc.ch
Sent: Friday, April 20, 2007 6:46 AM
Subject: Liste des travaux pour la patinoire des Vernets effectués par le GSHC

Ce message s'adresse à :

M. Louis Christoffel, directeur adminsitratif du Genève-Servette Hockey-Club et à
M. Philipp Kneubuehler, directeur organisation & événements du Genève-Servette Hockey-Club

Messieurs les directeurs,
Lors de votre audition devant la commission des travaux du Conseil municipal de la Ville de Genève le 28 mars 2007, il avait été convenu que vous transmetteriez à la commission la liste des travaux effectués par votre Club dans la patinoire des Vernets. En conséquence, je vous prie de bien vouloir nous faire parvenir votre courrier à l'adresse ci-dessous.

Tout en vous remerciant par avance pour votre collaboration, je vous prie d'agréer, Messieurs les directeurs, mes salutations distinguées.

Béatrice Graf Lateo
Présidente de la commission des travaux
11, Av. Riant-Parc
1209 Genève

Travaux effectués par le GSHC, à la patinoire des Vernets

GSHC S.A.

Branchement eau	Ville de Genève	741.60
Cadenas	Lavotel	92.94
Caillebotis M2602	Sigle Sarl	4'211.46
Caisson lumineux bars	MP Diffusion	1'248.15
VIP chaises cuir	Pfister Meubles	3'206.00
Chariots à linge (5)	Lavotel Nyon	1'412.50
Chariot enrouleur	Ville de Genève	1'100.00
Chariot grillagé sur roulettes	Banchet manutention SA	1'269.70
Chassis pour patinoire, secteur VIP (3)	Olivier Murner SA	8'028.67
Construction podium		4'600.00
Container	Constructil	20'860.00
Container frigorifique	BCH	710.00
Container Merchandising location	Constructil	1'350.00
Container WC	Ville de Genève	3'426.00
Entretien et nettoyage	TN-Technique du Nettoyage Genè	598.00
Etageres pour bar supporter & accessoires		1'301.12
Etageres patinoire	Lorenzini SA	418.77
Frais Installation réseau TV	Télévision Secours	99'077.77
Frais Divers	A OMER	85.39
Gradins Club GS	Ville de Genève	15'000.00
Grillage patinoire VIP		4'000.00
Installation écrans TV	TV Secours	24'023.25
Ligne ISDN	Fanac & Robas SA Genève	392.52
Local physios amnagement		2'000.00
Container WC location	André Muller	4'233.00
Longrines pour pose containers	Dunoyer construction sa	812.40
Machine à glaçons		4'000.00
Installaton Wi-Fi	Ville de Genève	7'060.10
Peinture achat		185.87
Peinture patinoire		278.81
Peinture hall		400.00
Pose système multimédia Vernets	TV Secours	77'130.67
Pose système multimédia Vernets	TV Secours	75'054.98
Présentoirs plexi VIP	Polyplast SA	180.00
Publicité sur glace	Ville de Genève	5'000.00
Récipients éléctriques pour vin chaud	Finale SA Cologny	569.98
Réparation caméras	Télévision Suisse romande	269.89
Réparation et rénvations	Ville de Genève	3'184.01
Tapis vestiaire		12'500.00
Tente Vitabri	LT Locatentes Sàrl Gy	2'211.90
Test sur housse VIP	Zschokke	199.81
Tribune Supporters séparation	Ville de Genève	9'817.50
Tribune Supporters séparation	Ville de Genève	19'635.00
Tribune Supporters séparation	Ville de Genève	9'817.50
Vestiaire aménagement	Divers entreprises	14'000.00
Vestiaire inst. Technique	TV Secours	5'000.00
Vidéotron		340'000.00
VIP aménagement	DBM	1'441.56
VIP gradins amovibles		15'000.00
VIP moquette		9'000.00
VIP+GS Housses sièges	Art-Abesque	17'418.20
VIP+GS Housses sièges	CoverPrestige	17'418.20

Travaux effectués par le GSHC, à la patinoire des Vernets

Zone VIP	MP Diffusion	1'177.62
Zone VIP + antifeu	DBM	37'529.12
Parois	GSHC S.A.	5'000.00
grille séparation VIP		8'000.00
	Zschokke	335.89
	PanoPub SA	8'840.00
	Alain Cloux	1'455.86
	Recatec-CPA Etagnieres	5'941.59
		919'253.30

CONSEIL ADMINISTRATIF

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

VILLE DE GENÈVE

Monsieur Roberto Broggini
Président du Conseil municipal

Genève, le 16 mai 2007

Travaux de réfection de la patinoire des Vernets

Monsieur le Président,

Nous vous remettons sous ce pli la copie du courrier, du 8 écoulé, de l'Association des communes genevoises (ACG) adressé au Fonds d'équipement communal (FEC) concernant les travaux de réfection de la patinoire des Vernets.

Nous vous en souhaitons bonne réception.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

Jacques Moret

Annexe mentionnée

Copie : Mme Béatrice Graf Lateo, Présidente de la commission des travaux

PALAIS EYNARD – RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 29 00
F +41(0)22 418 29 01

www.ville-ge.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 3-5 (ARRÊT CROIX-ROUGE)

a g
Association des communes genevoises
Boulevard des Promenades 20 - 1227 Carouge
Tél. 022 309 33 50 Fax 022 309 33 55
Correspondance : case postale 1276
e-mail : info@acg.ch - www.acg.ch

10 MAI 2007
16 MAI 2007
DA + lettre à au pdt CM pour l'informer
5 CA
3 DG

COPIE

Fonds d'équipement communal
Monsieur Claude Etter
Président
p.a. DT-Services financiers
Case postale 3918
1211 Genève 3

Carouge, le 8 mai 2007

Concerne : travaux de réfection de la patinoire des Vernets

Monsieur le Président,

Lors de la dernière Assemblée générale extraordinaire de notre Association, les communes ont approuvé le subventionnement, par le Fonds d'équipement communal, des travaux de réfection de la patinoire des Vernets pour un montant de Fr. 3'350'000.-- (soit 30 % du coût de Fr. 11'211'000.--).

Ce faisant, elles ont mis pour condition à l'octroi de cette participation financière un vote du crédit, par le Conseil municipal de la Ville de Genève, d'ici à la fin de l'année.

Vous remerciant de bien vouloir prendre toute disposition en vue de l'application de cette décision de l'ACG qui s'inscrit dans la seconde mission du Fonds d'équipement communal, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire général
Michel Hug

Le Président
Pascal Chobaz

Copie : Conseil administratif de la Ville de Genève

Premier débat

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle, sans vouloir critiquer un absent, que deux reproches essentiels avaient été faits à l'ancien magistrat responsable de ce projet – cela figure dans le rapport – qui ont motivé en quelque sorte le préavis défavorable, moins une voix, de la commission des travaux.

Le premier reproche, vous vous en souvenez, concernait l'absence de dialogue avec Genève-Servette Hockey Club au sujet du financement de ces travaux et l'absence de Chris McSorley, entraîneur manager et propriétaire. Le deuxième avait trait à une maladresse, c'est-à-dire que le Conseil administratif de l'époque a peut-être estimé que ce projet était un acquis avant que le Conseil municipal n'ait pu se prononcer. Il y avait d'autres critiques, mais, à mon avis, elles étaient anecdotiques. Je répondrai peut-être à des questions, mais nous n'allons pas aborder ces critiques-là maintenant.

Quand j'ai repris ce dossier, j'ai essayé de contacter les personnes qui n'avaient pas été consultées. J'ai donc reçu le président du Genève-Servette Hockey Club, avec les représentants de la société d'origine américaine qui finance ce club, à hauteur de plusieurs millions de francs. Ce rendez-vous a eu lieu il y a à peu près quinze jours. Je vous signale aussi que j'ai envoyé une convocation il y a une dizaine de jours à tous les utilisateurs de la patinoire, quels qu'ils soient, les sociétés, les associations, et cette réunion aura lieu – mais M. Fazio n'est pas convié à celle-ci – le 5 juillet 2007, donc la semaine prochaine, de 18 h à 20 h, pour écouter leurs doléances et les présenter à mon collègue Pagani, qui sera chargé du projet de rénovation. Nous consulterons pour éviter les erreurs d'un passé récent.

Je dois dire que l'écho a été extrêmement favorable auprès de toutes celles et de tous ceux qui ont été convoqués et de ceux qui ont déjà été reçus. J'espère que vous conviendrez que nous allons dans le bon sens. Je vous signale pour la parenthèse que j'ai donné l'ordre qu'il n'y ait plus que dix abonnements offerts à la Ville de Genève, au lieu de 130, car j'ai estimé que c'était suffisant. Je ferme la parenthèse.

Je ne reviendrai pas sur les travaux proposés par ce projet dit avorté, mais je crois qu'il faut entendre, comme je l'ai dit, certaines doléances, parce que cette patinoire doit vraiment être rénovée. Jacques Hämmerli a fait une tentative de présentation, nous avons entendu ce qu'il disait, il a raison, il faut vraiment rénover de toute urgence cette patinoire, qui est vraiment extrêmement intéressante au niveau architectural, en respectant tout l'aspect patrimonial, certes, mais en rendant sa fréquentation un peu plus agréable. C'est en tout cas le désir de tous les clubs et de tous les utilisateurs, qu'ils soient des associations ou des privés.

Je remercie Jean-Louis Fazio d'être intervenu car je vous rappelle que j'ai fait valoir, en qualité de représentant permanent du Conseil administratif au sein du comité de l'Association des communes genevoises (ACG), la demande de l'ancien Conseil administratif – et du nouveau – concernant un financement de 3 millions de francs de l'ACG, pris sur le Fonds d'équipement communal (FEC). L'ACG a répondu positivement, avec une condition que vous avez exposée, Monsieur Fazio: ce Conseil municipal, ce délibératif, doit voter ce nouveau projet – ou ce projet relooké – avant la fin du mois de décembre 2007. Sinon, nous perdons cet argent.

D'autre part, puisque je vous ai parlé du Genève-Servette Hockey Club, je compte bien qu'il participe à une partie du financement de la rénovation de cette patinoire. C'est aussi le but de l'exercice, je l'ai dit à ses représentants. Pour l'instant, on ne peut pas dire que ce soit négatif, Monsieur Hämmerli. Une fois que toutes ces questions auront été posées et que les réponses me seront parvenues, je pourrai préparer un dossier, que je transmettrai le plus rapidement possible à M. Pagani. Il verra avec ses collaborateurs ce qui est du domaine du possible et ce qui est du domaine de l'impossible, à la fois au niveau technique et au niveau financier.

Je passe maintenant la parole à mon collègue Rémy Pagani, qui vous parlera d'aspects plus techniques de ce dossier. Le premier aspect est tout de même sportif, parce que la patinoire est un haut lieu de sport.

Cela dit, si vous regardez le numéro de juin-septembre de *Campus*, le magazine de l'Université, vous avez une magnifique photo de la Pasionaria. Vous vous souvenez de la Pasionaria, une figure historique d'Espagne. En 1974, elle était venue à Genève avec Santiago Carrillo, chef du parti communiste espagnol en exil, qui avait fait un magnifique discours. Elle n'avait pas pu faire de discours, mais elle avait chanté et Santiago Carrillo avait chanté. J'y étais, et 15 000 personnes étaient rassemblées dans cette patinoire.

Je pense que, parmi nous, plusieurs souhaiteraient que cette patinoire soit non seulement un lieu pour le sport, mais à nouveau un lieu pour le music-hall, les réunions politiques ou d'autres manifestations. Cela rapporterait aussi de l'argent dans les caisses de la Ville.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je me suis aussi penché sur ce dossier et je crois que, au-delà de la mauvaise humeur tout à fait légitime exprimée par les membres de la commission des travaux, il faut bien réfléchir aux enjeux.

Aujourd'hui, si vous nous renvoyez ce projet avec un refus cinglant, vous reportez de quasiment trois ans une nécessaire rénovation – je n'ose pas dire ce

mot-là, mais plutôt des aménagements vitaux pour le fonctionnement multifonctionnel de cette patinoire. J'entends par là le système d'aération, la tribune et toute une série d'infrastructures.

Notre proposition, enfin la mienne plus particulièrement, serait de vous demander de renvoyer cet objet à la commission des travaux, bien que j'aie un peu peur, car, lorsque tout le monde sera réuni autour d'une table, de nouvelles exigences seront posées, lesquelles feront gonfler l'enveloppe. Toujours est-il que nous pourrions nous mettre d'accord sur le fait que 30% du financement sont amenés par les communes. Pour ma part, je ne passe pas à côté de cette offre de l'ACG, d'autant plus que nous cherchions ce financement. Nous pouvons aussi réfléchir à d'autres types de financement, mais reste que 30% sont mis sur la table aujourd'hui et nous ne devons pas hésiter à les accepter.

Je serais tenté de vous dire que nous allons essayer de serrer un peu les boulons, parce que 10 millions de francs paraissent un peu larges par rapport à ce qui est nécessaire. Nous pourrions économiser 1 million de francs, à mon avis, tout en satisfaisant aux demandes légitimes de placer, par exemple, les loges VIP à la place des journalistes, de mettre les journalistes ailleurs, de réduire un peu les prétentions puisque, d'après ce que j'ai lu, les associations qui utilisent les vestiaires n'ont pas besoin de tout le programme décidé.

Nous pourrions donc serrer les boulons et arriver à 9 millions de francs, plus les 3 millions de l'ACG. Le projet serait tout à fait acceptable pour, je le répète, des travaux d'entretien, puisqu'il s'agit d'un entretien régulier de cette infrastructure, qui a servi et doit servir encore, comme l'a rappelé mon collègue Manuel Tornare, à des activités sportives et autres. Ce lieu exceptionnel doit continuer à vivre et nous devons l'entretenir régulièrement. C'est bien là l'objectif de mon intervention.

Il ne s'agit pas de dire que nous allons faire un investissement et que ce sera fini. Je vous rappelle que la salle des machines a été changée parce qu'elle était obsolète et il faudra intervenir régulièrement, c'est ainsi dans ce genre d'infrastructures.

S'il ne tenait qu'à moi, je vous inviterais à voter sur le siège avec les engagements que j'ai pris aujourd'hui. Mais, si vous le jugez nécessaire, vous pouvez renvoyer le tout en commission des travaux, où nous procéderons à l'audition des personnes et étudierons les nouvelles demandes. Mais là je mets toutes les réserves, parce qu'il faudra serrer un peu les boulons tout en satisfaisant à des besoins essentiels et reconnus par tous. Nous nous retrouverons au mois de septembre devant la commission des travaux et j'espère que nous pourrons aller vite, parce qu'il s'agira de voter ce réaménagement de la patinoire avant la fin de l'année.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, en politique, le vrai courage, c'est oser déplaire. La Ville de Genève, je le disais tout à l'heure, est propriétaire de la patinoire des Vernets et, comme propriétaire, elle a l'obligation d'entretenir les installations dévolues au délassement de la population, sous peine de courir des risques quant à la sécurité des personnes fréquentant les lieux.

Il a été souvent reproché aux Genevois à la fois leur complexe de supériorité dans tous les domaines et leur syndrome de non-décision. Nous avons aujourd'hui l'opportunité de bénéficier de la part du FEC de 3 350 000 francs pour autant que ces travaux soient acceptés avant la fin de l'année. La commission des travaux, vous me permettrez, s'est fourvoyée dans une mauvaise voie en s'attachant aux doléances et aux conditions spécieuses du club utilisateur.

Pour notre part, nous n'avons, Monsieur le vice-président du Conseil administratif, aucune illusion quant à une participation financière du club de hockey. C'est de la politique-fiction de votre part. La halle des Vernets est conçue pour les sports de glace et, comme toutes les salles polyvalentes communales qui sont bonnes à tout, mais en définitive propres à rien, y faire autre chose que du hockey, du patinage, voire du curling est une illusion.

On voit que M. Tornare a peu fréquenté la halle des Vernets pour d'autres productions artistiques, comme le ballet, comme des concerts, comme le chant. Il n'y a pas que la Pasionaria qui y a chanté. D'ailleurs, elle n'avait pas le droit de faire autre chose à l'époque, lorsqu'elle était venue à Genève… Charles Aznavour et d'autres artistes français s'y sont également produits, ce n'était pas terrible au plan acoustique.

Je vous invite, Mesdames et Messieurs, à faire preuve de courage et de confiance aussi à l'égard, je m'adresse surtout à la majorité alternative, des magistrats. Ce qui m'a frappé depuis mon retour dans ce Conseil municipal, c'est votre défiance perpétuelle et constante à l'endroit de vos magistrats. Je ne sais trop pourquoi, il vous faudra régler vos problèmes avant de venir en plénière, mais pour ce soir, je vous invite à voter la proposition PR-533.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, non, l'Alternative n'est pas méfiante envers ses autorités, tant s'en faut, Monsieur Hämmerli, je tiens à vous rassurer… J'ai vécu sous une majorité qui était autre et où la méfiance était bien plus grande. Souvenez-vous, Monsieur Hämmerli, vous-même vous fûtes parfois très méfiant…

Mesdames et Messieurs, au sein du groupe socialiste, nous serions prêts à voter ce soir, mais il faudrait que M. Pagani m'écoute attentivement, sinon il

manquera le coche. La proposition que nous serions prêts à vous faire, Monsieur Pagani, serait que, si nous votions ce soir, vous vous engagiez formellement à présenter l'évolution des travaux de votre département quant à cet objet de manière à ce que, d'ici au mois de décembre – date à laquelle nous recevrions l'argent de l'ACG – nous sachions quelle forme prendra cette rénovation de la patinoire des Vernets.

C'est d'autant plus important pour nous, Monsieur le magistrat, que nous nous sommes opposés à l'époque à la manière de faire et que nous avions déjà soulevé un problème très important, celui des gradins nord, construits il y a une dizaine d'années pour le championnat de patinage artistique. Ils devaient rester six mois… Ils sont actuellement extrêmement dangereux, puisque des effets de résonance pourraient provoquer leur effondrement, à la manière de ce qui s'était passé en Corse au stade de Furiani, à Bastia.

Nous sommes très inquiets, notamment pour tous ceux et toutes celles qui suivent les matches de hockey et qui ont vu parfois des foules assez considérables sur ces gradins. Il faut donc aller vite et faire les choses bien. Si vous vous engagez à cela formellement, le groupe socialiste serait prêt à aller de l'avant ce soir.

M. Rémy Burri (R). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, j'ai l'impression que le discours de nos magistrats que nous venons d'entendre ressemble à un emplâtre sur une jambe de bois. Nous avons lu le rapport de la commission et étudié cette proposition, mais nous nous posons tout de même quelques questions.

On nous demande aujourd'hui de voter un crédit de 11 millions de francs et nous sommes tous conscients que cette patinoire a besoin d'être mise à niveau. La Ville de Genève et les sportifs le méritent, mais le fait que le Genève-Servette Hockey Club n'a pas trouvé ce qu'il attendait dans cette proposition de rénovation montre bien que le dossier n'a pas été traité de la bonne manière.

On ne veut pas faire un palais de glace pour le Genève-Servette Hockey Club, qui marche bien aujourd'hui et tout le monde peut s'en réjouir, mais une réalisation qui soit utilisable pour la Ville…

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je n'ai rien compris!

M. Rémy Burri. Je suis désolé que vous n'ayez rien compris, Monsieur Tornare… Je vous expliquerai volontiers entre quatre yeux. Nous refuserons cette proposition. C'est vrai, il y a urgence par rapport à la promesse de financement de 3,3 millions de francs de l'ACG si nous votons ce crédit d'ici à la fin de l'année.

En revanche, nous faisons confiance au Conseil administratif pour qu'il nous présente un nouveau projet, que nous pourrions voter avant la fin de l'année.

Le groupe radical refusera donc cette proposition PR-533.

M. Vincent Maitre (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à la lecture de ce rapport, il est apparu aux yeux du Parti démocrate-chrétien que cette demande de crédit manquait singulièrement de clarté, d'objectifs et, surtout, d'efficacité, par rapport à deux axes principaux, la question énergétique et l'environnement. Nous le savons tous, la patinoire de Genève est un véritable gouffre énergétique et la demande de crédit qui nous est soumise ce soir ne tient absolument pas compte de ce phénomène; elle est destinée uniquement à améliorer les choses à très court terme, et non pas à long terme.

En outre, nous constatons que les travaux qui seront effectués avec ce crédit ne changeront absolument rien à l'utilisation de la patinoire, et aucune amélioration notable ne sera enregistrée quant aux possibilités du Genève-Servette Hockey Club d'engranger des revenus.

C'est pourquoi nous souhaitons le renvoi en commission des travaux et que le Conseil administratif rouvre les pourparlers avec le Genève-Servette Hockey Club, spécialement sur les points suivants. Quelles dépenses devront être supportées par le club? Je pense notamment aux loges pour les sponsors et VIP, qui apporteraient des revenus non négligeables.

D'autre part, ces pourparlers devraient être poursuivis en vue de trouver des fonds supplémentaires. Nous avons vu après coup, et c'est plutôt une bonne nouvelle, que l'ACG était prête à investir 3 millions de francs. Nous pensons que c'est un excellent premier pas, très généreux, mais il faudrait continuer dans cette voie-là, afin d'alléger cette demande de crédit qui nous est soumise aujourd'hui, qui, rappelons-le, est tout de même relativement pharaonique pour les travaux à entreprendre.

Mme Marguerite Contat Hickel (Ve). Nous avons dépensé déjà 21 millions de francs pour cette patinoire et on nous demande maintenant un crédit de 11 millions supplémentaires. Nous sommes conscients qu'il faut d'abord identifier les besoins. On l'a dit tout à l'heure, il s'agit de questions de sécurité, M. Deshusses en a parlé. Il y a aussi la question énergétique, que je trouve extrêmement importante, mais la réponse apportée n'était pas satisfaisante.

Je pense que le nouveau magistrat en charge de ce dossier devra faire un effort particulier, parce que, nous l'avons entendu à plusieurs reprises lors de l'audi-

tion d'un certain nombre de personnes, cette patinoire est un gouffre énergétique. D'énormes efforts doivent être faits pour réduire la consommation d'énergie de ce patrimoine.

Un deuxième élément a été relevé par plusieurs personnes dans cet hémicycle. Il concerne, évidemment, la protection du patrimoine, le maintien et, surtout, la réhabilitation d'un bâtiment qui a été à plusieurs reprises adapté, modifié, et dont on ne sait plus très bien quelle était l'architecture d'origine, tellement il a été encombré. Je crois que c'est à juste titre que la Société d'art public (SAP) avait déposé des recours pour éviter que cet édifice ne soit encore plus défiguré qu'il ne l'est déjà.

Il faut quand même se poser maintenant la question de toutes les relations que je qualifierais un peu d'incestueuses entre la Ville de Genève et le Genève-Servette Hockey Club. Je remercie le magistrat Tornare d'avoir d'ores et déjà posé les éléments sur la table en disant qu'il réduira le nombre d'abonnements ou de billets qui seront donnés. A mon avis, il y avait là effectivement toute une série de pratiques plus que douteuses. Elles ont été dénoncées dans le cadre de la commission et je ne pense pas qu'il y a lieu de revenir là-dessus. Je le mentionne simplement, parce que le magistrat n'est plus là et il ne m'appartient pas de faire des critiques sur des personnes absentes.

Au sujet de ces relations se pose évidemment la question de la concertation entre la Ville de Genève et le Genève-Servette Hockey Club. Nous avons bien entendu en commission qu'il semblait y avoir des discours totalement parallèles qui ne se rejoignaient jamais, si ce n'est à l'infini, puisque visiblement il n'y avait pas eu de concertation… Je me réjouis d'apprendre que des réunions seront très vite organisées, qui permettront de mettre les gens autour de la table.

Quant à la proposition du magistrat Pagani, j'avoue que je ne sais pas trop comment faire du point de vue procédural. Je dirais que je suis tout à fait d'avis, et le groupe des Verts avec moi, de renvoyer en commission une nouvelle mouture. Nous l'avions fait dans le cadre des places de jeux, où nous avions eu le même genre de difficultés. Vous vous en souvenez, Monsieur Tornare, la commission avait refusé le projet, l'estimant trop cher. Dans le mois qui a suivi, nous avons reçu une nouvelle proposition, qui a été agréée par la commission.

Plutôt qu'un vote sur le siège, qui semble être votre proposition, à l'égard de laquelle, je l'avoue, le groupe des Verts a une énorme réticence, nous préférons un renvoi en commission des travaux. Nous ferons alors en sorte que cette dernière traite cet objet dans les meilleurs délais. Voilà la position du groupe des Verts.

M. Alexis Barbey (L). A l'intention de tous ceux qui ne sont pas dans ce Conseil municipal depuis quatre ans – et de moi-même également, puisque je

ne siégeais pas au moment des premières discussions sur ce dossier, en 2001 – j'aimerais rappeler l'historique de cette patinoire. Elle nous en a fait voir des vertes et des pas mûres…

On a commencé par dépenser 8 millions de francs pour l'entretenir. On a engagé ensuite des travaux sans le vote du Conseil municipal, ce qui fait qu'on a dû les arrêter au bout d'un mois… On est revenu en arrière et la Ville a ainsi perdu 1 million de francs. Puis on a attendu un premier projet, encore plus cher que le précédent, et on n'en a pas voulu. Quant à la proposition PR-533, elle nous arrive ce soir avec 3 millions de francs supplémentaires.

Nous pouvions espérer, à son troisième passage, un projet peaufiné par le Conseil administratif – précédent et actuel – un dossier en béton – en béton armé, comme la patinoire – crédible de la première à la dernière ligne. Or de quoi nous parle-t-on là? On nous dit: «Il y a un projet, il n'est pas bon, mais on a 3 millions pour le financer, alors il faut se précipiter!» Mesdames et Messieurs, je reste assez interrogateur par rapport à cette démarche et à la justification qui nous est donnée de la précipitation dans les travaux.

On nous dit encore: «Le Genève-Servette Hockey Club est d'accord et serait prêt à financer…» Heureusement qu'il est d'accord qu'on dépense 11 millions de francs pour qu'il puisse aller faire du patin! Et Dieu sait si j'adore aller voir les matches du Genève-Servette Hockey Club, mais nous serions fous de dire non! En revanche, sur sa participation financière, Mesdames et Messieurs, ce qu'il me semble de l'état des finances de ce club est d'une telle nébulosité, d'une telle opacité, que je ne suis pas du tout sûr que, même s'il le voulait, il pourrait avancer le premier centime pour la rénovation de cette patinoire.

Je peux dire alors que les antécédents de ce projet sont plutôt mauvais et que le projet est difficilement crédible. Lorsque j'entends ici des propos selon lesquels des investisseurs privés seraient prêts à construire, en bordure de la ville, pour 20 millions de francs, une patinoire qui répondrait parfaitement aux normes d'un club de ligue nationale A, je me demande par moments si, à la place du Genève-Servette Hockey Club, je ne serais pas tenté de participer plutôt à ce projet-là qu'à celui de la patinoire des Vernets…

Si vous me permettez une métaphore et compte tenu de tout l'historique de ce projet, avec la proposition qui nous est faite de voter un blanc-seing au Conseil administratif pour modifier encore une fois ce projet – cette fois-ci, c'est sûr, il sera excellent – j'ai un petit peu l'impression que Docteur Jekyll et Mister Hyde veulent nous faire croire qu'ils sont devenus Bernadette Soubirou… Pour ma part, je ne suis pas un fanatique des miracles – en tout cas, nous n'avons pas été élus pour cela – et le groupe libéral se ralliera aux conclusions du rapport de la commission des travaux et il refusera ce projet d'investissement.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les députés…

Une voix. Conseillers municipaux!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. …les conseillers municipaux, excusez-moi! *(Rires.)* Je vais y arriver… Je prends la parole à ce stade du débat pour répondre d'abord à des demandes très précises. Bien évidemment, la logique voudrait qu'on renvoie cette proposition en commission et qu'on l'étudie très calmement. Mais, je le sais pour avoir expérimenté ce genre d'exercice, c'était un projet à 8 millions de francs qui est monté à 11 millions, et on reviendra avec un certain nombre de nouvelles exigences.

Avec la proposition PR-533, nous avons là un accord passé notamment avec la SAP. Il s'agit peut-être d'un mauvais accord, mais il est assez difficile de conclure des accords, surtout pour des objets de cette dimension. Par conséquent, en l'état actuel, nous pourrions vous proposer d'amender ce projet d'arrêté I en déduisant des 11 millions les 3 350 000 francs de l'ACG, ce qui permettrait déjà de réduire un peu l'enveloppe. L'association s'étant engagée, il n'y a pas de raison qu'elle se démette demain. Nous en prendrions acte de cette manière.

Ensuite, avec mes services, nous réexaminerions l'ensemble du programme demandé en l'état. Avec la consultation qu'a bien voulu organiser Manuel Tornare avec les usagers, nous verrions alors ce qu'il est possible de faire du point de vue des besoins réels – et non hypothétiques – des uns et des autres. Je m'engage, pour répondre à M. Deshusses, à vous donner régulièrement le tableau de l'avancement des travaux en commission des travaux.

Pour répondre aux demandes du groupe des Verts, il me semble évident que nous devons nous intéresser, et de près, à la question de l'équilibre énergétique. Je crois savoir – je l'ai lu quelque part – que c'était un des soucis dans ce projet, et nous y serons attentifs. C'est une proposition de ma part, mais c'est à vous d'en décider.

Je vous suggère cette manière de faire, parce que je vois passer les mois. Nous traiterons ce problème en septembre, octobre, novembre, et nous risquons de perdre – je vous le redis – 3 millions de francs, soit 30% de ce financement. Pour une fois que d'autres collectivités offrent de participer à des infrastructures de la Ville de Genève, il ne faut pas hésiter! Ce serait un mauvais signe.

D'habitude, nous sommes demandeurs, pour le Grand Théâtre comme pour d'autres infrastructures, et là, un geste symbolique est fait. Il faut accepter ce geste et aller de l'avant. Je vous prie de voter en l'état ce projet, en m'engageant

à essayer de serrer un peu les boulons. Toutefois, si vous jugez autrement, je m'adapterai et j'irai défendre devant la commission des travaux le point de vue que je viens d'énoncer.

Le président. J'ai bien compris votre amendement, Monsieur le conseiller administratif, mais je dois faire voter tout à l'heure des arrêtés avec des chiffres. Je veux bien enlever 3 350 000 francs, mais cela a une incidence sur les chiffres des arrêtés, du premier notamment. Je veux bien mettre au vote tous vos amendements, mais merci d'adapter les chiffres pour que je puisse le faire.

M. Jean-Charles Lathion, président de la commission des travaux (DC). Mon collègue Vincent Maitre l'a dit, nous ne pouvons pas voter en l'état ce projet, qui a d'ailleurs été refusé par les membres de la commission des travaux. Il se trouve que je suis le président de cette commission des travaux, un président tout neuf, qui n'a donc pas vécu l'ancien régime. J'arrive vraiment dans cette commission nu comme un ver, avec des informations toutes fraîches.

Or que me dit-on de tous côtés? Il y a des urgences partout! Les falaises du bois de la Bâtie sont un sujet à traiter en septembre… Il en va de même pour la Comédie, parce que nous devons être en adéquation avec les décisions de la Confédération et celles du Canton. Cela doit donc aussi être étudié en septembre. Puis, je vous le rappelle, arrive aussi en septembre toute la problématique du budget.

A vrai dire, nous serons très serrés quant au planning à tenir. Nous n'aurons qu'une seule séance de commission à consacrer à cette proposition PR-533, celle du 29 août. Si nous faisons un passage à la commission des travaux, il faut que nous puissions tenir compte de ce qui a été fait auparavant, qu'il y ait un réajustement et que nous traitions cela le 29 août. Je ne vois pas d'autre date disponible pour ce sujet.

Voilà ma proposition: que nous passions le 29 août avec une étude en commission des travaux et que cela reparte ensuite au Conseil administratif, pour que nous puissions prendre les décisions qui s'imposent.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, j'ai mauvaise grâce de reprendre la parole après un conseiller administratif, parce que, ainsi qu'on le dit dans la grande République voisine, quand l'évêque s'est exprimé dans son diocèse, il ne sied point qu'un simple vicaire s'y exprime… Cela dit, je dépose, Monsieur le président, un amendement à l'arrêté I, article premier:

Projet d'amendement

«*Article premier.* – (…) un crédit de 9 626 000 francs, *dont à déduire 3 350 000 francs de participation du Fonds d'équipement communal*, destiné…»

Je vous réinvite, Mesdames et Messieurs, même si vous avez un sentiment de gêne, à voter ce soir ce crédit. Ne confondez pas avec le sport spectacle du Genève-Servette Hockey Club! Il y a deux choses dans la vie que j'adore, c'est le hockey sur glace et l'opéra, ou l'opéra et le hockey sur glace. Quant à la structure financière de ce club, pour ce qu'on en sait, ces gens font du spectacle, mais ils ne seront pas éternellement attachés à ce lieu. Un jour, ils peuvent partir.

Néanmoins, la patinoire des Vernets, construite à la fin des années 1950, mérite d'être solidement et sérieusement rénovée.

Il y va aussi de la sécurité des gens. Je ne veux pas faire de l'alarmisme, mais, pour fréquenter cette patinoire, quand je vois les jeunes s'agiter et s'enthousiasmer pour le jeu sur les gradins, je ne suis pas ingénieur, mais le jour où les gradins descendent, certains ici pourraient se prendre par le bout du nez. Comme à Furiani – merci, Monsieur Deshusses! – ce sera alors trop tard! Je vous invite, Mesdames et Messieurs, encore une fois, à voter ce crédit et à faire confiance à vos magistrats. C'est votre majorité. Je ne comprends pas vos réserves. Alors, allons-y! Nous avons l'occasion de couler dans le bronze, en tout cas dans le texte, la participation du FEC, il ne faut pas manquer le train. Je pense que, dès l'automne, il y aura d'autres appétits.

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, soyons clair: au vu des prises de position que nous avons entendues, A gauche toute! soutient totalement la proposition du Conseil administratif, mais s'inquiète d'un vote en plénum qui pourrait déboucher sur un refus.

A partir de là, nous pensons qu'il est utile que cet objet refasse un tour à la commission des travaux, afin de l'examiner en détail. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que le Conseil administratif revient en commission avec quelques amendements. Il s'agit là d'une procédure tout à fait courante.

Mme Nicole Valiquer Grecuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe socialiste a décidé d'avoir un peu d'audace et de faire confiance. *(Exclamations.)* Nous allons vous expliquer cela. En effet, je crois que le préopinant démocrate-chrétien a très bien rappelé l'ordre du jour attendu en commission des travaux dès la rentrée. En effet, il y aura le

travail très conséquent autour du budget, et il a bien précisé qu'une seule séance pourrait être consacrée à l'examen de cette proposition PR-533, disant, je le cite, que, à partir de la commission des travaux, on pourrait renvoyer le tout au Conseil administratif.

Or cela ne se passera évidemment pas ainsi. Le travail de la commission, en admettant qu'elle procède de manière très diligente et sans vouloir auditionner de nouvelles personnes ni demander de compléments d'information, impliquera un rapport. Ce rapport retournera au plénum et nous arriverons très gentiment vers novembre-décembre, avec cette date fatidique qui nous a été rappelée au sujet des 3 millions de francs.

Ce que nous voudrions dire, c'est que les socialistes aussi ont relevé qu'il s'agissait d'un projet qui avait été mal conduit. Mais ce n'est pas un mauvais projet du point de vue de sa substance, du point de vue de la rénovation de ce bâtiment, c'est un mauvais projet dans sa conduite. Or, aujourd'hui, plusieurs éléments plaident en faveur de ce crédit. Tout d'abord la question de la sécurité. On l'a dit, mais peut-être pas assez répété, la tribune nord menace de s'effondrer. Nombre d'experts ont relevé qu'elle était dangereuse et nous ne voudrions pas être responsables, en tant que collectivité publique, des quelconques suites que cet accident provoquerait.

D'autre part, ce projet, on l'a vu, a été conduit par le bureau Devanthéry et Lamunière, qui est un excellent bureau d'architecture. Je pense qu'il n'y a pas de souci à avoir dans la conduite du projet et que ce projet a obtenu l'assentiment des commissions, dont la SAP. Il s'agit donc d'un bâtiment protégé, de grande qualité architecturale et, effectivement, si des commissions donnent un préavis positif, je crois qu'il est de bon ton de les suivre.

Enfin, il faut aussi parler des garanties négociées par le magistrat Manuel Tornare, qui nous a rappelé en fait que ces 3 millions de francs pourraient être donnés par le FEC, mais au délai du 31 décembre 2007. Or il ne faut pas oublier que cette manne-là, c'est souvent celle que nous réclamons pour nombre de projets! Pour une fois que des municipalités sont prêtes à passer à la caisse pour un équipement dans la commune Ville de Genève, pour une fois que des communes sont prêtes à contribuer à un projet en ville de Genève, nous ne pouvons pas nous permettre le luxe de manquer ces 3 millions de francs!

En conséquence, nous choisissons l'optique non pas de donner un blanc-seing pour que le projet se noie dans les méandres des départements, mais de faire confiance pour que le projet s'appuie sur le travail effectué par les mandataires, que le projet respecte les recommandations de la SAP, que le projet respecte les contraintes de sécurité et, dans un aller et retour dans la confiance avec les commissions, alors, à ce moment-là, et à ce moment-là uniquement, ce projet trouvera sa concrétisation.

Il s'agit de ne pas mettre en péril ces 3 millions de francs. Je crois que nous ne pouvons pas nous payer ce luxe et, au fond, si l'urgence a été votée, c'est bien compte tenu de ces contraintes. Je pense que nous devons aussi une fière chandelle au magistrat Tornare de nous l'avoir rappelé, sinon nous aurions tout simplement renvoyé ce projet à la commission des travaux, en toute quiétude, et nous aurions juste oublié que nous devions répondre à ce délai impératif. Encore une fois, appuyons-nous sur le projet en place, faisons confiance aux études menées et, surtout, axons-nous sur la conduite du projet, car c'est cela qui a manqué, pas le projet lui-même!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, on ne peut pas faire un nouveau projet en trois semaines, soit mon collègue Rémy Pagani, soit moi-même… Il ne faut quand même pas rêver! D'autre part, j'ai entendu M. Burri, M. Maitre… On a reproché à M. Hediger et à M. Ferrazino de n'avoir… *(Des conseillers municipaux discutent entre eux.)* S'il vous plaît… Madame Ecuyer! Je fais comme à l'école, c'est tard, les gens n'écoutent plus… On a reproché à nos deux magistrats précédents, c'est-à-dire à MM. Ferrazino et Hediger, de n'avoir pas consulté et, comme l'a dit Mme Valiquer Grecuccio, nous vous avons entendus. Nous consultons.

Nous ne pouvons pas rénover sans consultation, car à quoi servirait-il de rénover sans consultation une halle comme la patinoire? D'autre part, 80% du contenu de ce projet est bon, et cela aussi Mme Valiquer Grecuccio l'a dit, c'est-à-dire la sécurisation, les économies d'énergie, qui peuvent être revues et améliorées, je suis d'accord avec le groupe des Verts, pour être plus conformes aux normes Minergie, si c'est possible dans un bâtiment construit dans les années 1960. Il faut rectifier un peu certaines choses en vous écoutant et en écoutant aussi tous les utilisateurs.

Monsieur Hämmerli, on a construit un stade sans équipe. Là, on a une patinoire avec une équipe et je trouve que vous êtes assez insultant pour le Genève-Servette Hockey Club, qui reçoit en général entre 5000 et 7000 spectateurs par match. Et cela, je le sais, peut-être mieux que vous. Nous voulons rendre cette halle plus rentable, alors qu'à longueur d'année nous entendons certains d'entre vous nous dire qu'il faut trouver des recettes supplémentaires, et vous nous condamnez pour cela? Je ne crois pas.

M. Alexis Barbey (L). Je vois que nous sommes mis devant un choix qui n'est ni cornélien ni racinien, savoir si nous allons donner un blanc-seing au Conseil administratif pour qu'il sorte de son chapeau quelque chose d'intelligent après nous avoir montré que c'était difficile sur ce sujet, ou si nous renvoyons ce projet

en commission des travaux en faisant confiance aux magistrats pour qu'ils l'adaptent de manière à le rendre acceptable par l'ensemble de la commission, ou en tout cas par une majorité, avant qu'il nous revienne en plénière pour discussion.

J'ai beaucoup de peine à comprendre la démarche. Comment un projet insatisfaisant à 11 millions de francs devient satisfaisant à 8 millions, parce qu'un autre paie les 3 millions… Là, j'ai un peu de mal à faire un saut intellectuel dans le sens du Conseil administratif ou des groupes de gauche.

Mais je ne veux pas donner l'impression qu'on est en train de jouer au poker et que la Ville de Genève doit payer 11 millions de francs pour voir enfin un projet qui lui plaise. La mise me paraît assez chère et, personnellement, je ne prends pas là-dessus. Néanmoins, j'ai la plus grande confiance dans la commission des travaux et la capacité de son président à agender des discussions suffisamment rapidement, et je ne demande qu'à avoir confiance dans la qualité des projets qui nous seront soumis par le Conseil administratif.

J'enjoins au Conseil administratif d'être vraiment attentif aux questions d'environnement et d'architecture, de sorte que nous n'ayons pas à refaire la valse-hésitation avec la SAP, qui nous a valu déjà pas mal de problèmes. Le groupe libéral rejoindra donc la proposition de renvoyer ce rapport à la commission des travaux, en souhaitant une bonne glace au Genève-Servette Hockey Club!

Mme Marguerite Contat Hickel (Ve). Le groupe des Verts maintiendra sa position, c'est-à-dire qu'il ne pourra pas accepter de voter cette proposition aujourd'hui. Il préfère qu'elle soit renvoyée à la commission des travaux, d'autant plus, comme l'a dit M. Tornare, qu'il s'agit au fond de rectifications d'un certain nombre de propositions qui, je pense, pourront être faites en trois semaines, quoi qu'on en pense, parce que je sais la célérité avec laquelle les services de l'aménagement et les vôtres, Monsieur Tornare, travailleront et ont l'habitude de travailler.

Je pense qu'il est d'autant plus important de le faire encore une fois que nous ne voulons pas nous retrouver face à une rue du Stand 25 bis et ter, et ainsi de suite… Nous voulons vraiment passer à une nouvelle étape et autant que les choses soient faites le plus clairement possible.

Par rapport – vous transmettrez, Monsieur le président – au groupe socialiste, nous étions un certain nombre à avoir partagé les mêmes réticences non seulement par rapport à l'absence de concertation, mais par rapport au contenu même du projet. Je ne pense donc pas que les opinions des uns et des autres ont tellement changé que nous allons maintenant exactement dans le sens contraire. Je tenais à le rappeler et je vous remercie de prendre en considération ces questions énergétiques, en particulier.

M. Jean-Charles Lathion, président de la commission des travaux (DC). Mesdames et Messieurs, je pense que c'est une sage décision que de faire repasser ce projet par la commission des travaux. C'est, en effet, respecter aussi le travail des précédents commissaires, qui avaient stipulé que la nouvelle commission se chargerait de cette affaire. Vous avez parlé tout à l'heure de confiance dans les magistrats. Je pense que les magistrats nous ont transmis leur message et nous devons leur faire confiance.

Nous auditionnerons MM. Manuel Tornare et Rémy Pagani le 29 août. Je donnerai un petit devoir de vacances à M. Tornare, s'il me le permet, c'est-à-dire auditionner le Genève-Servette Hockey Club, comme vous l'avez proposé, afin que vous puissiez venir avec des propositions fermes. J'engage les nouveaux membres de la commission des travaux à retenir cette date du 29 août, pour laquelle une convocation leur sera envoyée.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je dois dire que le groupe socialiste est quand même étonné. Il est quand même étonné de constater qu'on fait confiance aux magistrats tout en allant faire un petit tour à la commission des travaux. Un petit tour d'une soirée pour régler le projet de restauration de la patinoire, qui nous a pris déjà plus de cinq ou six ans! Mesdames et Messieurs, c'est une plaisanterie, ou alors nous sommes tous des surfemmes et des surhommes. Personnellement, ce n'est pas mon cas, je connais mes limites et elles sont extrêmement courtes et brèves.

Mesdames et Messieurs, le groupe socialiste a décidé de faire confiance aux magistrats, à notre nouveau Conseil administratif. Nous sommes en début de législature et nous considérerons M. Manuel Tornare et M. Rémy Pagani… *(Les conseillers administratifs discutent entre eux.)* Si vous m'écoutez, vous serez contents de m'entendre… *(Rires.)* Décidément, je leur fais confiance mais je suis le seul!

Madame et Messieurs du Conseil administratif, nous sommes en début de législature et nous faisons le pari d'un Conseil administratif qui soit dynamique et proactif et, par conséquent, nous allons voir. Ce sera un test qui vaudra mieux qu'un petit tour d'une seule séance, aussi bons soyez-vous à la commission des travaux, pour régler le problème posé par ce projet.

La vérité est la suivante: le 29 août au soir, que ce soit minuit ou 2 h du matin d'ailleurs, et quelle que soit la qualité de votre réflexion, vous n'en aurez pas terminé. Ensuite, vous aurez le budget, puis nous serons à la fin de l'année et nous tomberons sur une autre encouble, à savoir que nous avons sollicité à de nombreuses reprises l'ACG de nous aider sur le plan pécuniaire, et elle nous a le plus souvent répondu mollement, pour ne pas dire négativement.

Cette fois-ci, elle nous alloue une somme de 3 millions de francs, qui correspond grosso modo au quart du budget de ce projet. Mesdames et Messieurs, nous ne pouvons pas négliger cette offre, parce que, quoi qu'il arrive, les travaux, Monsieur Barbey – vous transmettrez, Monsieur le président – coûteront dans ce bâtiment entre 10 et 12 millions de francs au moins, c'est sûr. Si nous tardons, ce n'est pas seulement 3 millions de francs que nous perdrons, mais l'augmentation des travaux fera que nous paierons 15 ou 16 millions et que nous aurons grosso modo à peu près la même réalisation que celle de notre projet actuel.

Alors, Mesdames et Messieurs, faisons le pari que nous avons un Conseil administratif capable! Faisons confiance, une fois! Si nous nous sommes trompés, nous saurons à quoi nous en tenir. Je vous recommande de voter ce soir ce projet avec la proposition que M. Pagani a formulée.

Le président. Les patineurs ont l'habitude de tourner en rond sur la glace, nous aussi… Nous sommes repartis pour un tour!

M. Jean-Charles Lathion, président de la commission des travaux (DC). Mesdames et Messieurs, je ne pense pas que les propos de M. Deshusses tiennent la route, par rapport à tout le travail de la précédente commission des travaux. Nous avons vu que nous traitions tout de même de millions de francs et que le projet d'arrêté devait être revu. Si vous voulez voter tout cela sur le siège ce soir, cela regarde votre majorité. En ce qui nous concerne, nous recommandons le passage en commission des travaux, parce qu'il est normal que la résolution de problèmes de ce genre ait l'aval de tous.

M. Simon Brandt (R). Depuis que je siège dans cette enceinte, et mes collègues avec moi, nous avons l'impression que les débats sont stériles et que les positions, arrêtées dès le départ, n'évoluent pas au fil des discussions. Pourtant, au groupe radical, elles ont évolué, Mesdames et Messieurs! En effet, au départ, nous voulions attendre, ne pas voter ce projet tel quel et le renvoyer en commission des travaux.

Mais il y a un nouvel exécutif. A nouveau Conseil administratif, nouveaux magistrats. A nouveaux magistrats, nouvelles manières. A nouvelles manières, nouvelles pratiques. Ces nouvelles pratiques, c'est notamment une délégation à l'aménagement qui voit trois magistrats – et non pas un seul – gérer ce dossier.

Par conséquent, nous irons de l'avant sans renvoyer la proposition en commission. Nous la voterons en faisant confiance aux déclarations de M. Pagani…

(Exclamations.) …ne doutant pas qu'il a consulté ses collègues de la délégation à l'aménagement et qu'il les consulte encore.

Mesdames et Messieurs, le signal politique est simple: ce dossier-là a été laissé à l'abandon, il a été géré à la petite semaine. On aurait voulu tuer le Genève-Servette Hockey Club et le sport d'élite en matière de hockey qu'on n'aurait pas fait pire… C'est là le legs de certains magistrats de l'Alternative, c'est l'héritage d'une politique que nous ne voulons plus voir.

Donc, nous voterons cette proposition. Nous espérons que les promesses seront tenues. Nous faisons pleine confiance à la délégation à l'aménagement pour mener à bien ce projet et, surtout, nous donnons un signal clair: nous voulons donner au Genève-Servette Hockey Club un écrin digne de lui!

M. Christian Zaugg (AGT). Ecoutez, devant ce revirement, nous aurions bien mauvaise grâce de refuser de voter le projet tout de suite… *(Exclamations.)*

Mme Nathalie Fontanet (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe libéral ne changera pas d'avis. Il s'étonne d'ailleurs que l'ancien président de la commission des finances, qui a suivi tous les travaux de la grande cacade de ces quatre dernières années, accepte aujourd'hui de voter la tête dans le sac un blanc-seing de plus de 11 millions de francs aux conseillers administratifs.

Nous ne savons pas ce qu'il y aura dans ce projet. On va voter parce que, aujourd'hui, on reçoit 3,3 millions de francs et que, finalement, on fait confiance aux conseillers administratifs pour les modifications. Eh bien, non, Mesdames et Messieurs, les libéraux ne s'y résoudront pas! Notre condition était que ce projet passe en commission. Notre condition était de recevoir des modifications du Conseil administratif, ne serait-ce que pendant une seule séance, et de connaître ce qu'il entendait faire.

A cette condition-là, nous étions d'accord de nous prononcer en commission sur ce crédit. Nous prononcer aujourd'hui, la tête dans le sac, en tout cas pas! Nous sommes tranquilles avec notre conscience et nous ne nous retrouverons pas dans une situation où nous aurons été pris en défaut. C'est l'argent du citoyen que nous engageons aujourd'hui et il est exclu d'engager cet argent du citoyen sans savoir pour quoi. *(Applaudissements.)*

Le président. Monsieur Deshusses, vous avez déjà parlé deux fois, je suis désolé…

M. Gérard Deshusses (S). Je suis mis en cause!

Le président. Oui, alors exceptionnellement, Monsieur Deshusses, mais ce sera la dernière fois. *(Chahut.)*

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs, il fut un temps où j'étais président et je vous donnais la parole quand vous étiez mis en cause. *(Exclamations.)* Je remercie M. Dossan d'en faire tout autant. Je serai très bref. En tant qu'ancien président de la commission des finances, j'accepte parfaitement de voter un projet dont on sait que les 90% en tout cas seront réalisés. Ce n'est pas la tête dans le sac, surtout quand je sais que les 25%, vous transmettrez à Mme Fontanet, Monsieur le président…

Le président. Oh! je n'y manquerai pas…

M. Gérard Deshusses. …ont déjà trouvé leur financement et que nous risquons de les perdre dans moins de six mois. C'est tout. Si c'est ça la tête dans le sac, alors nous avons voté beaucoup plus souvent que nous ne le pensions la tête dans un sac beaucoup plus profond…

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais d'abord vous remercier de la qualité du débat, parce que, comme l'a relevé le chef de groupe des radicaux, des choses évoluent dans ce Conseil municipal. Les positions ne sont pas figées et je trouve cela remarquable. Dans d'autres circonstances, les positions étaient figées.

L'idée de la délégation à l'aménagement, c'est exactement cela, c'est faire en sorte que le magistrat ne soit pas seul à tirer les projets, à les faire avancer, à les présenter devant le Conseil administratif d'abord et le Conseil municipal ensuite, et à être le seul à assumer les responsabilités et les résultats de sa politique. La délégation à l'aménagement a pour rôle d'impliquer les magistrats et de définir en amont un certain nombre de conditions-cadres, de compromis politiques qui sortent un certain nombre de projets du bourbier et les fassent avancer.

Ce projet pour la patinoire en fait partie. C'est vrai qu'il est dans le bourbier aujourd'hui. Il n'est pas certain que nous arriverons à l'en sortir, mais je m'engage, et la délégation à l'aménagement s'y engage aussi – je parle sous le contrôle de M. Maudet et de M. Mugny, qui n'est pas là à l'instant – à revenir

devant ce Conseil municipal pour vous expliquer exactement la situation à partir du moment où il y aura un problème. Ce ne sont pas les pratiques habituelles, mais nous nous y engageons.

En conséquence de quoi, je vous invite à voter ce projet d'arrêté avec l'amendement de M. Hämmerli, et à aller de l'avant. Bien évidemment, nous respecterons l'ensemble de nos engagements – ils figurent au *Mémorial*! – en tout cas j'y resterai fidèle et je serai redevable devant vous de cette décision.

Deuxième débat

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux est refusé par 40 non contre 33 oui.

Mis aux voix, l'amendement de M. Hämmerli à l'arrêté I est accepté à la majorité (opposition des libéraux, des Verts et de quelques démocrates-chrétiens, 1 abstention démocrate-chrétienne).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I amendé est accepté par 40 oui contre 30 non (3 abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 9 626 000 francs, dont à déduire 3 350 000 francs de participation du Fonds d'équipement communal, destiné à la rénovation partielle et à la mise en conformité de la patinoire intérieure des Vernets située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 9 626 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 95 312 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté par 40 oui contre 31 non (2 abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 676 300 francs destiné au remplacement complet de l'installation d'éclairage (option I) de la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 676 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III est accepté par 40 oui contre 32 non (1 abstention).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 909 460 francs destiné au remplacement des aérothermes (option II) de la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 909 460 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

M. Alexandre Wisard (Ve). Le troisième débat est demandé, Monsieur le président.

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par plus du tiers de l'assemblée.

Le président. Le troisième débat aura lieu maintenant. Je fais voter une suspension de séance de dix minutes, le temps de distribuer de nouvelles feuilles de présence… *(Protestations.)*

M. Alexandre Wisard (Ve). Le troisième débat permet de calmer les esprits, de reprendre le temps de discuter et de négocier, le temps de faire de la politique… *(Brouhaha.)* Excusez-moi, après une heure et demie de débat, on ne fait pas un troisième débat immédiatement à la suite. Ce n'est pas normal.

Une voix. On vote!

M. Alexandre Wisard. Je ne suis pas d'accord!

Le président. Monsieur le conseiller municipal, le Conseil municipal est maître de son ordre du jour, je mettrai donc aux voix le fait de tenir le troisième débat ce soir ou lors de la première séance du mois de septembre.

M. Alexis Barbey (L). J'aimerais juste vous rappeler, Monsieur le président, que, à ma connaissance, un troisième débat doit avoir lieu à la séance suivant celle du premier débat. Or vous allez suspendre la séance, mais vous ne pouvez pas nous convoquer régulièrement en séance…

Le président. Parfaitement!

M. Alexis Barbey. Je vous demanderai de justifier alors par les articles du règlement ce qui vous permet de nous adresser une éventuelle nouvelle convocation, auquel cas je viendrai très volontiers pour suivre la soirée avec vous, autour du Genève-Servette Hockey Club.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'étais sûr qu'il y aurait une demande de troisième débat. Les choses ont peut-être évolué, mais j'ai souvenir qu'à 1 h 15, un dimanche matin, le budget de la Ville n'était pas voté et certains demandaient le troisième débat. La séance a été suspendue pendant quelques instants, puis nous avons signé une nouvelle liste de présence et repris nos travaux.

Comme le président l'a indiqué, le Conseil municipal est maître de son ordre du jour. Ce soir, j'ai entendu, surtout dans le groupe des Verts, parler de démocratie. Alors, la démocratie, ce n'est pas seulement quand on est majoritaire et qu'on gagne… Il faut aussi être démocrates et respectueux du score. Vous avez perdu loyalement, courtoisement, ne soyez pas mauvais joueurs, soyez fair-play!

Le président. Je vais donner lecture de l'article 80 de notre règlement, qui parle du troisième débat et qui nous dit: «Les deux premiers débats peuvent avoir

lieu dans la même séance. Sauf urgence, le troisième débat doit être remis à une séance ultérieure.» Or je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que vous avez voté tout à l'heure l'urgence sur cette proposition PR-533, pour avancer le déroulement de l'ordre du jour.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vais peut-être surprendre quelques-uns parmi vous. L'objectif du débat de ce soir, c'était d'éviter de repasser en commission, parce que nous savions qu'il n'y avait qu'une seule séance de commission pour en discuter, comme il a été dit, et cela me paraissait un peu restreint. Il y aurait eu ensuite un rapport, avec tous les risques que nous prenions. Vous avez donné un signe fort ce soir et je vous en remercie.

Il ne s'agit pas de faire passer en force ces projets d'arrêtés. Je me demande contre qui d'ailleurs, puisque, en fait, d'après ce que j'ai compris, tout le monde, y compris le groupe des Verts, est d'accord à 85% sur le fond. Pour notre part, ce qui nous intéresse, c'est d'avoir ce signe fort, de savoir que le projet ne sera pas remis en cause en septembre, sauf incident de force majeure. Nous nous retrouverons en septembre et, avec M. Tornare et la délégation à l'aménagement, nous aurons organisé les contacts. A mon avis, il n'y a pas d'utilité à passer en force ce soir. Je vous propose donc de renvoyer ce troisième débat en septembre et nous reprendrons les choses à tête reposée. Vous aurez reçu toutes les informations nécessaires et je vous remercie d'avoir fait cet effort et donné ce signe fort. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

Le président. Ecoutez, puisque les principaux intéressés, en l'occurrence le Conseil administratif, proposent de tenir le troisième débat en septembre, nous allons suivre les magistrats pour une fois! Nous renvoyons le troisième débat en première séance de septembre.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu le projet d'arrêté et les motions ci-après:

– PA-70, de *Mmes Nicole Valiquer Grecuccio*, *Annina Pfund*, *Diana Duarte Rizzolio*, *Martine Sumi*, *Mary Pallante*, *Isabelle Brunier*, *Andrienne Soutter*, *Monique Cahannes*, *Silvia Machado*, *Véronique Paris*, *MM. Gérard Deshus-*

ses, *David Metzger*, *Jean-Louis Fazio*, *Christian Lopez Quirland* et *Grégoire Carasso*: «Indemnités 2007-2011 aux parents qui ont un mandat politique et des enfants à charge»;

– M-688, de *M. Jean Sanchez*, *Mmes Nathalie Fontanet*, *Fabienne Aubry Conne*, *Danièle Magnin*, *Laetitia Guinand*, *Florence Kraft-Babel*, *Linda de Coulon*, *MM. Alexis Barbey* et *Alexandre Chevalier*: «Bioéthanol»;

– M-689, de *M. Alexandre Chevalier*, *Mme Florence Kraft-Babel*, *MM. Alexis Barbey*, *Jean Sanchez*, *Mmes Fabienne Aubry Conne* et *Danièle Magnin*: «Pour la fin du boycott»;

– M-690, de *Mmes Martine Sumi*, *Diana Duarte Rizzolio*, *Silvia Machado*, *Maria Casares*, *Marguerite Contat Hickel*, *Mary Pallante*, *Marie-France Spielmann*, *Salika Wenger*, *Maria Pérez*, *Catherine Gaillard*, *Hélène Ecuyer*, *Vera Figurek*, *MM. Grégoire Carasso*, *Robert Pattaroni*, *Christian Lopez Quirland* et *Jean-Louis Fazio*: «Contre la traite des êtres humains»;

– M-691, de *MM. Jean-Marc Froidevaux*, *Alexis Barbey*, *Jean Sanchez*, *Mmes Fabienne Aubry Conne*, *Danièle Magnin*, *MM. Roland Crot*, *Jacques Hämmerli*, *Simon Brandt*, *Olivier Fiumelli* et *Mme Christine Camporini*: «Pour la mise en œuvre d'un instrument d'évaluation de la quotité nécessaire des subventions aux institutions culturelles».

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Le président. Nous avons également reçu les questions suivantes:

– QE-267, de *Mme Maria Pérez*: «Pour un règlement complet des prestations de Créalyse»;

– QE-268, de *M. Grégoire Carasso*: «Une Ville de Genève exemplaire en matière de respect des droits humains?»;

– QE-269, de *MM. Simon Brandt* et *Olivier Fiumelli*: «Priorité à l'aménagement: de bureau?».

Je lève cette séance. Je vous souhaite de bonnes vacances. Je vous donne rendez-vous demain après-midi, pour ceux qui le peuvent, pour les promotions des écoles enfantines, et le 1er septembre pour la course d'école de notre Conseil municipal.

Des voix. On va où?

Le président. Vous verrez bien! *(Applaudissements.)*

Séance levée à 23 h 30.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 538

2. Communications du bureau du Conseil municipal 538

3. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 avril 2007, sur demande du Département du territoire, en vue de l'approbation du projet de modification de limites de zones N° 29537, qui prévoit l'abrogation de la zone industrielle et artisanale, la modification des limites de la zone de développement 3, la modification des limites de la zone de verdure ainsi que la création d'une 3e zone ordinaire, aux Charmilles (PR-548 A). 538

4. Résolution du 26 juin 2007 de Mmes Nicole Valiquer Grecuccio, Isabelle Brunier, Monique Cahannes, Diana Duarte Rizzolio, Silvia Machado, Mary Pallante, Véronique Paris, Annina Pfund, MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, Christian Lopez Quirland, David Metzger et Jean-Charles Rielle: «Participation démocratique à l'approbation du projet d'agglomération franco-valdo-genevois» (R-103) 560

5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour égayer le quartier de la Jonction» (P-190 A) . . . 564

6. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion de Mme Michèle Ducret, MM. Michel Ducret, Alain Fischer et Pierre Maudet, renvoyée en commission le 20 novembre 2002, intitulée: «Pour un musée des transports à Genève» (M-310 A) 581

7. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 19 juillet 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 990 000 francs destiné à la transformation de locaux commerciaux (bureaux) en logements dans l'immeuble situé à la rue du Perron 10, parcelle N° 4875, feuille N° 25, commune de Genève, section Cité (PR-488 A) 601

8. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 décembre 2006 en vue

de l'ouverture d'un crédit de 9 626 000 francs, d'un crédit de 676 300 francs (option I) et d'un crédit de 909 460 francs (option II), soit au total 11 211 760 francs, destinés à la réfection partielle, à la mise en conformité, au remplacement complet de l'installation d'éclairage et au remplacement des aérothermes pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais (PR-533 A) 642

9. Propositions des conseillers municipaux 692

10. Interpellations 693

11. Questions écrites 693

La mémorialiste:
Marguerite Conus